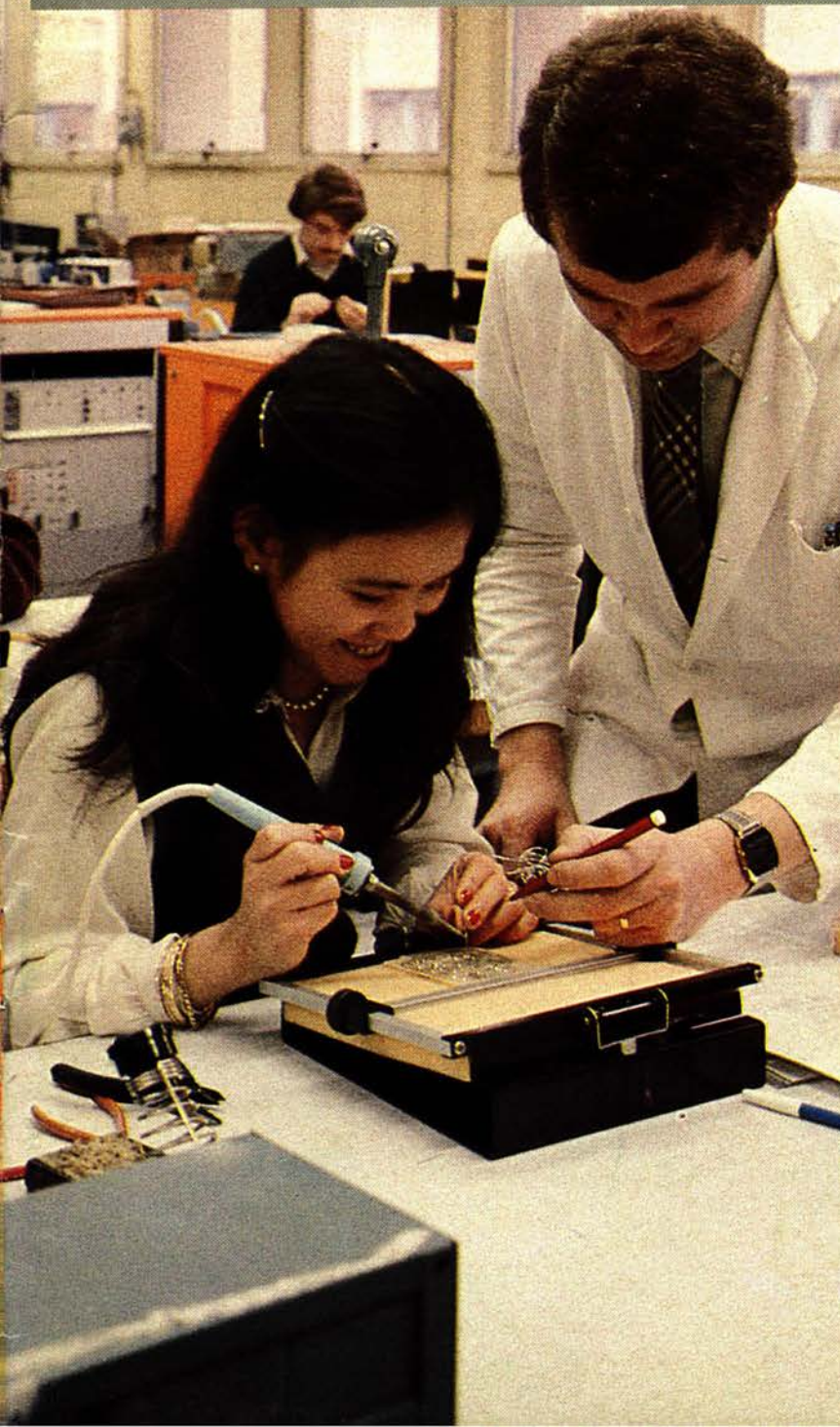


L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

Indicateurs science-technologie / Les perspectives économiques / Création d'emplois-rôle des grandes sociétés

RETRAITES: COMMENT MIEUX RÉPARTIR LA CHARGE ?



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| RETRAITES – COMMENT MIEUX RÉPARTIR LA CHARGE? <i>par Robert Holzmann</i> | 3 |
| NOUVEAUX MODES DE CRÉATION D'EMPLOIS – QUEL EST LE RÔLE DES GRANDES SOCIÉTÉS? <i>par Chris W. Brooks et Sergio Arzeni</i> | 11 |
| INDICATEURS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE | 15 |
| TOURISME INTERNATIONAL – ENFIN UN SECTEUR À PART ENTIÈRE | 20 |
| PROBLÈMES ET STRATÉGIES ÉCONOMIQUES DE TROIS PAYS | |
| CANADA | 22 |
| ÉTATS-UNIS | 23 |
| SUISSE | 25 |
| LES POINTS ESSENTIELS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE décembre 1985 | 27 |
| SOURCE : OCDE CRÉDITS À L'EXPORTATION – BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT MINIMUMS | 33 |
| NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE | 33 |

PHOTOS Couverture : (gauche) A. Noguès, Sygma; (droite) M. Monestier, Sygma; page 3 : Presse-und Informationsamt der Bundesregierung, Bonn; pages 6-7 : Almasy; page 8 : Bundesbildstelle, Bonn; page 9 : A. Keler, Sygma; page 11 : L. Jouan, OCDE; page 12 : D. Giry, REA; page 13 : (gauche et droite) Corby Industrial Development Centre; page 14 : (haut, de gauche à droite) Sté Michaud, Elf Aquitaine/SOFREA/CETRA; Sté Salmona, SOFREA; (bas, de gauche à droite) CETRA; SOFREA; pages 18-19 : (gauche) Ross, Sygma; (haut, droite) CMT Assistance publique, Paris; (bas, droite) K. Fujino, Gamma; page 21 : (haut, de gauche à droite) Central Office of Information, Londres; Bundesbildstelle, Bonn; (centre) CCE; (bas, de gauche à droite) Orion Press-Sygma; Central Office of Information, Londres; page 22 : ministère canadien de l'emploi et de l'immigration; page 23 : Braga-OCDE; page 25 : BIT; page 26 : ministère des affaires étrangères, Dublin.

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 138

janvier 1986

Publication bimestrielle en anglais et en français de l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION

Service de l'information de l'OCDE, Château de la Muette, 2, rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an)

F48,00 £4,80 \$EU11,00

Le numéro :

F9,00 £0,90 \$EU2,00

Tél: (1) 45.24.81.66

RÉDACTEUR EN CHEF :

Jane Bussière

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :

Ulla Ranhall-Reyners

ASSISTANTES :

Yannick Pizzinat

Brigid Gallen

CONCEPTION ARTISTIQUE ET
RÉALISATION TECHNIQUE :

Gérald Tingaud

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :

Silvia Thompson-Lépot

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef

Retraites : comment mieux répartir la charge ?

par Robert Holzmann¹



Réexamen en cours dans tous les pays de l'OCDE des régimes publics de retraite : au-delà du souci habituel de voir ces régimes absorber une part croissante des ressources économiques disponibles, on se pose également des questions sur leur solidité financière – actuelle et future. Dans le même temps, à mesure que des priorités nouvelles et de nouveaux besoins sociaux se font jour, la société modifie, en partie à cause des problèmes financiers, le jugement qu'elle porte sur la performance de ces systèmes.

La diversité des régimes de retraite en vigueur dans la zone OCDE n'empêche pas des similitudes frappantes : rythme de croissance des dépenses, raisons de cette croissance, nouvelles orientations envisagées. C'est à ces similitudes que l'on s'intéressera ici.

Dans beaucoup de pays, les régimes de retraite remontent au début du siècle, mais leurs structures actuelles et l'ouverture quasi universelle du droit à une pension datent du lendemain de la seconde guerre mondiale.

Tels qu'ils se présentent à l'heure actuelle, les systèmes publics, ou gérés par l'État, correspondent à cinq tendances lourdes de nos sociétés :

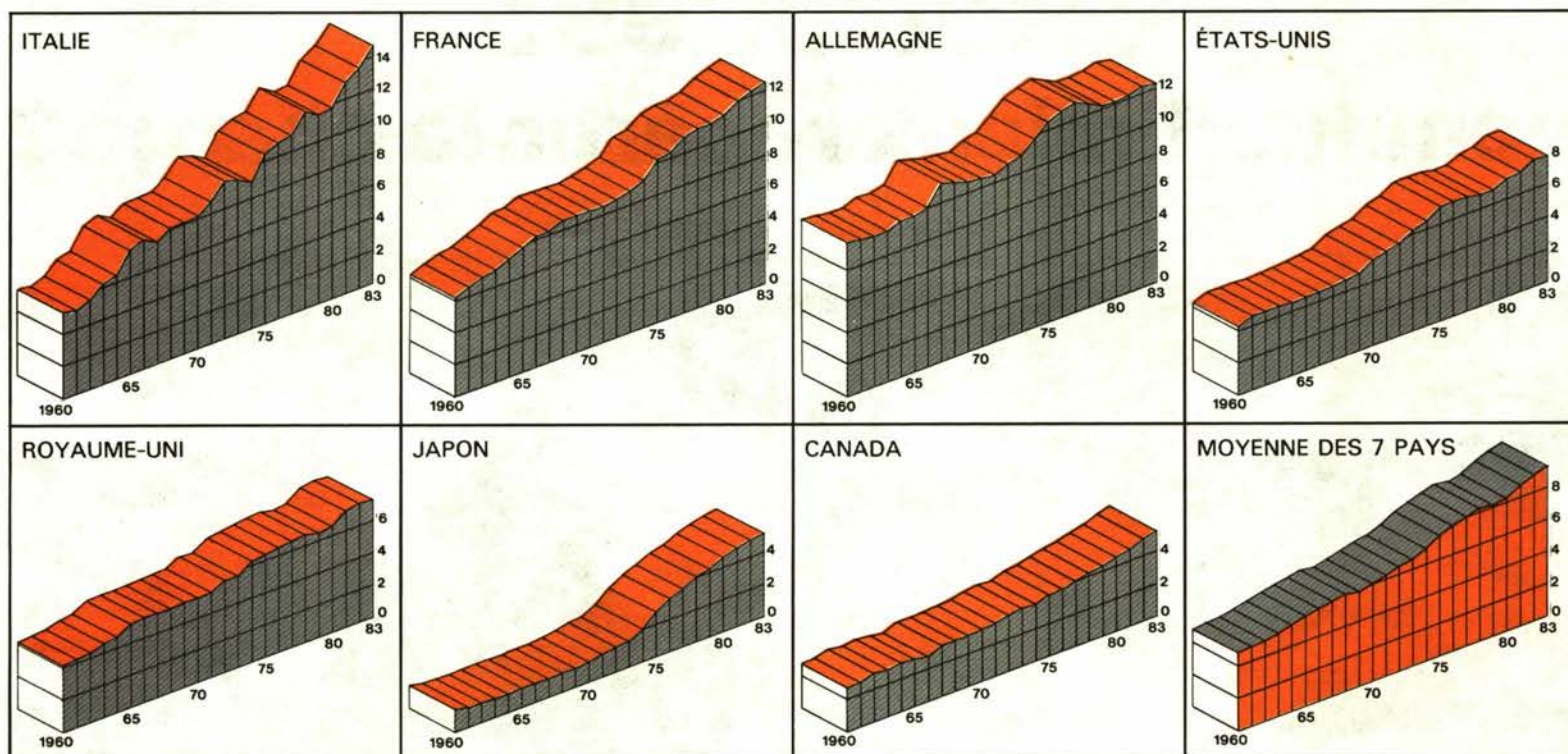
- l'éclatement des structures familiales traditionnelles qui a rendu caducs les modes classiques de prise en charge des personnes âgées
- les évolutions économiques et sociales qui ont « normalisé » les notions de suffisance et d'égalité des revenus, non seulement au sein d'une même génération mais aussi d'une génération à l'autre
- la difficulté d'épargner et d'investir en

étant sûr d'un rendement en termes réels, et d'assurer les risques liés à des durées de vie différentes

- l'insuffisance, réelle ou supposée, de l'épargne de retraite constituée par les particuliers

1. Division des affaires sociales et des relations professionnelles, direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE.

A. RETRAITES : DÉPENSES PUBLIQUES
En % du PIB pour les sept principaux pays de l'OCDE... 1960-1983



Source: Comptes nationaux annuels, OCDE.

... et dans les autres pays
%

| | 1960 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1983 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Australie | 3,4 | 3,3 | 3,1 | 4,9 | 5,3 | 5,6 |
| Autriche | 9,6 | 10,8 | 11,6 | 12,5 | 13,5 | 14,3 |
| Belgique | n.d. | n.d. | n.d. | 10,5 | 12,0 | n.d. |
| Danemark | 4,6 | 5,0 | 7,2 | 7,8 | 8,1 | 8,0 |
| Espagne | n.d. | n.d. | 3,2 | 4,3 | 7,3 | 8,5 |
| Finlande | 3,8 | 4,5 | 5,2 | 6,2 | 6,6 | 7,2 |
| Grèce | n.d. | 4,3 | 5,3 | 4,8 | 5,8 | n.d. |
| Irlande | 2,5 | 2,8 | 3,2 | 4,2 | 4,6 | 5,5 |
| Norvège | 3,1 | 4,7 | 7,2 | 8,0 | 7,9 | 8,2 |
| Nouvelle-Zélande | 4,4 | 3,9 | 4,0 | 5,0 | 7,1 | 8,0 |
| Pays-Bas | 4,0 | 6,2 | 6,6 | 8,9 | 11,0 | 11,3 |
| Portugal | n.d. | n.d. | n.d. | 4,1 | 6,2 | 7,5 |
| Suède | 4,4 | 5,1 | 6,1 | 7,7 | 10,9 | 11,7 |
| Suisse | 2,3 | 3,4 | 4,4 | 7,7 | 8,0 | 7,9 |
| Moyenne OCDE (a) | 4,5 | 5,2 | 5,9 | 7,4 | 8,3 | 9,0 |

a) Sauf Belgique, Espagne, Grèce, et Portugal.
Source : comme graphique A.

• des considérations d'ordre politique, les régimes de retraite étant apparus aux gouvernements comme un moyen de répondre à une demande sociale en augmentation, de s'attirer des soutiens politiques ou d'intégrer des groupes défavorisés dans l'économie de marché.

On distingue deux grands types de régimes publics : le *système d'assurance*, qui lie les prestations aux gains antérieurs et à la durée des périodes de cotisation et qui s'applique d'office à des catégories professionnelles spécifiques (Bismarck) ; le *système universel ou de transfert*, qui assure une garantie de ressources de base à l'ensemble de la population et qui est

financé par les recettes générales de l'État (Beveridge). La distinction entre les deux s'est peu à peu estompée, même si leurs principales caractéristiques sont encore présentes. Une troisième catégorie est apparue : le système mixte.

Une part croissante des ressources

Quoiqu'à des degrés variables, les facteurs qui expliquent l'importance croissante des dépenses de retraite sont présents dans tous les pays. Le premier concerne la méthode de financement. Au début, presque tous les systèmes d'assu-

rance sociale ont appliqué des *techniques de capitalisation* (les sommes versées étant conservées et investies afin de couvrir les versements futurs), mais ce principe a vite été abandonné et les réserves y correspondant sont en diminution dans la plupart des pays. Les *techniques de répartition*, où les recettes courantes financent les versements courants, les ont remplacées. Cette méthode, outre ses avantages bien connus, comme la possibilité d'ouverture immédiate des droits pour les générations anciennes et la protection des retraites contre l'inflation, est également bien adaptée au contexte politique d'une société rythmée par des élections : toute promesse concernant l'amélioration future des prestations ou l'extension de la couverture à de nouvelles catégories d'assurés aura une valeur politique immédiate, alors que ses conséquences financières pourront être repoussées de plusieurs dizaines d'années. Bien qu'à l'origine les systèmes d'assurance sociale aient généralement été destinés aux catégories à faible revenu, ils se sont rapidement étendus à l'ensemble des salariés et même aux travailleurs indépendants. Cette extension résulte non seulement d'un engagement politique de l'État-providence, mais aussi d'une forte pression sociale de la part des groupes initialement exclus.

Autre facteur explicatif de l'ampleur actuelle des dépenses de retraite : la croissance rapide des revenus réels au cours des années 50 et 60. Elle a procuré des recettes qui pouvaient facilement être utilisées pour étendre la couverture des programmes, augmenter les prestations et mettre en place des systèmes d'indexation favorables. Les perspectives démographiques de cette période étaient également

propices : jusqu'en 1970, les taux de natalité étant élevés, la proportion des personnes âgées dans la population totale ne semblait pas appelée à augmenter de façon critique.

L'élargissement des régimes publics de retraite a aussi été favorisé par les objectifs de redistribution de l'État-providence, la foi générale dans les bienfaits des interventions de l'État ainsi que par le modèle keynésien alors dominant. La technique de répartition atténuait le risque d'épargne excédentaire et donc d'insuffisance de la demande globale tandis que le système de transfert pouvait être utilisé à des fins de gestion de la demande : le transfert de revenu des travailleurs aux retraités, dont la propension marginale à consommer est plus élevée, était censé avoir une incidence favorable sur la demande, tant directement que par les effets des multiplicateurs, et les régimes de pension à indexation différée étaient supposés posséder des propriétés de stabilisation automatique. Ce contexte socio-économique a engendré dans les pays industrialisés occidentaux un très fort consensus social en faveur d'une retraite garantie par l'État.

Éléments d'un nouveau regard

Ce consensus a commencé à être ébranlé — non pas quant à ses objectifs mais aux moyens de les atteindre — au début des années 70. Les sombres perspectives démographiques, notamment après l'an 2000, et par conséquent la part croissante du revenu qu'il faut, et qu'il faudra, transférer de la population active aux retraités, ont alors posé le problème de la « santé financière » des systèmes.

Au même moment, le fléchissement de l'activité économique est venu renforcer la tendance démographique à l'augmentation des coûts de retraite. Le net ralentissement de la croissance des gains réels implique que la population active présente et future devra verser des cotisations beaucoup plus élevées et payer plus d'impôts pour remplir ses obligations à l'égard des retraités.

Quant au ralentissement de la croissance de l'emploi, il a, lui aussi, contribué à alourdir les coûts du système : en réduisant le nombre des cotisants et des contribuables et en augmentant le nombre des bénéficiaires (de nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des programmes de retraite anticipée pour les chômeurs de longue durée les plus âgés).

L'ampleur des dépenses actuelles a aussi attiré l'attention sur la charge future qui sera encore plus lourde car beaucoup de systèmes de retraite ne sont pas encore arrivés à maturité : dans bien des pays, les réglementations actuelles prévoient que tant le niveau des prestations que la part des ayants droit âgés continueront à augmenter pendant un certain temps encore. Pour plusieurs raisons : la jeunesse du système, le fait que des améliorations promises n'ont pas encore pris leur plein effet, la participation accrue des femmes à la population active.

Cette croissance des coûts, déjà réelle ou escomptée, d'un programme social établi intervient à une époque où les travailleurs en activité doivent s'habituer à la perspective d'un net ralentissement de la progression de leurs gains avant et après impôts. La hausse concomitante du « prix » des retraites explique sans doute principalement le recul de la demande de la collectivité dans ce domaine. Même si les prix étaient restés constants, la demande aurait pu changer en raison de l'importance accrue des plans de retraite professionnels et privés qui dans de nombreux pays ont

été accordés à des conditions intéressantes sur le plan fiscal.

Toutes ces tendances interviennent dans une période de déficit budgétaire et de dette publique croissants. Bien qu'il n'existe pas de lien direct entre l'endettement de l'État et les systèmes de retraite, les liens indirects sont étroits. Dans certains pays, les programmes de retraite sont entièrement financés par les cotisations salariales et patronales, sans subventions ni transferts du budget général, mais de plus en plus les cotisations se disputent les ressources avec les impôts. Ailleurs, la part

Composantes de l'augmentation des dépenses de retraite

1960-83

| | (1) Augmentation du taux de dépenses ¹ % | due à des changements du | | |
|----------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| | | (2) taux démographique % | (3) taux de bénéficiaires % | (4) taux de transferts % |
| Allemagne | 79 | 39 | 14 | 14 |
| Australie | 46 | 18 | 41 | -12 |
| Autriche | 202 | 18 | 72 | 48 |
| Canada | 123 | 32 | 207 | -45 |
| Danemark | 50 | 40 | -5 | 13 |
| États-Unis | 136 | 25 | 59 | 19 |
| Finlande | 67 | 69 | -3 | 2 |
| Irlande | 132 | -3 | 20 | 99 |
| Italie | 165 | 46 | 15 | 58 |
| Japon | 652 | 61 | 147 | 89 |
| Luxembourg | 63 | 24 | 42 | -8 |
| Norvège | 172 | 41 | 52 | 27 |
| Nouvelle-Zélande | 132 | 16 | 41 | 43 |
| Pays-Bas | 140 | 31 | 4 | 75 |
| Royaume-Uni | 90 | 28 | 19 | 25 |
| Suède | 176 | 42 | 22 | 60 |
| Suisse | 265 | 35 | -4 | 182 |
| Moyenne des pays ci-dessus | 158 | 33 | 44 | 41 |

Notes : (1) Dépenses de retraite par rapport au revenu national. Si les changements des taux étaient exprimés en termes absolus et non en pourcentages, la première colonne serait égale au produit des seconde, troisième et quatrième colonnes.

(2) Les 65 ans et plus par rapport à la population totale.

(3) Nombre de bénéficiaires par rapport à la population âgée de 65 ans et plus.

(4) Prestations moyennes par rapport au revenu par habitant.

Sources : Comptes nationaux annuels, Statistiques de la population active, OCDE.

Pour les 17 pays considérés globalement, l'accroissement de la part des dépenses publiques de retraite (1) est dû pour des parts presque égales à l'évolution des taux démographique (2), de bénéficiaires (3) et de transferts (4). Au cours de la période, la proportion de personnes âgées dans la population totale a augmenté dans presque tous les pays, les hausses les plus fortes ayant été enregistrées en Finlande et au Japon. Quant à l'augmentation du nombre des bénéficiaires (qui tient aussi bien à l'abaissement de l'âge de la retraite qu'à l'extension à de nouvelles catégories), la couverture était déjà élevée en 1960 dans un certain nombre de pays. L'augmentation a été la plus marquée au Canada et au Japon, mais également considérable en Australie, en Autriche, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suède et aux États-Unis. On constate aussi d'importantes variations dans la générosité des prestations. La Suisse, l'Irlande et, une fois encore, le Japon constituent des cas exceptionnels. En Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Suisse, les prestations augmentent rapidement tandis que les taux de couverture ne varient que faiblement, l'inverse étant vrai pour l'Australie, le Canada, le Luxembourg et les États-Unis. Il est possible que ces deux orientations aient été perçues comme les deux branches d'une alternative politico-sociale. Dans tous les cas, les décisions prises par les pouvoirs publics ont primé sur les facteurs démographiques. L'alourdissement des dépenses de retraite reflète non seulement l'influence de ces facteurs, mais aussi le ralentissement de la croissance économique, qui s'est traduit par un relèvement du niveau des prestations par rapport à celui des salaires. Il reflète aussi l'augmentation du nombre des bénéficiaires et la diminution du nombre des personnes pourvues d'un emploi en raison de la situation sur le marché du travail.

du financement des retraites assurée par l'État augmente en même temps que les cotisations. Dans ces conditions, il est inévitable que les pays soucieux de restreindre le rythme de croissance de leurs dépenses publiques soient amenés à regarder de près leurs systèmes de retraite.

D'autres changements moins faciles à quantifier ont joué. Au cours des années 70, les milieux économiques et politiques ont peu à peu pris conscience des éventuels effets secondaires de ces programmes qui pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par des « coûts sociaux » considérables : les incidences défavorables des systèmes de répartition sur le taux d'épargne nationale, la formation de capital et la croissance, les répercussions des régimes de retraite sur l'offre de main-d'oeuvre. En outre, les aspects redistributifs des systèmes de retraite et des autres programmes sociaux suscitent de plus en plus de critiques : des études sur l'incidence budgétaire menées dans plusieurs pays donnent l'impression que, malgré la nette augmentation du montant des ressources redistribuées, le degré d'inégalité des revenus n'a varié que peu. S'il est évidemment possible de canaliser ces ressources vers des catégories spécifiques, on n'en conserve pas moins l'impression que de vastes sommes d'argent circulent inutilement. L'éternel débat sur l'équité et l'efficacité est relancé, l'opinion semblant désormais se soucier davantage de la seconde que de la première.

Sans faire, et de loin, l'unanimité, ces critiques sont néanmoins de plus en plus répandues. Elles vont de pair avec l'évolution des modèles de l'économie politique, qui maintenant donnent plus de poids au côté offre de l'économie, ou du moins à ses effets. La recherche d'un meilleur équilibre entre les politiques macro et micro-économiques exige un examen détaillé des divers programmes gouvernementaux. Les régimes de retraite venant en tête de liste, on est bien forcé de se demander dans quelle mesure leur restructuration pourrait contribuer à améliorer les résultats de l'économie.

Cette remise en cause porte également sur l'aspect social des régimes de retraite. A l'époque où ont été lancés les grands programmes sociaux, il était possible de traiter distinctement chaque risque. Mais face à la crise structurelle des pays industrialisés — montée du chômage des jeunes, allongement des périodes de chômage, réduction des possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés — les gouvernements ont dû réagir au coup par coup et faire appel aux ressources des programmes autres que les retraites pour venir à l'aide des personnes âgées (assurances invalidité, accident, chômage et maladie).

En outre, les systèmes de retraite n'ont pas toujours suivi l'évolution de la société environnante. Ainsi, le concept de « ménage » sur lequel ils se fondaient reposait essentiellement sur la famille nucléaire comportant une seule personne active — sauf exception, le mari. Depuis, l'activité féminine n'a cessé d'augmenter (et devrait

continuer à le faire) et de nombreuses femmes ont désormais droit à leur propre retraite — ce qui signifie que, dans certains pays, les veuves peuvent percevoir une double pension (la leur propre et une pension de réversion). Si cela peut, à première vue, paraître injuste, l'on sait que nombre de femmes interrompent leur activité pour avoir et élever des enfants et que, sans une pension de réversion, leur retraite peut s'avérer insuffisante. De plus, l'augmentation du nombre des divorces fait que de nombreuses femmes perdent une partie de leurs droits, surtout si leur ex-époux se remarie. Enfin, l'évolution des styles de vie et l'apparition de nouveaux types de ménages — famille monoparentale, union libre, etc. — posent de nouveaux problèmes pour la fixation de l'âge de la retraite et le calcul des pensions.

Remèdes

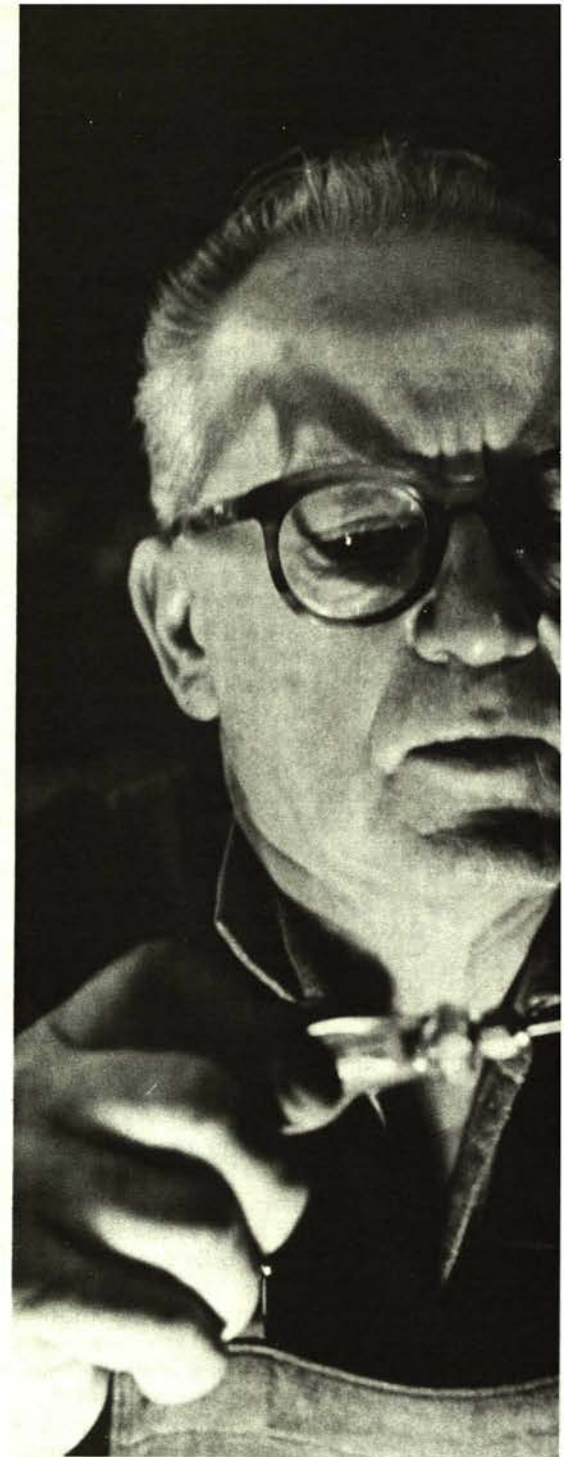
Les tentatives de réforme des systèmes de retraite n'ont en général pas eu beaucoup de succès dans les pays de l'OCDE. Pour plusieurs raisons. D'abord, le *sine qua non* de toute réforme semble être un consensus politique tant sur les lacunes du système en place que sur les mérites des solutions de rechange proposées. Consensus difficile à réunir, en partie parce qu'on a du mal à définir en quoi consiste une répartition équitable des coûts et des avantages ou à mesurer l'incidence des systèmes actuels sur des variables économiques comme l'offre de main-d'oeuvre ou l'épargne, donc sur les résultats de l'économie.

D'autre part, la réforme d'un volet de l'édifice social peut être en contradiction avec d'autres programmes dont les bénéficiaires sont sensibles aux disparités de prestations entre les divers systèmes.

Dernière raison, et non des moindres, les régimes publics de retraite sont des institutions politiques. Par conséquent, toute réforme dans ce domaine, quels que soient ses avantages ou ses inconvénients, nécessite un soutien politique. La question est de savoir si les pressions actuelles sont suffisamment fortes pour créer un consensus en faveur d'une réforme : entre le diagnostic et la prescription d'une thérapeutique, le pas n'est pas encore franchi. Les remèdes entre lesquels on a à choisir sont bien connus et n'ont guère changé au cours des dernières décennies. Ce qui a changé, c'est le contexte socio-économique dans lequel doit s'effectuer le choix.

Ajuster les régimes de retraite...

La plupart des propositions visant à assainir les régimes de retraite et à les empêcher d'absorber une part toujours plus importante des ressources disponibles sont axées sur les dépenses et/ou les recettes sans remettre en cause les structures fondamentales ou les principes du système. Mais comme toute modification du financement a une incidence sur la répartition des ressources entre groupes sociaux et entre générations, elles doivent être justifiées sur le plan social comme sur le



Y a-t-il un âge « juste » pour la retraite ?

plan financier. A cet égard, la tendance actuelle est à un retour aux sources des régimes en place et à un réexamen de leurs principes de base, y compris de leurs aspects sociaux.

Les réformes les plus récentes se caractérisent par trois tendances : concentrer les ressources disponibles sur les plus démunis ; renforcer le côté assurance, les prestations dépendant de plus en plus des cotisations ; indexer les prestations, ou, le cas échéant, faire varier l'indexation, en fonction de l'évolution économique et démographique.

Dépenses

La croissance des dépenses peut être freinée de deux façons : par une réduction des niveaux des prestations ou une limitation du nombre des ayants droit. En réalité, comme il est à peu près impossible de revenir sur des droits acquis, l'on réduit généralement le niveau des prestations en



modérant les hausses à venir et l'on restreint le nombre des bénéficiaires en resserrant les conditions d'ouverture de nouveaux droits.

Les pays qui donnent la préférence aux formules d'assurance (l'Autriche et l'Espagne, par exemple) ont renforcé le lien entre cotisations et prestations de manière à réduire celles-ci à l'avenir ; les pays plus proches du modèle de transfert du budget général, assurant une couverture universelle à taux uniforme (l'Australie, par exemple), ont remis en question le principe du versement de prestations à des individus jouissant de ressources personnelles suffisantes, ce qui a naturellement conduit à un contrôle plus strict du revenu et/ou de la fortune. De nombreux pays de l'OCDE ont également ajusté les formules d'indexation des prestations. Certains, comme l'Autriche, prennent désormais en considération le niveau national du chômage dans leurs formules d'ajustement, d'autres, comme la

France, la charge croissante des cotisations qui pèse sur la population active. Les pays n'envisagent pas tous de la même façon le problème commun que pourtant ils partagent : trouver un moyen juste et durable de répartir le poids des retraites entre travailleurs et population âgée. On a beaucoup parlé, notamment en Allemagne, d'une sorte de contrat inter-génération qui indexerait les prestations unitaires des retraités sur les gains unitaires des travailleurs.

Autre façon de réduire les dépenses : relever l'âge de la retraite ce qui compenserait les coûts supplémentaires résultant de l'allongement de l'espérance de vie. Pourtant, les États-Unis sont le seul pays de l'OCDE à envisager une telle mesure (de 65 à 67 ans sur la période 2000-2027). La réticence s'explique essentiellement par la gravité du problème du chômage, particulièrement en Europe, ce qui donne à penser qu'une meilleure situation de l'emploi pourrait inciter d'autres pays à adopter la même démarche. Quoiqu'il en soit, toute mesure en ce sens devra être annoncée longtemps à l'avance, les individus ayant besoin de temps pour modifier leurs projets de retraite.

Même si la situation du marché du travail s'améliore, le relèvement de l'âge de la retraite peut poser certains problèmes. Pour être efficace sur le plan financier, il doit s'accompagner d'une réduction des prestations pour les personnes qui décident de prendre ce qui devient alors une retraite anticipée. Cependant, même une modification infime de l'âge de départ volontaire à la retraite peut poser des problèmes à certains individus — à ceux de santé précaire en particulier — et risque de se traduire par un report des dépenses de retraite sur d'autres programmes sociaux comme les systèmes d'assurance maladie ou invalidité.

La question essentielle est de savoir comment réagissent les intéressés. On ne sait pas très bien dans quelle mesure le relèvement de l'âge de départ obligatoire à la retraite contribuerait, dans la pratique, à modifier les comportements. Il est possible que les travailleurs l'accepteront de manière à ne subir de perte financière ; qu'ils épargneront davantage durant leur vie active de façon à pouvoir se retirer plus tôt ; qu'ils réclameront une augmentation des retraites complémentaires professionnelles, ou la création d'un autre programme public ou encore le renforcement des mesures d'incitation à l'épargne privée.

Recettes

Dans le passé, on a plus souvent choisi d'accroître les recettes que de réduire les dépenses. Le relèvement des cotisations de retraite suscitant moins de résistance qu'une augmentation équivalente du taux de l'impôt sur le revenu, par exemple, beaucoup de pays de l'OCDE ont considéré que c'était là le moyen de résoudre les problèmes financiers des régimes publics de retraite qui politiquement passait le mieux. On explique en général cette moindre résistance par le fait que le travailleur lui-même établit un lien entre l'aug-

mentation de ses cotisations et celle de sa future retraite — ce qui ne veut pas dire que de nouvelles hausses importantes ne soulèverait pas davantage de difficultés. De plus, sur le plan budgétaire, les cotisations font concurrence aux impôts et la réduction des déficits est — on le sait — l'un des objectifs prioritaires de nombreux gouvernements. Sur le plan économique, les cotisations de sécurité sociale qui varient en fonction des salaires sont de plus en plus fréquemment attaquées dans la mesure où, depuis les années 70, on leur reproche d'être responsables du niveau élevé et du manque de flexibilité des coûts de main-d'oeuvre. Selon certains, ces prélèvements pèsent de façon indue sur le facteur de production qu'est la main-d'oeuvre, favorisant ainsi la substitution de facteurs en faveur de productions à forte intensité de capital et contribuant par là-même à l'aggravation du chômage.

Comment trouver un système de financement plus équitable, moins sensible à la conjoncture et moins préjudiciable à l'emploi, à la compétitivité et à la croissance ? L'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas étudient avec beaucoup d'attention la possibilité d'élargir l'assiette des cotisations patronales au-delà des salaires pour tenir compte d'autres éléments ajoutant de la valeur tels que les bénéfices, les intérêts perçus et les amortissements. Les hommes politiques se sont jusqu'ici montrés réticents à entreprendre une telle réforme en partie sans doute parce que les analyses qu'on en a fait ne sont pas concluantes. De leur côté, la Belgique, l'Italie, le Portugal, la Suède et la Suisse ont élargi l'assiette de rémunération servant au calcul des cotisations salariales en y englobant les congés payés et certaines primes spéciales et en supprimant le plafond des cotisations.

... et en modifier les structures

Le problème du financement et l'évolution des attitudes à l'égard des régimes de retraite ont conduit à l'élaboration de nouvelles propositions de réforme qui transformeraient la nature même des systèmes en place.

Constituer des réserves

L'une de ces propositions, qui vise à répartir plus équitablement la charge des retraites entre générations, consiste à demander à la population actuellement en activité de cotiser plus qu'il n'est indispensable pour le financement des pensions des retraités actuels ; l'excédent servirait à constituer des réserves qui permettraient à la génération suivante de verser moins que ce qui autrement aurait été nécessaire. Cette politique n'impliquerait pas l'abandon du système de répartition mais y introduirait des éléments de capitalisation. Chaque génération percevrait des prestations et cotiserait la même proportion de ses gains. Certains pays comme le Canada, le Japon et les États-Unis ont déjà intégré des éléments de cette approche dans leurs systèmes — non sans rencontrer des problèmes économiques, techniques et politiques.



Comment mieux équilibrer la charge des retraites entre actifs et non actifs ?

Systèmes privés et professionnels

Une réduction des retraites publiques et une limitation de l'ouverture des droits risqueraient de renforcer les pressions en faveur de prestations complémentaires – retraites professionnelles ou assurances privées. La récente réforme japonaise (encadré) réduira à l'avenir le rapport entre les prestations de retraite et les revenus, les autorités s'attendant à voir la différence comblée par les retraites professionnelles et l'épargne privée. Début 1985, la Suisse a rendu obligatoire l'affiliation à un régime de retraite professionnelle complémentaire. Dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, des formules de ce type jouent déjà un rôle important en parallèle avec les régimes publics, surtout dans les pays à systèmes de couverture universelle à taux uniforme (Australie et Nouvelle-Zélande), mais aussi dans certains où un système de prestations liées aux gains est bien en place (Allemagne et États-Unis). Il peut toutefois s'établir une relation inverse entre la générosité des régimes publics et l'importance des prestations professionnelles et privées.

Les régimes privés et professionnels de retraite constituent-ils des substituts valables aux régimes publics ? Si tel n'est pas le cas, comme le suggèrent de nombreux économistes, leurs avantages peuvent-ils néanmoins compenser leurs déficiences ?

Principal avantage : ces systèmes peuvent contribuer à l'épargne nationale, à la formation de capital, à l'investissement et à la croissance, mais seulement s'ils fonc-

tionnent par capitalisation. Cela était un des principaux objectifs du récent projet de réforme au Royaume-Uni (le rapport Fowler). La capitalisation des prestations pourrait aussi contribuer à contrebalancer l'évolution des structures démographiques, encore que les possibilités dans ce domaine soient limitées, même dans une économie ouverte.

Quant aux lacunes de ces systèmes, les implications politiques d'un transfert majeur vers des retraites professionnelles et privées et leur taille potentielle peuvent susciter des préoccupations. Qui contrôlera ces fonds ? Quelle peut être leur influence sur la politique économique ? Comment s'intègrent-ils dans une société démocratique ? Certains s'inquiètent de l'influence des retraites professionnelles sur les marchés de capitaux, les taux de change et divers autres aspects de l'économie. Autres déficiences : la difficulté de protéger les prestations de retraites professionnelles contre l'inflation ; la perte de droits lorsqu'un travailleur change d'entreprise, même si la pension est transférable, problème qui touche particulièrement les travailleurs à forte mobilité professionnelle (et donc la flexibilité de l'économie) et peut-être aussi les catégories à faible revenu. Dernier problème, mais non le moindre : celui du statut des femmes. Aux termes d'un grand nombre de contrats de retraite professionnelle, les femmes divorcées perdent leurs droits. Un minimum de réglementation légale peut permettre de résoudre quelques-uns de ces problèmes, d'autres subsisteront.

Capitalisation totale

La possibilité d'une suppression totale des prestations de retraite publiques, même remplacées par une assurance privée obligatoire, est trop irréaliste politiquement pour mériter qu'on s'y attarde. Plus intéressante est la proposition visant à abandonner le principe du financement par répartition pour le remplacer par un système de capitalisation totale. Son défaut majeur : la génération de transition subirait une double charge, devant à la fois payer sa propre retraite dans le cadre du régime de capitalisation et financer celle des retraités actuels en vertu du régime de répartition, alors que c'est seulement la génération suivante qui bénéficierait des éventuels effets favorables de la capitalisation sur la formation de capital et le revenu réel.

Coordination...

Les régimes de retraite étant étroitement liés aux autres programmes publics, toute réforme devra être entreprise de façon coordonnée. Historiquement, la plupart des systèmes de retraite se sont mis en place sur une base professionnelle et leurs caractéristiques – taux de cotisation, couverture, ouverture des droits et âge de la retraite – varient d'une catégorie à l'autre. Dans la perspective de l'ensemble des gains réalisés au cours de toute la vie, une retraite généreuse peut certes être considérée comme une compensation à des catégories aux rémunérations modestes, aux conditions de travail difficiles et aux

perspectives de carrière limitées. Cependant, ces disparités peuvent non seulement être source d'iniquité mais encore un obstacle aux réformes : chaque catégorie tentera de conserver ses propres privilèges tout en demandant à profiter de ceux des autres. Plus la réglementation est complexe et diverse, plus on risque de se heurter à des résistances. Malgré ces difficultés, les pays de l'OCDE s'efforcent d'harmoniser leurs diverses réglementations, dans une perspective d'uniformisation au niveau national.

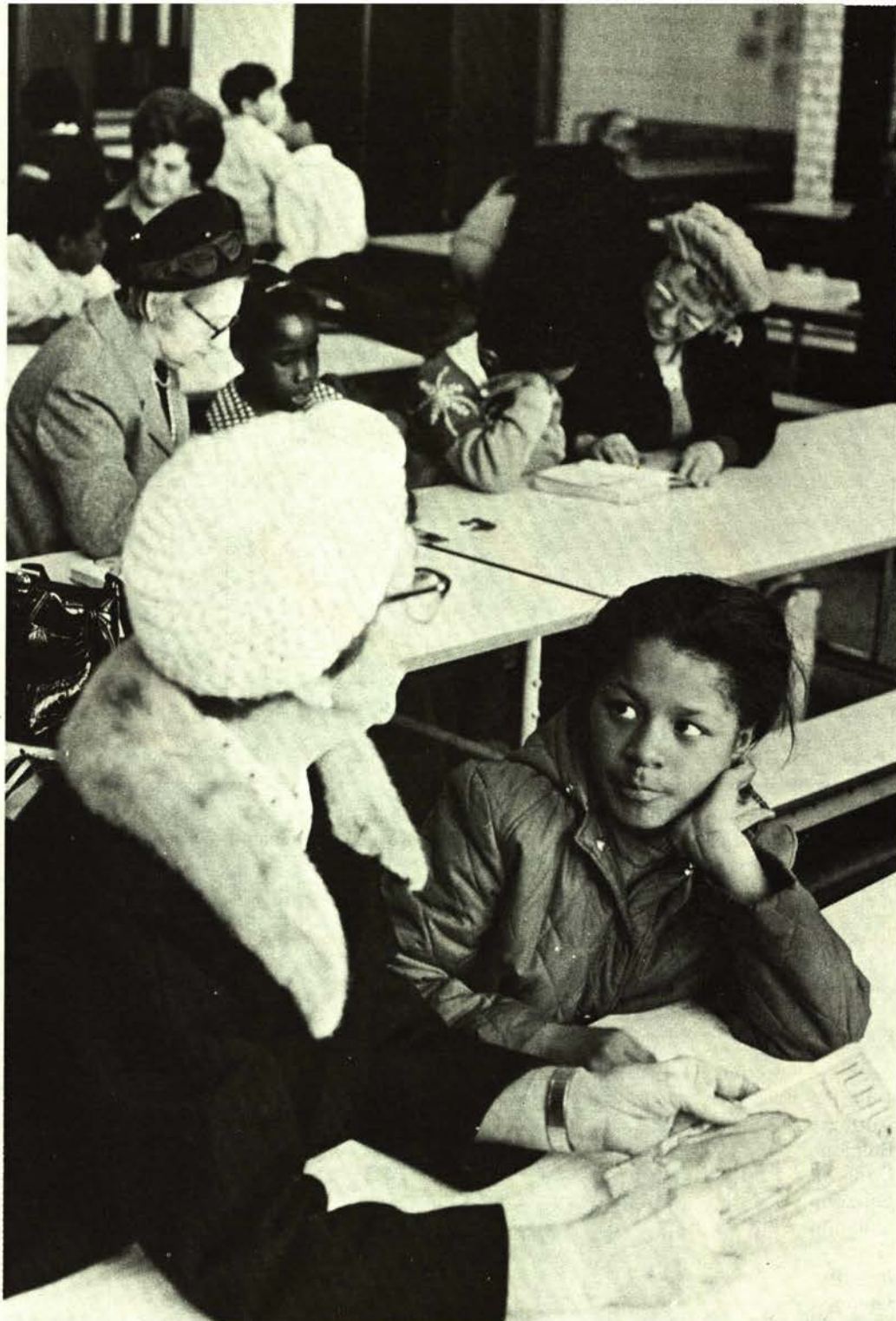
... avec la politique fiscale ...

La politique des retraites a de nombreux points communs avec la politique fiscale. D'abord, la nécessité d'assurer l'équité entre divers groupes sociaux et entre générations et le souci d'éviter des structures régressives. Deuxièmement, il y a une relation entre l'assiette de l'impôt sur le revenu, les cotisations et les prestations : les cotisations réduisent (et les prestations augmentent) la capacité de paiement des travailleurs, c'est pourquoi elles doivent être fixées en coordination avec les barèmes d'imposition du revenu (cela con-

Le cas du Japon

Le Japon a adopté, en avril 1985, une loi portant réforme des principales dispositions de ses régimes publics de retraite ; le nouveau texte, qui entrera en vigueur en avril prochain, comporte un ensemble de mesures visant à réduire les prestations futures tout en apportant un certain nombre d'améliorations immédiates. L'un de ses principaux objectifs est d'harmoniser les deux grands régimes publics, le régime national (National Pension Scheme - NPS), jusqu'alors réservé aux travailleurs indépendants et aux assurés volontaires, et le régime des salariés (Employees Pension Scheme - EPS), destiné aux salariés du secteur privé ; l'harmonisation des autres régimes est actuellement à l'étude.

Dans l'avenir, le NPS sera élargi de manière à assurer une retraite forfaitaire de base à tous les citoyens, y compris les femmes mariées et divorcées qui n'étaient jusqu'alors couvertes par aucun système obligatoire. Le NPS assurera aussi le premier niveau des prestations de retraite versées dans le cadre de l'EPS, le second étant lié aux gains antérieurs avec des prestations calculées sur la base du revenu perçu durant la période active et de la durée de celle-ci. Le rapport entre l'ensemble des prestations versées au titre de l'EPS et les gains antérieurs est fixé à son niveau moyen actuel. Étant donné qu'en cas de maintien de l'ancien système, ce rapport aurait beaucoup augmenté, la réforme représente une économie substantielle : en 2025, le taux de cotisation devrait atteindre 28,9 % du revenu des travailleurs, contre 38,8 % avec l'ancien système et 12,4 % actuellement.



Les retraités ne sont pas uniquement un poids pour la société.

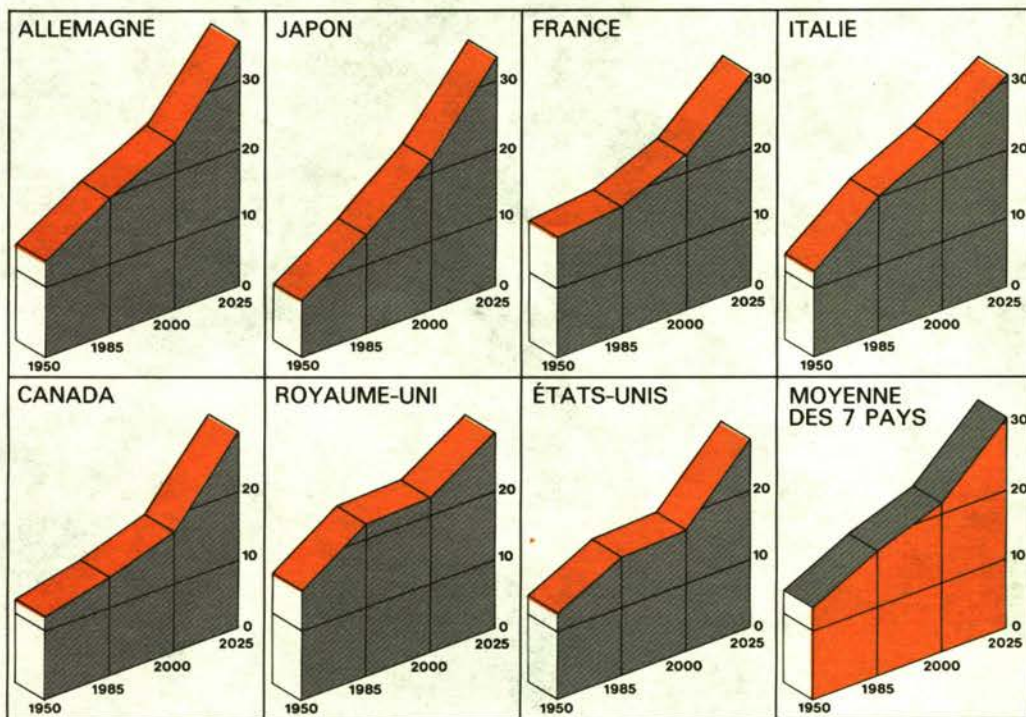
cerne bien entendu les régimes privés au même titre que les régimes publics). Troisièmement, la fiscalité et les régimes de retraite ont des retombées similaires et étroitement liées sur l'offre de main-d'œuvre : l'interaction des prélèvements fiscaux, des cotisations sociales et des prestations au cours d'une vie peut renforcer ou affaiblir le désir de travailler, avec des répercussions évidentes sur l'offre de main-d'œuvre. Il est donc nécessaire d'établir une ligne d'action prudente dans l'un et l'autre domaines si l'on veut éviter des retombées inattendues ou des effets préjudiciables à la flexibilité du marché du travail. Enfin, la politique fiscale et celle des retraites contribuent à déterminer la situation économique des retraités par rapport à celle des actifs. Dans un monde où l'impôt sur le revenu est progressif et où les cotisations sociales sont élevées, on ne

peut juger de la position relative des uns et des autres que sur la base du revenu après impôts. Si les retraités bénéficient d'un traitement fiscal favorable, ce qui semble équitable peut en réalité l'être moins. Le régime fiscal spécial appliqué aux retraités a été ou va être aboli ou restreint dans divers pays, dont l'Australie, la Norvège, la Suède et les États-Unis ; cette mesure, tout en uniformisant le régime fiscal des retraités et des travailleurs, a pour effet d'augmenter les recettes de l'État.

... et avec les autres programmes sociaux

Les réformes doivent aussi tenir compte de l'interaction des programmes de retraite avec les autres programmes sociaux. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les retraités ont droit par exemple à des allocations de logement et des soins médicaux gratuits.

B. TAUX DE DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES dans les sept principaux pays de l'OCDE^a... 1950-2025^b



Notes : a) Population des 65 ans et plus en % des 15-64 ans.
b) De 1950 à 1982 taux réel ; de 1983 à 2025 : valeurs prévisionnelles ; variante moyenne ONU.

Source : OCDE et ONU.

... et dans les autres pays
%

| | 1950 | 1985 | 2000 | 2025 |
|------------------|------|------|------|------|
| Australie | 12,4 | 14,7 | 16,4 | 23,2 |
| Autriche | 15,5 | 21,0 | 22,8 | 31,3 |
| Belgique | 16,2 | 19,6 | 23,8 | 32,8 |
| Danemark | 14,1 | 22,3 | 22,5 | 35,1 |
| Espagne | 11,1 | 17,3 | 21,1 | 23,3 |
| Finlande | 10,5 | 17,9 | 20,5 | 35,9 |
| Grèce | 10,5 | 20,6 | 25,4 | 26,2 |
| Irlande | 17,7 | 18,6 | 14,7 | 16,7 |
| Islande | 12,5 | 14,8 | 16,9 | 27,4 |
| Luxembourg | 13,9 | 19,5 | 22,9 | 35,7 |
| Norvège | 14,7 | 24,0 | 22,6 | 32,2 |
| Nouvelle-Zélande | 14,5 | 14,7 | 15,6 | 24,8 |
| Pays-Bas | 12,3 | 17,3 | 20,3 | 36,7 |
| Portugal | 11,0 | 16,1 | 18,0 | 23,8 |
| Suède | 15,5 | 26,0 | 25,6 | 35,9 |
| Suisse | 14,4 | 22,9 | 30,5 | 45,8 |
| Turquie | 5,7 | 7,2 | 8,8 | 12,2 |
| Moyenne OCDE | 13,1 | 18,4 | 20,4 | 29,8 |

Note : les 65 ans et plus en % des 15 à 64 ans.
Source : comme graphique B.

Compte tenu des projections démographiques actuelles, la plupart des pays de l'OCDE peuvent s'attendre à une augmentation sensible de la proportion de personnes âgées dans la population totale et du taux de dépendance des personnes âgées – c'est-à-dire le rapport entre le nombre des personnes âgées (65 ans et plus) et celui des générations d'âge actif (15-24 ans). On prévoit en outre un nouvel allongement de l'espérance de vie aux âges avancés. Si celle-ci augmente d'ici à l'an 2025 du même nombre d'années qu'entre 1940 et aujourd'hui, la période de retraite s'allongera de trois ou quatre ans en moyenne.

Faute d'une étroite coordination, la réduction des dépenses de retraite risque simplement d'entraîner un accroissement des dépenses dans ces autres domaines. Il faut aussi prendre en considération l'incidence du vieillissement de la population sur les autres programmes. Avec l'augmentation du nombre des personnes très âgées, les avantages en nature (aide ménagère, soins à domicile, transports publics, etc.) peuvent devenir plus importants que les prestations monétaires.

Conjoncture et démographie

D'autres mesures peuvent aller dans le même sens qu'une réforme des systèmes de retraite, tout en se situant au dehors, et contribuer à améliorer la situation financière de ces systèmes. De meilleurs résultats économiques permettraient d'alléger une grande part des pressions que subissent les régimes de retraite : un recul du chômage se traduirait par une diminution du nombre des bénéficiaires et une augmentation du nombre des cotisants et des contribuables, permettant ainsi – avec des taux de croissance réels plus élevés – de combler l'écart entre recettes et dépenses. La politique des retraites ne peut évidemment pas en elle-même engendrer de croissance mais, en coordination avec les autres politiques sociales, elle peut créer certaines conditions nécessaires en favorisant, par exemple, le réajustement structurel de l'économie et la flexibilité du marché du travail.

Il va sans dire qu'une évolution favorable des structures démographiques pourrait aussi aider. Si les taux de fécondité se trouvent en dehors du champ des politiques de retraite, d'autres évolutions sont susceptibles d'alléger les pressions exercées par une population vieillissante. Une progression régulière de l'activité féminine ferait augmenter les cotisations – du moins durant la longue période de transition – de même que le renversement ou la stabilisation de la tendance à la baisse du taux d'activité des travailleurs âgés.

* * *

Les régimes publics de retraite dans les démocraties industrielles ont contribué à la stabilité sociale et au bien-être économique en atténuant le caractère aléatoire du revenu des personnes âgées. Cependant, la restructuration des dispositifs en place est devenue une nécessité mathématique pour tous les pays – aucun ne peut en faire l'économie. Toute réforme dans ce domaine requiert un large consensus social dont la réalisation – par l'harmonisation d'exigences parfois contradictoires qui pèsent sur les régimes de retraite – ne peut être que l'aboutissement d'un processus politique. Si, en conséquence, chaque nation doit se frayer son propre chemin, toutes sont préoccupées par la situation actuelle et ne disposent que d'un choix limité de moyens d'action. ■

Nouveaux modes de création d'emplois : quel est le rôle des grandes sociétés ?

par Chris W. Brooks et Sergio Arzeni¹



La réunion de chefs de grandes entreprises à l'OCDE. De gauche à droite : Michel Pecqueur, Elf Aquitaine ; Kurt Nicolin, ASEA AB ; Kaspar V. Cassani, IBM Europe ; Jean-Claude Paye, Secrétaire général de l'OCDE ; Umberto Agnelli, FIAT ; William Norris, Control Data ; Mario Schimberni, Montedison ; Patrick Sheehy, BAT Industries.

« Rester performants, c'est ce que nous pouvons faire de mieux pour la société ». Que certains des chefs de grandes entreprises américaines et européennes récemment réunis par l'OCDE délimitent ainsi leur rôle n'empêche pas un nombre croissant de « mastodontes » d'utiliser leur puissance industrielle autrement. Ils contribuent à créer (ou créent eux-mêmes), en dehors de leur sphère d'activité normale et parfois de leur contrôle, des entreprises donc des emplois au niveau local. Dans le même ordre d'idées, un nouvel état d'esprit — l'esprit d'entreprise ! — se fait jour au sein de ces grandes unités souvent passablement bureaucratiques².

Quels sont les facteurs qui incitent les chefs d'entreprises à sortir de leur rôle traditionnel ? Le fait que les initiatives de création d'emplois prises par des firmes, ou des collectivités locales, soient beaucoup moins onéreuses que les programmes nationaux³ ? Sans doute pas. Plutôt un sens de responsabilité sociale

devant un chômage qui ne veut pas se résorber, des restructurations qui ne sont pas près de se terminer, ou un souci plus immédiat d'empêcher l'apparition à proximité de déserts industriels ou encore le désir de développer l'entreprise. Quelle que soit la motivation dominante, la question centrale reste entière : combien d'entre-

prises sont prêtes à s'impliquer dans ce genre d'initiative et donc combien d'emplois peuvent être créés ?

1. Programme sur les initiatives locales de création d'emplois (ILE), direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE.

2. Conférence internationale à haut niveau sur l'apport des grandes sociétés à la création d'emplois et d'entreprises, organisée dans le cadre du Programme ILE de l'OCDE. Participants : Umberto Agnelli (FIAT), Kaspar V. Cassani (IBM Europe), Kurt Nicolin (ASEA AB), William Norris (Control Data Corporation), Michel Pecqueur (Elf Aquitaine), Mario Schimberni (Montedison), Patrick Sheehy (BAT Industries PLC).

3. Les estimations britanniques donnent une fourchette de 4 000 à 20 000 livres (46 000 à 230 000 francs) contre une moyenne nationale de 35 000 livres (380 000 francs).

Courte échelle aux initiatives locales

Si l'on en juge d'après le premier mode d'intervention des géants — l'aide aux créateurs d'entreprise ou la « courte échelle » — il faut croire qu'il s'agit d'une réalité non négligeable : environ 200 grandes firmes ont contribué à créer de cette façon, hors de leur sphère directe d'opérations, quelque 100 000 emplois en Europe au cours des cinq ou six dernières années.

S'il est vrai que les grandes entreprises ont souvent entamé leurs démarches à l'occasion d'opérations de restructuration ou de réduction d'effectifs en décidant de participer aux efforts de recréation d'emplois, l'on assiste actuellement à une évolution incontestable. La grande société a de plus en plus tendance à intégrer ces initiatives dans une stratégie globale où elle s'associe à des mesures de soutien aux PME, de promotion de la création d'entreprises, ou à toute une variété d'actions visant à reconstituer, en le renforçant ou le diversifiant, le tissu industriel local. On peut ventiler comme suit cette stratégie globale.

Aides en personnel :

- aide bénévole dispensée — particulièrement aux États-Unis — par le personnel permanent d'une grande firme au bénéfice d'une communauté locale
- détachement aux frais de l'entreprise — pour une période de 6 à 24 mois — de personnel capable de fournir une assistance technique, auprès d'une agence locale de création d'emplois (pour rédiger un plan d'entreprise, pour apprendre à utiliser la panoplie des multiples aides financières offertes par l'État) ; cette formule est assez répandue en Grande-Bretagne
- recours à des cadres retraités — ou souvent en pré-retraite — pour aider de nouveaux entrepreneurs à créer des entreprises.

Aides en infrastructures. Les locaux et/ou les terrains représentent la dotation-clé pour la réussite de nombreux projets de création d'emplois. Leur appellation varie — usines ou ateliers relais, couveuses d'entreprises, centres de services et locaux communs, etc. — mais leurs fonctions sont voisines. Réaménagées de façon sommaire, des installations obsolètes ou inutilisées sont pourvues de certains services techniques communs, secrétariat, photocopieurs, etc., d'un service de conseils (souvent gratuits) et louées sur la base de contrats mensuels aux nouveaux entrepreneurs. L'idée est de transformer des structures relevant de l'« archéologie » industrielle en pépinières de la création d'entreprises, de forger un environnement susceptible de faire s'épanouir initiatives et idées. Ce genre de structures permet à beaucoup d'entrepreneurs potentiels — qui autrement ne l'auraient pas « osé » — de se lancer.

Aides en capitaux :

- participation au capital de la nouvelle entreprise



Des cadres retraités, ou en préretraite, peuvent prêter secours aux nouveaux entrepreneurs, comme ici, à Paris, sous l'égide de l'association EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise).

- financement des études de faisabilité
 - versement de primes pour chaque chômeur embauché (avec majoration s'il s'agit d'un licencié)
 - constitution d'un capital de démarrage grâce à une allocation forfaitaire.
- Sous-traitance.** La filière traditionnelle de création d'entreprises stimulée par des contrats de sous-traitance avec de grandes firmes s'est accentuée au cours de ces dernières années. La technologie moderne a joué un rôle moteur dans cette évolution en favorisant la décentralisation, les PME et l'emploi indépendant. L'assurance d'avoir un client important est un atout énorme qui peut très bien déclencher le processus et, pour la grande entreprise, une politique de sous-traitance bien orientée peut contribuer à renforcer le tissu économique local.

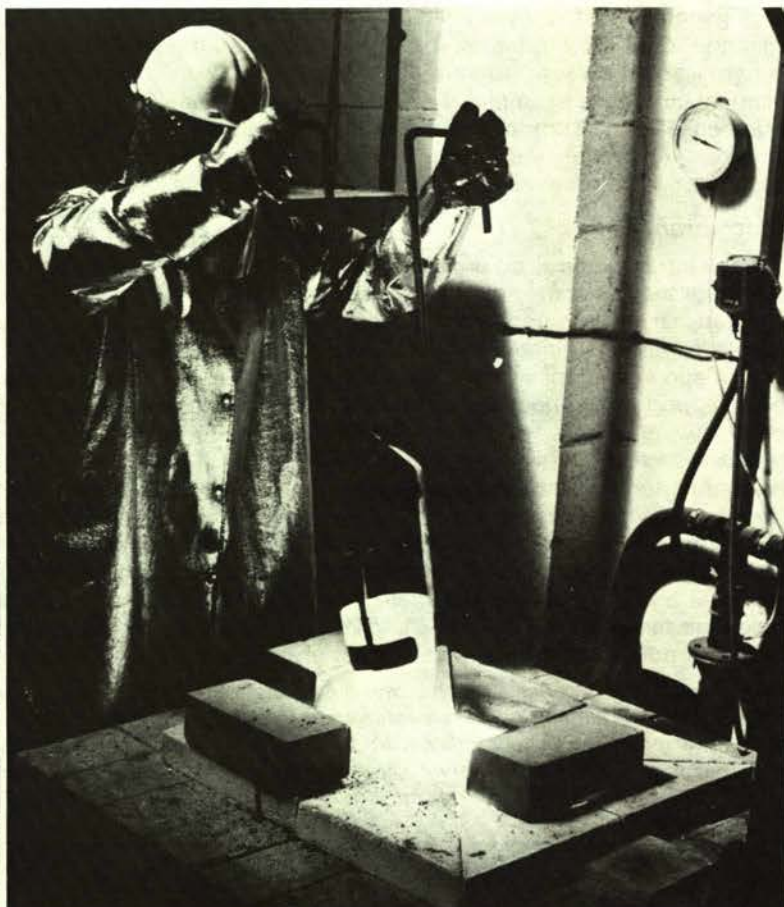
Localisation des investissements. Pour promouvoir l'emploi local, les grandes entreprises ont souvent recours à la prospection, notamment à l'étranger, d'investissements susceptibles de se localiser dans des zones à fort taux de chômage. Cette approche comporte cependant des inconvénients : elle demande beaucoup de temps ; elle coûte très cher à la fois à l'entreprise, qui doit payer des honoraires élevés aux cabinets spécialisés, et aux autorités publiques, qui fournissent souvent l'essentiel de l'aide à la localisation accompagnant presque toujours ces opérations ; cette stratégie d'intervention relève d'un type de développement exogène — que favoriseraient les politiques régionales des années 60 et 70 — et non local et endogène, censé plus fiable et porteur dans le contexte économique des années 80.

Soutien aux PME. Certaines grandes

firmes appuient aussi avec succès l'expansion des petites et moyennes entreprises déjà existantes. Le mécanisme employé est assez simple : pour chaque travailleur embauché dans une localité déterminée, la grande société accorde à une PME un prêt à des conditions très avantageuses ; lorsqu'il s'agit d'un travailleur qu'elle a elle-même licencié, le prêt se transforme en prime. Dans ce contexte, les filiales de sociétés multinationales sont considérées comme des PME et une grande firme peut donc, par ce mécanisme, allouer des aides à la filiale d'une autre société multinationale.

Création d'entreprises, création de richesses et création d'emplois — ces trois éléments apparaissent comme trois phases d'un même phénomène : la diffusion de l'esprit d'entreprise et l'émergence d'une culture fondée sur l'initiative économique. Si la question reste ouverte de savoir quels sont les moyens et les méthodes les plus appropriés pour les développer davantage, les exemples abondent qui montrent qu'il est possible de rendre nos sociétés plus entreprenantes.

Il peut s'agir de démarches beaucoup plus classiques que celles relevant de la courte échelle. Ainsi une grande entreprise peut-elle, de par sa croissance organique, accompagnée d'une diversification, créer un nombre très important d'emplois. Comme l'a fait remarquer Patrick Sheehy, PDG de BAT Industries : « En 1969, notre société n'était pas diversifiée. Elle employait 96 000 personnes, avait des revenus de 1,5 milliard de livres et des bénéfices avant impôts de 135 millions de livres. En 1984, diversification accomplie, les chiffres correspondants sont : plus de 300 000, plus de 15,5 milliards et 1,4 milliard. »



Après la fermeture de la principale aciérie de Corby, Northamptonshire, la BSC Industry, filiale de création d'emplois de la British Steel Corporation, a joué un rôle moteur dans la diversification du tissu industriel de la ville. Plus de 6 000 emplois ont été créés par des entreprises fabriquant, par exemple, des circuits imprimés ou des céramiques.

Autre méthode : aider les entrepreneurs individuels au sein de la grande organisation, en leur fournissant l'occasion et les ressources de réaliser — beaucoup plus efficacement que tout seuls — leurs idées.

Grandes firmes : esprit d'entreprise pas mort

Des innovations telles que le franchisage, le rachat de l'entreprise par les cadres, l'«essaimage», l'esprit interne d'entreprise — l'«intraprenariat» — et le capital-risque vont en effet à l'encontre de l'idée qu'une grande société ou, plus exactement, une grande unité, paralyse, par nature, l'esprit d'entreprise et l'innovation. Elles font en réalité éminemment partie de cette nouvelle culture entrepreneuriale où les concepts traditionnels ont tendance à se brouiller.

Franchisage

Une forme de participation des grandes sociétés à des initiatives locales, le franchisage sort incontestablement des classifications habituelles. Prenons une grande entreprise de restauration rapide : s'agit-il d'une multinationale ou d'un agglomérat de plusieurs milliers de PME ? Peu importe : le succès de la formule est impressionnant. Aux États-Unis, les opérations de franchisage, d'après le ministère du commerce, représentaient, en 1984, des ventes d'une valeur de 500 milliards de dollars, soit un tiers de la totalité des ventes, plus de cinq millions d'emplois et 15 % du PNB. Du chemin parcouru depuis le lancement de cette nouveauté par General Motors au

cours des années 50 ! Le franchisage a cependant mis longtemps à percer : en France, il a fallu vingt ans (jusqu'à 1971) pour en créer deux mille. Mais depuis le nombre s'est multiplié presque dix-huit fois (35 000 en 1985) et le franchisage passe, à l'heure actuelle, pour le moyen le plus rapide de lancer une activité indépendante.

Actions pour les salariés et rachats par les cadres

Il s'agit, comme pour le franchisage, d'innovations en matière de gestion des ressources humaines de caractère social et fiscal. Au cours des dix dernières années, 7 000 sociétés américaines ont intéressé près de dix millions de salariés à leurs plans de *cession d'actions* (ils n'étaient que 500 000 en 1975). Résultat : des changements considérables dans l'organisation des entreprises ainsi que dans la nature et la qualité des postes de travail. Selon des études récentes, les sociétés qui partagent leurs actions avec la plupart ou la totalité de leurs salariés ont une expansion plus rapide que les autres. Ce nouveau mode d'organisation pose un certain nombre de problèmes — renforce-t-il vraiment la participation des employés aux décisions ? comment empêcher que les dégrèvements fiscaux proposés ne faussent la concurrence ? — mais, d'après la plupart des études, il s'agit d'une des innovations les plus efficaces que l'on ait imaginées pour aider les grandes sociétés à se procurer de l'argent, à payer moins d'impôts et à renforcer l'intérêt des «salariés-entrepreneurs» pour leur travail.

Quant au rachat par les cadres, il peut aussi fournir une solution utile aux difficultés inextricables que les successions causent à nombre de PME. En théorie, ils aident aussi les grandes sociétés à vendre des filiales dans des conditions qui garantissent la poursuite de leurs activités et le maintien d'une partie au moins de l'emploi. Jusqu'à présent cependant, plus de filiales aux résultats médiocres que de filiales rentables (mais devenues par exemple quelque peu accessoires par rapport aux activités principales) ont été cédées. Il n'en demeure pas moins que le jour où elles auront été bien rodées et débarrassées de quelques défauts d'ordre pratique, ces modalités nouvelles devraient contribuer aussi bien à la création d'emplois et à leur maintien qu'à l'expansion d'une économie fondée sur l'esprit d'entreprise.

Essaimage

L'essaimage *spontané* d'entreprises, notamment à vocation technique ou scientifique, à partir de grandes sociétés, est, depuis assez longtemps déjà, monnaie courante dans certaines branches d'activité. Par contre, l'*encouragement* par les grandes entreprises de cette pratique est un phénomène récent et limité à quelques pays : la France est allée jusqu'à légiférer en sa faveur.

Parmi les avantages de la création d'une nouvelle compagnie par essaimage : elle peut, en entraînant un des dirigeants de la société d'origine, provoquer une série de promotions internes avec pour conséquence un meilleur moral du personnel.

Plus généralement, on peut dire que l'essai, dans les limites où il est mis en oeuvre jusqu'à présent, fournit incontestablement un bon exemple d'exploitation fructueuse de l'esprit d'entreprise et de l'intérêt réciproque qui unit la grande société et les firmes qui en sont issues.

« Intraprenariat »

Par « intrapreneur », on entend le salarié d'une grande société qui a trouvé un créneau, arrive à en persuader la direction et à trouver des financiers, contournant ainsi l'appareil administratif de sa firme pour apporter de nouveaux produits et créer de nouveaux marchés. Quelques grandes sociétés cultivent depuis toujours un esprit interne d'entreprise, afin de mieux tirer parti de leurs ressources humaines et de demeurer en tête de peloton, mais, depuis peu, il s'agit d'une véritable floraison. Cet essor s'explique sûrement par la reconnaissance qu'à l'ère de l'informatique, la productivité par l'innovation est en

train de devenir tout aussi importante que la productivité dans la production. C'est pourquoi les grandes sociétés admettent qu'elles ont à donner à leurs employés une liberté d'action proche de celle dont bénéficie un chef d'entreprise.

Si les statistiques actuelles ne permettent pas d'évaluer ni le volume de ce phénomène, ni son effet sur l'accroissement de la productivité et de l'emploi, il est un fait que des centaines de nouveaux groupes qui se consacrent à des activités autres que celles de leur société d'origine — et qui ne sont soumises à l'approche, aux procédures et aux restrictions propres à cette dernière — se sont développés de cette façon.

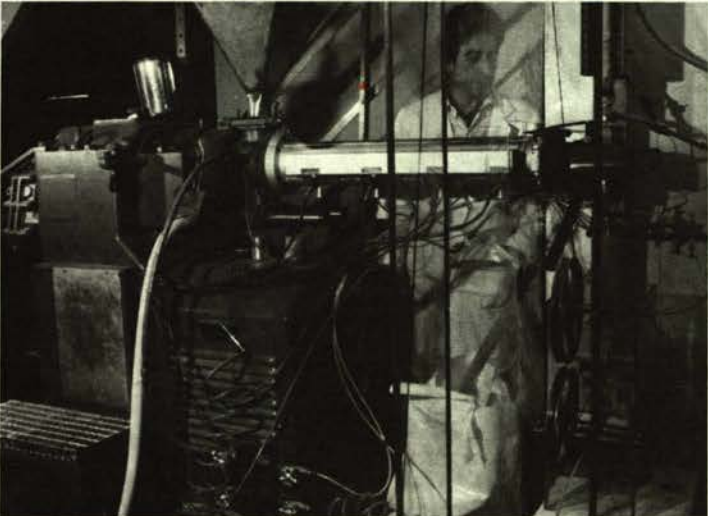
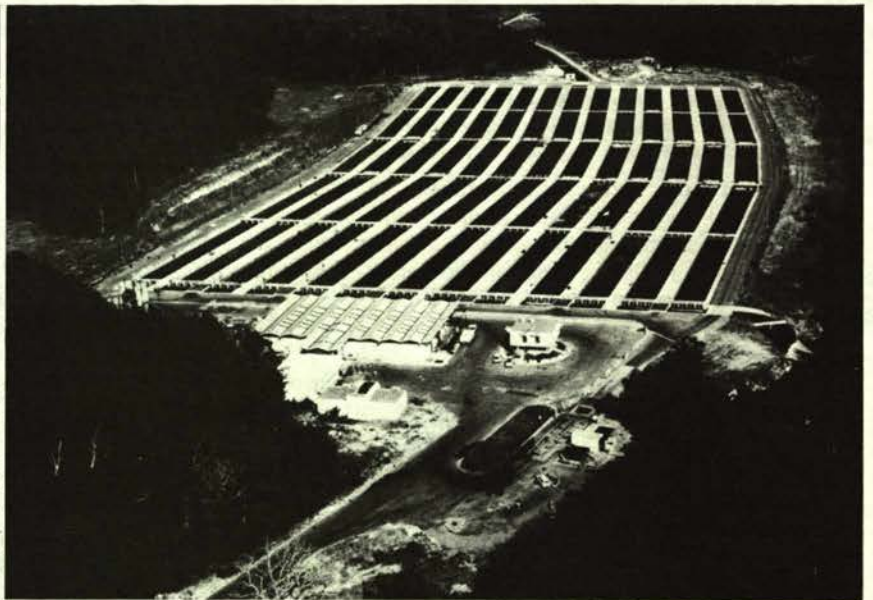
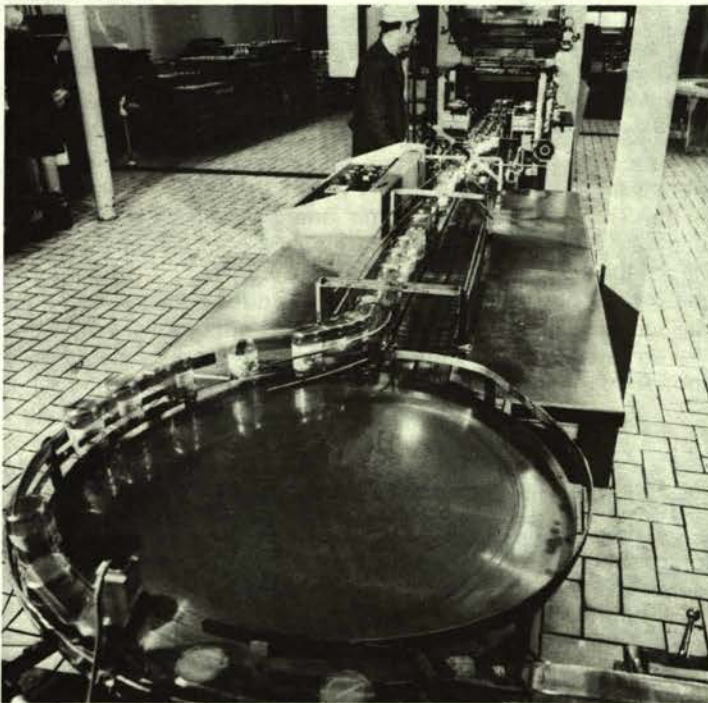
Quel que soit le nom qu'on lui donne, le lancement, par des membres du personnel de grandes compagnies, d'activités qui obligent à prendre des risques est maintenant une réalité qui entraîne des transformations profondes dans le monde des affaires et dans la société en général.

Capital-risque

Plusieurs groupes industriels ont créé depuis quelques années des branches ou des filiales de capital-risque qui ont d'ordinaire pour objet de promouvoir leurs marchés internes des capitaux, des techniques et du personnel qualifié, mais parfois aussi, de réaliser des projets extérieurs, à condition qu'ils soient compatibles avec la diversification technique du groupe. Les associations de R-D que plusieurs sociétés d'une branche donnée se mettent à créer depuis quelque temps peuvent être rangées dans cette catégorie d'investissement de capital-risque.

Les grandes compagnies manufacturières comme General Electric, Xerox, 3M, Exxon, Olivetti, occupent une place considérable sur le marché du capital-risque. On estime à un million au moins le nombre d'emplois créés au cours des dix dernières années aux États-Unis grâce au capital-risque fourni par de grandes sociétés. ■

Pour aider à la reconversion de bassins d'emplois touchés par l'épuisement des champs d'hydrocarbures, la fermeture de raffineries ou d'usines chimiques, Elf Aquitaine utilise essentiellement deux instruments : des sociétés d'assistance technique, qui permettent aux PME de disposer des moyens de recherche de la grande firme; des structures financières spécialisées à l'intention des PME. CETRA (Centre technique de la région Aquitaine) et SOFREA (Société de financement régional Elf Aquitaine) ont ainsi contribué à mettre sur pied la première entreprise française de conditionnement de miel, une des plus grandes piscicultures d'Europe, une société de matériaux thermoplastiques composites, une autre de composants électroniques.



Indicateurs de la science et de la technologie

Les indicateurs de la science et de la technologie, établis pour la deuxième fois par l'OCDE¹, soulignent les caractéristiques saillantes des activités en S-T et de la compétitivité dans la zone OCDE, et signalent similarités ou divergences entre les pays Membres. En replaçant ainsi les différentes situations et performances nationales dans une optique internationale, ils permettent théoriquement à chaque pays de se comparer aux autres. En fait – il ne faut pas l'oublier – les indicateurs font exactement ce que leur nom laisse entendre – ils indiquent.

La réalité est par définition beaucoup plus complexe. Un pays ne peut en aucun cas fonder gloire ou inquiétude nationale sur les résultats atteints par un seul indicateur – mais peut utilement y voir un « clignotant ». Ainsi un indicateur purement quantitatif ne prendra-t-il jamais pleinement en compte toutes les différences institutionnelles entre les pays Membres – organisation des systèmes de S-T, tailles et types de spécialisations économiques, etc. – ou les choix stratégiques adoptés.

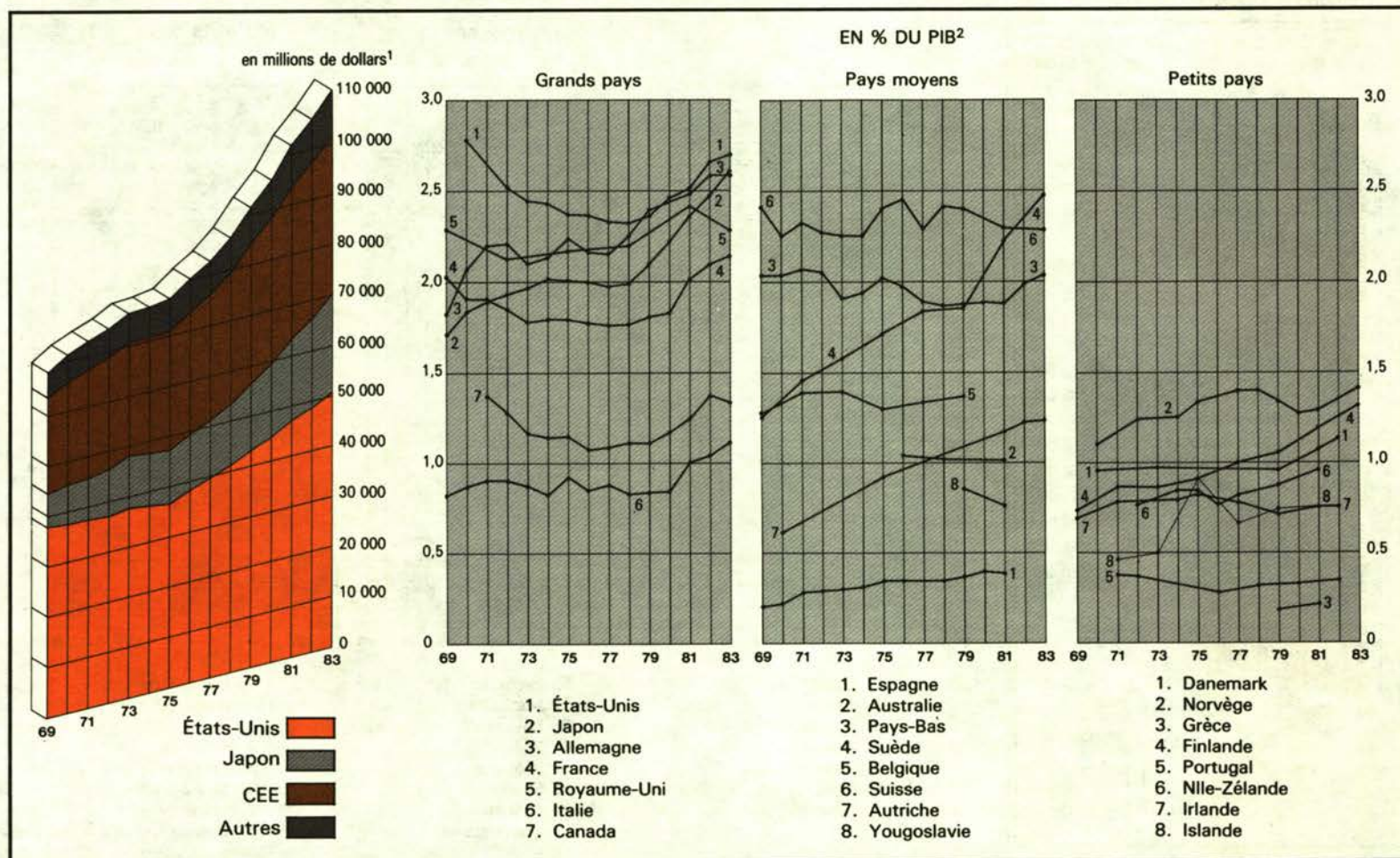
Même si d'autres indicateurs viennent renforcer le premier « clignotant », l'interprétation du phénomène appelle la prudence. Autre mise en garde contre des comparaisons internationales hâtives : l'évaluation du rôle et du comportement des firmes multinationales n'entre pas dans le cadre de l'État-nation, dans lequel s'inscrit cette étude.

Tous les indicateurs utilisés se situent, de nouveau théoriquement, quelque part sur un axe d'activités, depuis la génération

de connaissances de base jusqu'à l'impact de ces dernières sur l'économie ou la société, en passant par ses applications, notamment industrielles. La réalité, encore une fois moins simple, fait entrer en jeu de nombreux phénomènes de décalage, de boucles plus ou moins complexes et de rétroactions qui cependant n'empêchent pas un regroupement des indicateurs d'après ce qu'ils mesurent : les « input », ou intrants, du système de S-T (comme les ressources consacrées à la R-D) ; les « output », ou sorties, du même système (comme les brevets ou la balance des paiements technologiques) ; l'« impact » (comme les indices de productivité ou les

1. Indicateurs de la science et de la technologie II – R-D, invention et compétitivité, à paraître prochainement. L'analyse se fonde en général sur l'évolution jusqu'en 1983 compris. Voir aussi Indicateurs de la science et de la technologie, l'Observateur de l'OCDE, n° 121, mars 1983.

A. DÉPENSES DE R-D DANS LA ZONE OCDE



1. Monnaies nationales converties en dollars en utilisant les parités de pouvoir d'achat et niveaux de prix du PIB 1975.

2. Ordre des pays sur la base des dépenses absolues de R-D en 1983.

Source : Banque de données UISTI de l'OCDE, décembre 1985.

échanges internationaux de produits à forte intensité de R-D, domaines où il est bien entendu très difficile de bien faire la part des facteurs technologiques et économiques).

Évolution des ressources globales

L'augmentation globale des dépenses de R-D dans la zone OCDE, de quelque 5 1/2 % de 1979 à 1981, fléchit nettement pour s'établir à 4 % entre 1981 et 1983.

La R-D demeure fortement concentrée dans les plus grands pays, les sept plus grands représentant 92 % des dépenses totales de la zone OCDE en 1983 (graphique A, partie gauche).

Les dépenses de R-D ont augmenté deux fois plus vite au Japon qu'aux États-Unis et dans la CEE de 1979 à 1983, mais les États-Unis restent, de loin, le plus grand pôle de recherche scientifique dans la zone OCDE avec près de la moitié des ressources financières globales. L'effort de R-D cumulé des pays de la CEE demeure, malgré le resserrement rapide de l'écart, beaucoup plus important que celui du Japon.

La R-D accompagne ou dépasse le rythme de la croissance économique dans

la plupart des pays. Le pourcentage du PIB consacré à la R-D s'est assez généralement accru depuis 1979, particulièrement dans les plus grands pays (graphique A, partie droite).

Tant pour la zone OCDE que la majorité des pays, le secteur privé supplante, depuis la fin des années 70, le secteur public dans le rôle de principal bailleur de fonds de R-D (graphique B). Même l'actuelle reprise vigoureuse de la R-D américaine dans le domaine de la défense (que finance l'État) n'a pas suffi à remettre en cause cette évolution au niveau de la zone ; de fait, le décalage privé-public semble s'être accentué en 1983.

La R-D a généralement augmenté plus vite que les investissements traditionnels depuis 1979, surtout dans les grands pays et en Suède où, de même qu'aux Pays-Bas, le rapport dépenses de R-D/investissements en constructions, équipements, matériel, est parmi les plus élevés (graphique C); quant au Japon, il s'accorde à la fois une forte intensité de R-D et un très haut niveau d'investissements traditionnels. Il va de soi que le tassement de la formation brute du capital fixe ces dernières années a accentué la tendance des deux types d'investissements à croître à des rythmes différents.

Financement public de la R-D

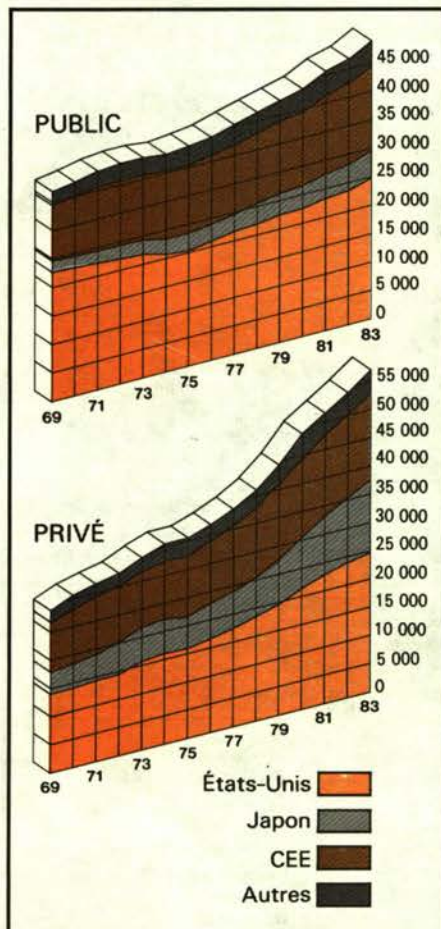
Le financement public de la R-D augmente en volume dans tous les pays, sauf en Suisse, en Norvège et au Portugal et maintient sa part dans le budget de l'État. Dans les grands pays, les dépenses publiques de R-D progressent plus rapidement que l'ensemble des dépenses de l'État, après, il est vrai, un long fléchissement relatif au cours des années 70.

Aux États-Unis, l'industrie est la principale bénéficiaire des fonds fédéraux : elle en reçoit, selon les années, entre 40 et 50 %, contre un quart pour l'université et un quart pour les laboratoires d'État. Au Japon, l'industrie en absorbe seulement 5 %, soit la même proportion que les institutions privées sans but lucratif, tandis que les laboratoires nationaux ou publics et l'université se partagent à peu près également le reste.

La défense et l'espace absorbent la majeure partie des fonds publics de R-D de la zone OCDE, marquent une reprise et apportent de nouveaux contrats à l'industrie. Que la moitié de l'effort public de R-D de la zone soit consacrée à la défense et l'espace s'explique par le poids des États-Unis. La France et le Royaume-Uni ont

B. FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ DE LA R-D

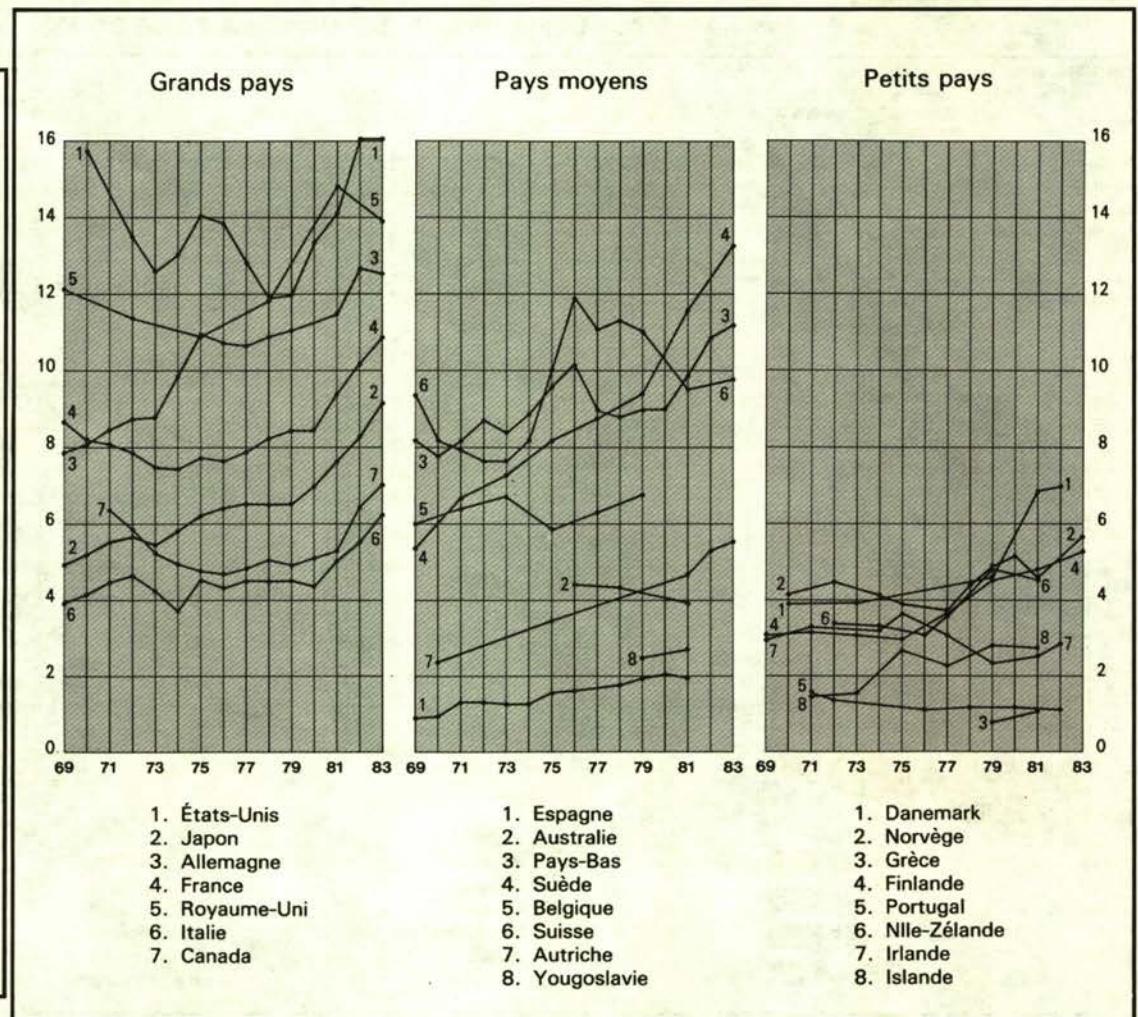
millions de dollars PPA 1975¹



1. Voir note 1 graphique A.

Source : Banque de données UISTI de l'OCDE, décembre 1985.

C. R-D EN % DES INVESTISSEMENTS TRADITIONNELS¹

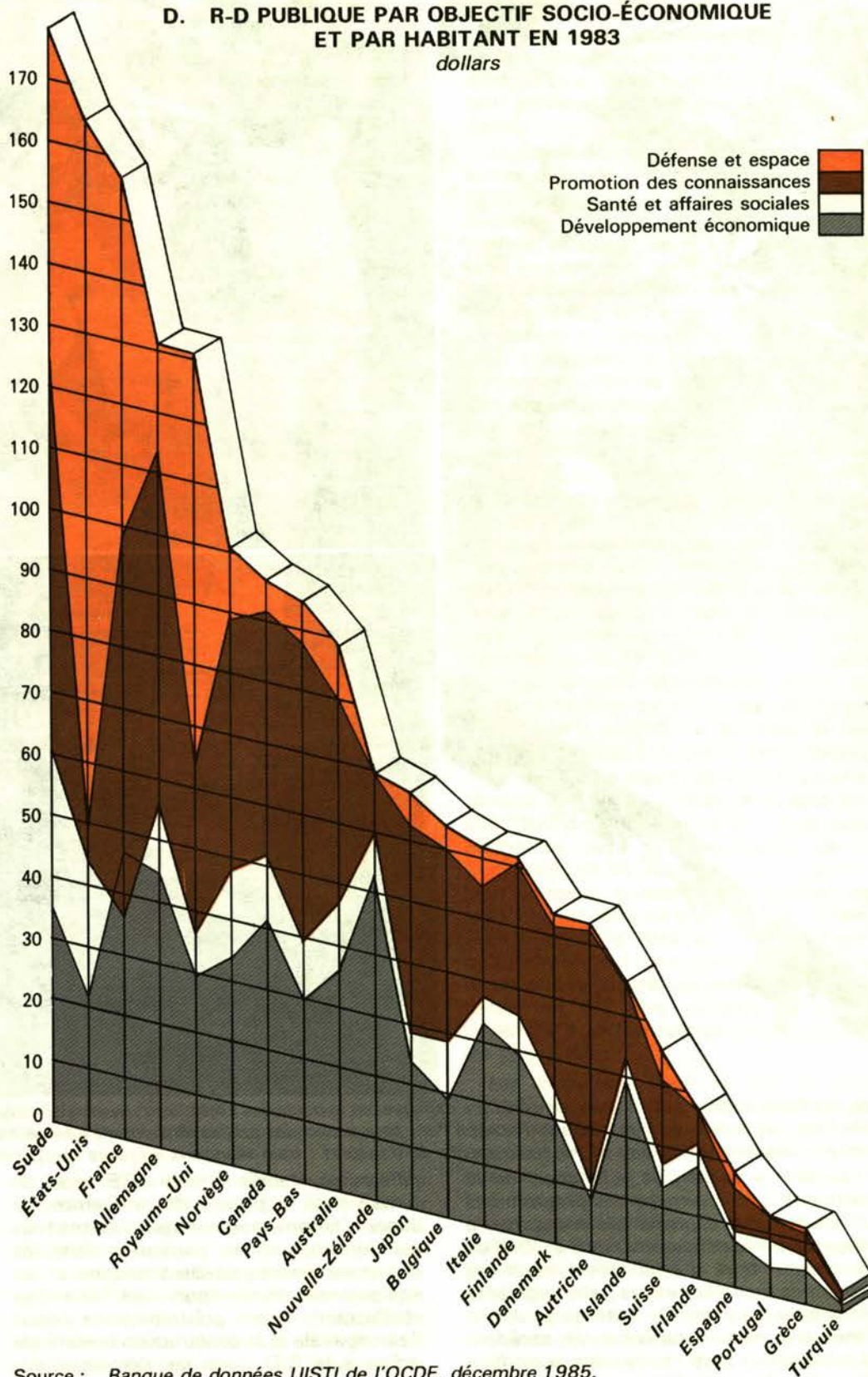


1. Ordre des pays : voir graphique A.

Source : Banque de données UISTI de l'OCDE, décembre 1985.

D. R-D PUBLIQUE PAR OBJECTIF SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PAR HABITANT EN 1983

dollars



Source : Banque de données UISTI de l'OCDE, décembre 1985.

également d'importants programmes dans ces domaines (et l'Allemagne dans le secteur de l'espace), de même que, quoiqu'à une autre échelle, la Suède. La plus grande partie de ces travaux est exécutée par l'industrie, au point qu'aux États-Unis et en Suède, où la reprise en R-D défense est particulièrement marquée, cela pourrait renverser la tendance à la réduction de l'appui financier de l'État à la R-D industrielle (graphique D : dépenses par habitant).

Après une période de forte croissance, la R-D en faveur de l'énergie marque une baisse, particulièrement aux États-Unis, en Belgique et en Norvège ; la plupart des pays prévoient peu d'augmentation, voire des réductions d'ici à la fin de la décennie (le graphique D inclut l'énergie dans la catégorie « développement économique »).

L'objectif « promotion générale des connaissances » continue à recevoir une part élevée des ressources publiques. La grande

majorité des pays dépensent plus pour la R-D à caractère général, non orientée (dont la recherche universitaire), que pour d'autres objectifs, y compris la défense.

Recherche universitaire

La part de l'enseignement supérieur continue à régresser, malgré un raffermissement du rythme de croissance. L'enseignement supérieur ayant moins bénéficié que les autres secteurs du redressement général de la R-D depuis 1979, sa part fléchit légèrement mais de façon continue, particulièrement au Canada, en Norvège et au Japon.

Les États-Unis viennent de loin en tête dans les sciences exactes et naturelles, le Japon dans les sciences sociales et humaines. Les universités américaines assurent plus de la moitié de la R-D de la zone OCDE dans les sciences « pures ». La part du Japon est ici inférieure à celle de l'Allemagne, de la France ou du Royaume-Uni bien que le volume total de la R-D universitaire japonaise soit beaucoup plus élevé. Les établissements d'enseignement supérieur japonais, en assurant le tiers des recherches en sciences sociales et humaines en milieu universitaire dans la zone OCDE, apparaissent clairement comme les principaux exécutants dans ces disciplines.

En sciences de l'ingénieur et en sciences médicales, les positions des États-Unis et de la CEE sont plus comparables, même si les États-Unis prédominent dans les premières et la CEE en médecine.

Recherche fondamentale et appliquée, développement expérimental

La recherche fondamentale absorbe 15 % de l'ensemble des dépenses de R-D de la zone OCDE. Elle est effectuée à concurrence des deux tiers par l'enseignement supérieur et, accessoirement, par les institutions privées sans but lucratif. Le reste est exécuté à parts égales dans les laboratoires de l'industrie et de l'État.

Les États-Unis prédominent quels que soient les types d'activité de R-D, mais cette prédominance est beaucoup plus nette dans les travaux de développement expérimental, tandis que la CEE semble être relativement mieux placée en matière de recherche fondamentale et appliquée. A un niveau plus modeste, les deux sont plus équilibrés au Japon.

Près de la moitié de la recherche fondamentale dans le secteur de l'État est effectuée par les pays de la CEE. En milieu industriel, les États-Unis et le Japon en réalisent les deux tiers.

R-D dans l'industrie

L'industrie renforce sa position dans l'effort global de R-D dans la zone OCDE, sa part atteignant les deux tiers de la dépense totale en 1983. Ce renforcement depuis 1979 avantage visiblement le Japon, n'entraîne pas de changement pour



Que la défense et l'espace absorbent la majeure partie des fonds publics de R-D de la zone OCDE s'explique par le poids des États-Unis : la mission Atlantis de la NASA, décembre 1985. La CEE a une position prédominante en recherche universitaire médicale : lithotriteur allemand utilisé par l'hôpital Necker à Paris pour broyer des calculs rénaux sans intervention chirurgicale. Le Japon s'affirme progressivement dans tous les domaines et en particulier dans les industries électriques-électroniques et les équipements de transport : train silencieux en cours d'expérimentation.

Les États-Unis mais une assez nette diminution pour la CEE (imputable à un ralentissement général après 1981 et à la chute en volume de la recherche industrielle britannique en 1983).

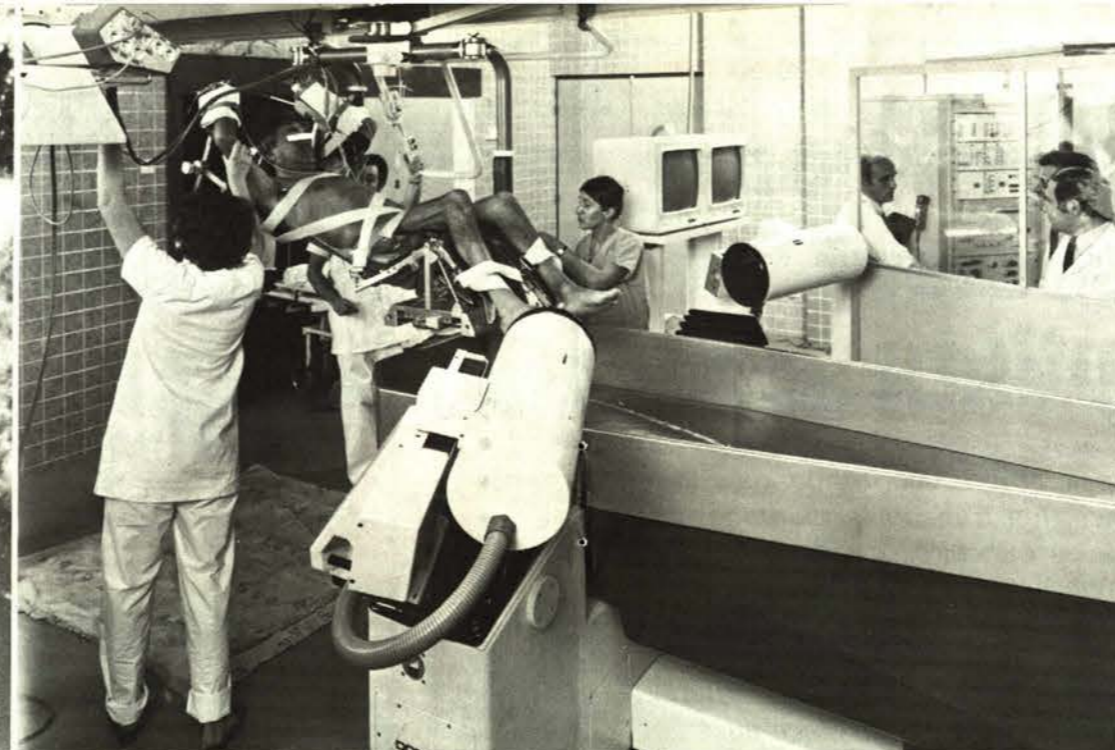
La reprise est due d'abord à l'effort des entreprises elles-mêmes, en particulier au Japon, bien que l'impulsion de l'État soit dans certains cas significative, notamment en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande, en Espagne et au Canada ; aux États-Unis même, on assiste depuis 1981 à un renforcement progressif de l'appui du gouvernement fédéral en faveur des entreprises.

La part de la R-D dans la valeur ajoutée va croissant dans l'ensemble de l'industrie et dans le secteur manufacturier en particulier. De 1,7 % en moyenne dans le secteur des entreprises en 1983, cette part est généralement beaucoup plus forte dans les grands pays (et en Suède et aux Pays-Bas) que dans les petits.

La R-D autofinancée — fonction de la nature et de l'envergure des programmes effectués, de la capacité des entreprises à dégager des bénéfices — va de 3 à 30 % de l'excédent brut d'exploitation dans les industries manufacturières ; elle augmente dans tous les pays. On note qu'au Japon l'industrie manufacturière a un excédent d'exploitation plus confortable pour faire face aux besoins d'investissements que dans les autres grands pays.

La R-D dans les branches électrique-électronique et mécanique (ordinateurs compris) a continué à croître plus vite que dans les autres groupes d'industries ; l'aérospatiale marque une nette reprise. Parmi les industries avec une forte intensité de recherche, c'est seulement dans la chimie que la R-D continue à progresser à un rythme réel inférieur à celui de l'ensemble des industries.

Le Japon et les États-Unis ont renforcé leurs positions, quoique dans des branches



différentes, tandis que la CEE cède du terrain dans la plupart des industries. Le Japon s'affirme progressivement dans tous les domaines et en particulier dans les industries électriques-électroniques et les équipements de transport. Les États-Unis réaffirment leur prédominance dans l'aérospatiale et la construction mécanique grâce à la R-D dans les domaines des ordinateurs et des instruments.

Évolution des positions technologiques

Les activités en matière de brevets ont stagné ou décliné dans la zone OCDE jusqu'à la fin des années 70 mais reprennent depuis. Le fléchissement, qui n'avait pas touché les États-Unis, le Japon et un ou deux petits pays, avait été causé essentiellement par la baisse de demandes étrangères.

revendication unique), ce qui conduit à une exagération des proportions au niveau international ; la situation est inversée en ce qui concerne les brevets réellement déposés pour lesquels les États-Unis occupent nettement la première place avant le Japon.

Le Japon dépose plus de brevets que les autres pays de l'OCDE et ne suit pas le déclin général de la productivité dans ce domaine. Le rapport entre les demandes de brevets indigènes et la R-D confirme la forte propension à breveter du Japon. En 1981, celui-ci a dépensé environ un sixième de la R-D dans le secteur des entreprises de l'ensemble de la zone OCDE mais a engendré la moitié de toutes les demandes indigènes de brevets. La situation des États-Unis a été l'inverse ; pour la CEE et les autres pays, les parts ont été proportionnelles.

Les dépôts de brevets japonais à l'étranger ont également progressé mais restent loin derrière ceux des États-Unis. Environ un tiers de tous les dépôts étrangers de brevets de l'ensemble des pays de l'OCDE provient des États-Unis (une légère diminution depuis une dizaine d'années). La part de l'Allemagne s'est légèrement rétractée en 1983, tandis que les dépôts japonais, à partir d'un faible niveau en 1970, ont été multipliés par six reflétant la réussite de la pénétration japonaise sur les marchés étrangers de haute technologie.

Le nombre de dépôts de brevets internationaux augmente considérablement depuis 1978 grâce à de nouvelles procédures. Même les pays non signataires de la Convention de Munich (EPC) en ont profité pour élargir le domaine de protection de leurs brevets hors de leurs frontières sans avoir à connaître, dans leurs propres pays, un accroissement correspondant de dépôts de brevets étrangers. Les petits pays signataires ont été plus touchés par cette ouverture à la technologie étrangère que les plus grands.

Les États-Unis sont de loin le plus important exportateur de technologie d'après la balance des paiements technologiques. Ils ont tant la plus grande proportion des recettes totales qu'un excédent très important de leur balance des paiements technologiques. A une plus petite échelle, le Royaume-Uni est le seul autre grand pays de l'OCDE à présenter un excédent.

Bien qu'encore déficitaire, le Japon a réduit sa dépendance vis-à-vis de la technologie importée et joue un rôle plus important dans la diffusion internationale de nouvelles technologies. Les recettes du Japon (à prix constants) ont augmenté, de même que celles de la France, mais à l'inverse de celle-ci, ses paiements ont chuté (comme ceux des États-Unis et du Royaume-Uni). En termes absolus, les ventes de technologie à l'étranger ont rapporté au Japon autant, en 1983, qu'au Royaume-Uni mais presque deux fois plus qu'à l'Allemagne.

Pour les cinq grands pays de l'OCDE, ainsi que la Suède et l'Australie, les achats et ventes internationales de technologie

représentent moins d'un cinquième de leurs efforts de R-D dans le secteur des entreprises ; cette part est, de façon significative, d'autant plus grande que les pays sont plus petits et/ou moins industrialisés. L'Espagne et le Portugal par exemple dépendent jusqu'à l'équivalent d'une fois et demie leur propre R-D du secteur des entreprises pour l'achat de technologie étrangère.

Les transferts de technologie sont largement déterminés par les stratégies des multinationales. Il semble évident, à partir de statistiques provenant de certains pays, que les déficits technologiques peuvent, dans la réalité, être en grande partie dus aux paiements effectués par des filiales de compagnies étrangères. La relation entre transfert de technologie et investissement direct à l'étranger est évidente mais nécessite de plus amples investigations.

Performance technologique et compétitive industrielle

Pratiquement insensibles aux deux chocs pétroliers, les industries à haute intensité de R-D (plus de 11 % en moyenne du chiffre d'affaires à l'heure actuelle) ont enregistré, dans l'ensemble de la zone OCDE, la croissance la plus rapide entre 1970 et 1983 (mesurée en termes de production, de demande intérieure, d'importations et d'exportations). En tête : l'industrie électronique, l'informatique et les instruments scientifiques. L'industrie pharmaceutique a connu une progression sensible de la production mais modérée des échanges (substitution partielle de l'investissement direct aux échanges). Néanmoins, les industries à haute intensité de R-D ne sont responsables que d'une très faible part de la production manufacturière (11 % en moyenne) et d'une proportion légèrement plus élevée des échanges (16 % en moyenne).

Les industries à haute intensité de R-D effectuent près de la moitié des dépenses de R-D des industries manufacturières et reçoivent de 60 à 80 % des fonds et contrats de recherche publics alloués directement aux industries manufacturières. Dans les pays où l'industrie aérospatiale joue un rôle particulièrement important — États-Unis, France, Royaume-Uni — l'aide publique en R-D est très fortement concentrée dans les industries à haute intensité de R-D (plus de 40 %). Le Japon constitue une exception dans la mesure où l'aide financière publique directe à la R-D dans l'industrie manufacturière, relativement faible (environ 2 % du total), est en grande partie (60 %) destinée aux industries à faible intensité de R-D.

La croissance de l'emploi dans les industries à haute intensité de R-D reste très insuffisante pour compenser les pertes d'emploi dans les autres groupes. C'est l'industrie électronique qui de 1970 à 1983 a été la plus créatrice d'emplois. Toutefois dans la plupart des pays, à l'exception du Japon, cela n'a pas pu compenser la perte d'effectifs enregistrée dans les industries à moyenne et faible intensité de R-D qui

emploient encore entre 80 et 85 % des effectifs totaux des industries manufacturières des pays de l'OCDE.

Les États-Unis sont le seul pays dont le solde positif de la balance des paiements globale ait été jusqu'à 1983 déterminé exclusivement par les industries à haute intensité de R-D. Les industries aérospatiale et informatique y contribuent, à elles seules, pour 56 % des excédents dans le secteur manufacturier ; à partir de 1984 cependant, même les industries à haute intensité deviennent pour la première fois déficitaires. Dans tous les autres grands pays, le solde absolu est largement déterminé par les industries à moyenne intensité de R-D (automobile, chimie, machines non électriques).

Le Japon est le seul pays qui enregistre une balance commerciale positive pour les trois catégories d'industries (à haute, moyenne et faible intensité de R-D). Le Japon s'est engagé, surtout après le premier choc pétrolier, dans les industries à croissance rapide (électronique, informatique, instruments scientifiques, machines, automobile) et a progressivement cédé ses créneaux dans les industries établies. Cependant, aucune catégorie d'industries n'a été totalement abandonnée ce qui explique les excédents spectaculaires pour les trois catégories.

La compétitivité de l'industrie américaine s'est détériorée entre 1970-84 même pour les industries à haute intensité de R-D — l'industrie aérospatiale, les télécommunications, l'électronique grand public, l'automobile et l'acier ont perdu des marchés d'exportation. Si la production a progressé au même rythme que la demande intérieure, les exportations et les importations ont augmenté respectivement deux et trois fois plus rapidement. En conséquence, la pénétration des importations a été multipliée par trois en dix ans.

La compétitivité des pays de la CEE a subi une érosion dans les industries à haute intensité de R-D et s'est améliorée dans les industries à faible intensité. Les deux tiers du déclin de la compétitivité dans la première catégorie d'industries sont dus aux industries électronique et informatique. La compétitivité des industries à moyenne intensité est généralement restée stable malgré l'affaiblissement de l'automobile au Royaume-Uni. Quant à l'accroissement de la part des exportations des industries à faible intensité de R-D, il est dû principalement aux industries alimentaires et à la fabrication des boissons et, dans une moindre mesure, à l'industrie du bois et à l'industrie pétrolière.

La CEE demeure la zone la plus exposée à la concurrence internationale dans les trois catégories d'industries manufacturières. Pour les produits japonais à haute intensité de R-D, la compétition se fait principalement sur les marchés étrangers alors que pour les produits américains c'est plutôt sur le marché national. Les industries à haute intensité de R-D des pays de la CEE sont, elles, deux fois plus exposées à la concurrence à la fois sur les marchés nationaux et étrangers que ne le sont les industries américaines et japonaises. ■

Tourisme international enfin un secteur à part entière

Un secteur des services qui, financièrement, contribue plus aux échanges internationaux que l'assurance, les transports maritimes ou l'aviation civile — et que seuls les services bancaires dépassent — doit incontestablement être traité comme une activité à part entière. C'est désormais le cas des voyages et du tourisme. Car si la Décision-Recommandation que vient d'adopter le Conseil de l'OCDE touche le secteur touristique stricto sensu — en facilitant les voyages internationaux et les activités des entreprises touristiques — elle le place aussi, et surtout, dans l'action globale de l'OCDE visant à libéraliser la vie économique et les échanges¹.

La Décision-Recommandation s'inscrit ainsi dans le cadre du programme intersectoriel sur la libéralisation des échanges des services décidé par l'OCDE en 1981. La participation du comité du tourisme à ce travail avait d'abord consisté à établir un inventaire des obstacles qui, dans la zone OCDE, s'opposaient au tourisme international et aux voyages². Inventaire qui a servi de base aux trois volets de l'actuelle Décision-Recommandation. A ses objectifs globaux d'abord : éviter des mesures qui faussent la concurrence, qui freinent le mouvement de personnes, de biens, de services et de capitaux ; favoriser le traitement équitable d'entreprises nationales et sous contrôle étranger dans le domaine du tourisme ainsi que la réduction d'exigences et formalités administratives.

C'est également à partir de l'inventaire que l'on a établi le deuxième volet de la Décision-Recommandation, à savoir les obligations que les pays Membres se sont engagés à respecter même si certains auront besoin d'un délai pour adapter leur législation. Ces obligations — concernant notamment l'importation en franchise de droits et de taxes d'effets personnels et d'autres marchandises à usage personnel, les facilités douanières à l'importation de matériel de promotion touristique et d'articles nécessaires aux activités liées au tourisme, la circulation internationale de voitures et de caravanes — ont en effet été fixées de manière à encourager les pays Membres à aller de l'avant.

Enfin, une série de lignes directrices très détaillées indiquent des moyens d'atteindre certains de ces objectifs. Elles concernent d'abord ce qu'on appelle la facilitation et couvrent notamment les passeports, visas, taxes, documents complémentaires ainsi que le séjour temporaire de personnel pour l'industrie du tourisme — accompagnateurs, chauffeurs, stagiaires. Comme dans le cas des obligations, les lignes directrices ont été établies de telle

façon que chaque pays Membre aura à agir sur un point ou sur un autre.

Pour faire avancer les choses, la Décision-Recommandation prévoit deux méthodes : une procédure destinée à revoir à intervalles réguliers le progrès accompli dans la voie de sa mise en œuvre et, au moins tous les trois ans, pour renforcer les objectifs eux-mêmes — dans le sens, bien entendu, d'une plus grande libéralisation.

La Décision-Recommandation va au-delà, on l'a dit, des préoccupations purement sectorielles. A titre d'illustration, elle tient compte de la mise à jour récente de la partie du Code sur les opérations invisibles courantes touchant aux voyages et au tourisme et qui prévoit : l'utilisation illimitée des cartes de crédit pour des dépenses touristiques ; un montant minimum doublé en chèques de voyage et en devises (tant à l'importation qu'à l'exportation) sans besoin d'autorisation ; un montant minimum triplé en billets de banques nationaux pouvant être exportés.

* * *

Toutes ces dispositions aboutissent à la reconnaissance que le tourisme n'est plus une activité accessoire mais un secteur qui compte — pour l'emploi, la balance des paiements et l'économie générale de nombre de pays Membres. Les pays de l'OCDE considèrent que la liberté de voyager est un droit dont la Décision-Recommandation du Conseil a pour objectif de faciliter l'exercice. Objectif qui cependant ne sera atteint que si l'on considère cette Décision-Recommandation comme un premier pas dont l'importance sera fonction des pas ultérieurs qu'à partir de cette base, les pays seront prêts à faire.

1. Le texte de la Décision-Recommandation ainsi que des réserves et observations émises par certains pays peut être obtenu auprès de l'Observateur de l'OCDE.

2. Voir l'Observateur de l'OCDE, n° 126, janvier 1984.

Problèmes et stratégies économiques de trois pays

Canada



L'emploi a plus augmenté sur le long terme au Canada que dans tous les autres pays de l'OCDE, mais le chômage demeure élevé. La nouvelle stratégie « Planification de l'emploi » vise à améliorer les compétences et aussi à encourager l'innovation.

Au sortir de la plus grave récession de l'après-guerre, le Canada connaît depuis trois ans une reprise soutenue : la croissance du PNB en 1984, la plus forte depuis 1976, devrait continuer sur cette lancée en 1985 et 1986, quoiqu'à un rythme moindre. Le Canada a réussi à faire reculer l'inflation : prix et salaires ont enregistré en 1984 la plus faible hausse depuis des années. A l'extérieur, la balance commerciale a dégagé en 1984, malgré une détérioration des termes de l'échange, un excédent record qui n'aura vraisemblablement pas été égalé en 1985.

En fait, même si l'on en a moins parlé, la reprise a été plus forte au Canada que chez son grand voisin, les États-Unis. Bien qu'étant parti de plus bas, le PNB réel s'est davantage accru au Canada, et la croissance y est restée plus ferme au cours des quatre derniers trimestres. Les bénéficiaires des entreprises y ont progressé plus vite. La balance extérieure réelle a contribué à la croissance du PNB canadien, alors qu'elle a été fortement négative aux États-Unis.

En revanche, jusqu'à une date toute récente, les investissements fixes des entreprises ont été moindres qu'aux États-Unis, continuant même de baisser au début de la reprise. Le taux de chômage a reculé moins rapidement au Canada, où les gains de productivité ont été plus élevés et la croissance de la population active plus rapide.

Quoi qu'il en soit, sur le long terme des résultats remarquables en matière de création d'emplois ont été obtenus. Entre 1966 et 1981, l'emploi s'y est accru en moyenne de 2,8 % par an, rythme de loin le plus élevé de toute la zone OCDE. De 1973 à 1981, le Canada, dix fois moins peuplé que la CEE, a créé cinq fois plus d'emplois. Cette augmentation a même dépassé, en valeur relative, celle observée aux États-Unis. Mais la récession de 1981-82 est venue frapper de plein fouet le marché du travail canadien : en 1982, l'emploi total a chuté de 3,3 %, alors qu'il n'avait connu aucune baisse depuis 24 ans, et l'emploi industriel, le plus gravement touché (-9 %), a été très lent à se redresser.

Parallèlement, le taux de croissance de la population active canadienne (3,1 % par an de 1966 à 1981) est, lui aussi, le plus élevé de la zone OCDE et le taux d'activité connaît depuis peu un accroissement conjoncturel. La progression de l'emploi, aussi forte soit-elle, ne saurait suffire à compenser cette double tendance.

Dans ces conditions, le taux de chômage canadien a été, comme celui des États-Unis, nettement supérieur à la moyenne européenne, même si son augmentation depuis 1970 a été moindre qu'en Europe. La gravité de la récession de 1981-82 a entraîné une forte augmentation du nombre de chômeurs « découragés » (ceux qui abandonnent toute recherche de travail).

De fait, le chômage demeure relative-

ment élevé au Canada (10,2% en novembre 1985) même s'il a perdu 2½ points par rapport au maximum atteint au pire de la récession, se distinguant en cela de l'Europe où les taux restent en phase ascendante.

Les causes imputées au chômage européen ne s'appliquent pas au Canada. Ainsi, les salaires réels se sont rapidement ajustés à l'évolution de l'environnement économique : après les fortes augmentations annuelles de la décennie 70 où, grâce à l'envolée des prix des produits de base, les termes de l'échange s'étaient améliorés pour le Canada, les hausses de salaires ont rapidement et sensiblement diminué dès le début de la récession. Le Canada est même, au sein de l'OCDE, le pays où la décélération de la hausse des salaires en 1982 et 1983 a été la plus marquée. Il a ainsi évité ce que l'on a pu appeler la « maladie hollandaise » : situation où la rentabilité de l'exploitation des ressources naturelles détruit celle des industries manufacturières traditionnelles par la propagation de salaires réels élevés.

Rien non plus ne semble indiquer que le chômage canadien ait des causes structurelles telles que déséquilibres sur le marché du travail ou manque de mobilité de la main-d'œuvre. Si le taux de chômage non inflationniste (NAIRU - *Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment*) s'était sensiblement élevé au début des années 70 pour des raisons précises, cela ne s'est pas reproduit depuis lors. D'autre part, n'atteignant sans doute pas ceux des États-Unis, les taux de migration interne sont beaucoup plus forts au Canada qu'en Europe. Aucune diminution de la mobilité géographique ne semble donc avoir contribué à la forte augmentation du chômage total au cours des années 80.

Les données recueillies permettent plutôt de penser que, si le chômage s'est accru en 1981-82 pour rester depuis lors à un niveau élevé, cela tient essentiellement à la gravité de la récession elle-même. D'un examen des taux de chômage et des taux d'utilisation des capacités, il ressort que, à ces deux égards, l'économie canadienne a été plus lente à se redresser que celle des États-Unis. En 1984, ces deux taux avaient pratiquement retrouvé leur niveau de longue période aux États-Unis, alors qu'au Canada ils en étaient encore loin. Ces résultats apparemment médiocres tiennent peut-être à des déséquilibres sectoriels qu'un simple accroissement de la demande globale ne suffirait sans doute pas à résoudre. La structure industrielle du pays est telle qu'une reprise équilibrée est soumise à



Les pays se sont engagés à considérer comme effets personnels, c'est-à-dire en exonération totale des droits et taxes à l'importation, notamment les articles suivants : appareils photographiques et cinématographiques, équipements sportifs, fauteuils roulants et instruments de musique portatifs.

deux conditions : une demande accrue de produits industriels directement issus de l'exploitation des ressources naturelles ; la poursuite d'un ajustement des salaires réels dans ces secteurs. Pour l'heure, les conditions d'une telle évolution ne paraissent pas réunies et si cette situation devait persister, le retour au plein emploi pourrait exiger un nouveau redéploiement de la main-d'œuvre, du secteur de l'exploitation des ressources naturelles vers d'autres secteurs.

En juin 1985, le gouvernement canadien a annoncé une nouvelle stratégie de développement de l'emploi — la Planification de l'emploi — dont l'objectif premier est d'améliorer les qualifications et d'aider la population active à s'adapter aux conditions nouvelles créées par les mutations technologiques et l'intensification de la concurrence internationale. Ce Plan, qui s'est substitué aux précédents programmes de formation et de création d'emplois, comprend six sous-programmes axés chacun sur un domaine spécifique :

acquisition de compétences — programme préventif de recyclage destiné aux travailleurs menacés de licenciement

intégration professionnelle — ensemble de programmes permettant à des jeunes sans emploi d'acquérir une formation et une initiation pratique au travail, à des femmes ayant interrompu leur carrière de se réinsérer dans la vie professionnelle

développement de l'emploi — programme visant à fournir une formation aux chômeurs de longue durée

pénuries de main-d'œuvre spécialisée — programme ayant pour but de remédier à des pénuries spécifiques de qualifications

innovation — programme visant à encourager les initiatives et l'innovation dans le domaine de l'emploi

développement des collectivités — programme qui a pour objectif d'alléger les problèmes spécifiques des particuliers qui se posent dans les collectivités confrontées à des licenciements massifs ou des fermetures d'usines.

La Planification de l'emploi constitue une nette réorientation de la politique du marché du travail au Canada, l'accent étant désormais placé moins sur la création directe et à court terme d'emplois (que ce soit par des programmes d'emploi déterminés ou par une orientation de la demande globale) que sur la revalorisation des qualifications par la formation et l'initiation pratique au travail. Cette réorientation a notamment pour but de remédier au manque relatif de programmes d'apprentissage et repose sur la conviction que la demande de main-d'œuvre augmentera parallèlement à l'amélioration qualitative de l'offre de main-d'œuvre.

Comme le redressement devrait continuer en 1986, quoiqu'à un rythme plus lent (la croissance du PNB fléchissant pour s'établir aux alentours de 3 %), le taux de chômage devrait tomber au-dessous de 10 %. Bien que les perspectives économiques ultérieures dépendent essentielle-

ment de l'évolution économique internationale et des politiques suivies ici et là, en particulier aux États-Unis, le gouvernement canadien a élaboré trois scénarios économiques et financiers à moyen terme, dont l'intermédiaire prévoit un accroissement du PNB de 3 % par an. Toutefois, même à ce rythme, le taux de chômage se maintiendrait aux alentours de 8½ % à la fin de cette décennie, chiffre supérieur au taux estimé de chômage en situation de plein emploi.

Autre problème à moyen terme qui, à côté du chômage, se pose aux autorités canadiennes : le déficit du budget fédéral,

l'un des plus élevés de la zone OCDE. Le nouveau gouvernement issu des élections de septembre 1984 a fait adopter en mai dernier un budget comprenant toute une série de mesures : certaines, de portée immédiate et temporaire, ont pour objectif spécifique de réduire le déficit budgétaire ; d'autres, plus structurelles, visent à renforcer la compétitivité du secteur privé, notamment par une certaine déréglementation. On espère ainsi stimuler à plus long terme la croissance de la production, ce qui devrait donc non seulement contribuer à réduire le déficit, mais aussi créer les conditions d'un emploi plus élevé.

États-Unis



Un dollar en baisse aura-t-il pour conséquence d'accroître les exportations américaines et d'atténuer les pressions protectionnistes ?

Après la récession de 1981-82 — la plus grave depuis les années 30 avec un chômage d'une ampleur sans précédent depuis la guerre —, les États-Unis ont bénéficié, ces trois dernières années, d'une reprise exceptionnelle. La croissance de la production a été plus forte en 1983 et 1984 que lors de reprises précédentes, l'inflation a diminué pour devenir l'une des moins élevées de la zone OCDE et le chômage a, lui aussi, considérablement baissé. Bien que l'activité se soit nettement ralentie depuis le début de 1985, l'expansion devrait se poursuivre au rythme annuel de 2½ à 3 % pendant encore un an ou deux.

Pendant, de graves déséquilibres — persistance de déficits budgétaires importants, gonflement rapide de la dette publique, déficit courant extérieur croissant, détérioration du solde des investissements internationaux — conduisent à s'interroger sur la durabilité de la reprise en cours. Le niveau élevé des taux d'intérêt réels et la fermeté du dollar restent, malgré leur affaiblissement récent, des facteurs négatifs dans la situation économique actuelle. La production industrielle n'a que légère-

ment augmenté l'an dernier et les exportations nettes fléchissent du fait d'une compétitivité extérieure insuffisante. Non seulement cette évolution menace la survie de certains secteurs, mais elle fait monter les tensions protectionnistes.

Si rien n'était fait pour y remédier, ces déséquilibres pourraient s'aggraver au point de devenir incontrôlables et aboutir soit à une nouvelle récession, soit à une relance de l'inflation, voire aux deux. Le défi que doivent relever les autorités est le suivant : prendre des mesures pour réduire le déficit budgétaire structurel et assurer une baisse en bon ordre du dollar, sans pour autant freiner l'élan de la reprise.

Le déficit budgétaire résulte en partie de la stratégie de stimulation de l'offre qui a fait passer l'abaissement des taux d'imposition avant la maîtrise et la réduction du déficit, et en partie, de la croissance, plus rapide que prévu, des dépenses publiques. Alors que le Programme de redressement économique (*Programme for Economic Recovery*) de 1981 prévoyait un retour à l'équilibre budgétaire pour l'exercice 1984, celui-ci s'est soldé par un déficit de 175 milliards de dollars. Et cela bien que la

réduction des impôts ait été beaucoup plus faible qu'initialement annoncé en 1981 — un peu plus de 1½ % du PNB en 1985 au lieu de 4½ %.

Après que le gouvernement eut établi, pour l'exercice 1986, un projet de budget prévoyant un déficit de 230 milliards de dollars, de longues négociations avec le Congrès ont finalement abouti à un compromis de 175 milliards — donc à une réduction de 55 milliards du chiffre initial. Or le gouvernement pense que le déficit de l'exercice 1986 sera, dans la réalité, proche de 185 milliards. En outre, le budget suppose une croissance de 3½ à 4 % en 1986 ; si les résultats sont moins bons que escompté, le déficit pourrait de nouveau dépasser 200 milliards. L'OCDE pour sa part table sur la base de l'hypothèse d'une croissance de 2¾ % en termes réels, sur un déficit de 188 milliards de dollars.

A l'extérieur, malgré la baisse récente du dollar, on prévoit une nouvelle aggravation du déficit courant — de 130 milliards de dollars en 1985 à près de 150 milliards en 1986. La croissance des importations devrait s'infléchir fortement, de 24 % en 1984 à 8 % en 1985 et à 4 % en 1986. Cependant, la croissance des exportations ne reprendrait que lentement après le creux de 1985. La production manufacturière resterait faible, bien qu'il n'y ait guère de risque de voir apparaître des contraintes de capacité dans le proche avenir, l'utilisation des capacités ne dépassant pas 80 % à l'heure actuelle.

Aussi négatifs que soient les effets de ces importants déséquilibres, il n'est pas facile d'en déduire des liens de causalité. On aurait tort, par exemple, d'attribuer le niveau élevé des taux d'intérêt réels aux États-Unis à la seule dimension du déficit fédéral. La politique monétaire, les anticipations inflationnistes et l'amélioration de la rentabilité, après impôt, des investissements, depuis les réformes fiscales de 1981, sont autant de facteurs qui peuvent y avoir contribué. Dans la mesure où le déficit a fait monter les taux d'intérêt, cette hausse a pu affecter les taux de change, ce qui, à son tour, pourrait avoir incité d'autres pays de l'OCDE à mener une politique monétaire plus restrictive qu'ils ne l'auraient fait autrement. Cela dit, la relation entre l'endettement des administrations publiques et les taux d'intérêt vaut aussi pour les autres économies, et le fait est que, malgré la politique d'austérité budgétaire suivie en Europe et au Japon, le rapport dette/PIB a augmenté plus vite dans ces pays qu'aux États-Unis.

A certains égards, les États-Unis jouissent d'une situation plus favorable que l'OCDE dans son ensemble, puisque le rapport dette publique/PNB y est plus faible et que leur politique monétaire est plus crédible. Et si l'on compare le taux d'intérêt versé sur la dette au taux sous-jacent de la croissance économique, les États-Unis ne sont certainement pas en plus mauvaise posture que d'autres. Le taux attendu de croissance à moyen terme de la dette publique américaine et le fait que les taux d'intérêt réels pourraient

rester pendant un certain temps supérieurs au taux de croissance économique risqueraient cependant d'entraîner un alourdissement persistant à moyen terme de la charge des intérêts de la dette par rapport au PNB.

Le gouvernement considère à présent qu'il est essentiel de contenir le déficit pour empêcher une augmentation inexorable du montant des intérêts par rapport au PNB. Il est prévu de stabiliser le rapport dette/PNB à un peu plus de 40 % d'ici à 1988, date à partir de laquelle il baisserait, le déficit fédéral devant alors tomber au-dessous de 3 % du PNB. Si on laissait le déficit dépasser 3 %, le rapport dette/PNB continuerait d'augmenter. Si le gouvernement ne parvenait pas à réduire le déficit, la dette publique pourrait atteindre 50 % du PNB en 1990 ; les paiements d'intérêts auraient alors progressé au point d'atteindre près de 4 % du PNB et continueraient de s'accroître par la suite.

La stabilité de l'économie intérieure des États-Unis est aussi menacée par les déséquilibres du secteur extérieur. On peut considérer que l'ampleur du déficit courant est soutenable si lui correspondent des entrées de capitaux équivalentes au taux de change actuel du dollar ; jusqu'à présent, les entrées nettes ont été substantielles, malgré la fermeté du billet vert. Mais quand bien même le déficit courant resterait de l'ordre de 150 milliards de dollars, on peut se demander si les détenteurs de patrimoine à travers le monde continueront à vouloir acheter des actifs américains au même rythme. Le renversement du solde de la balance des opérations en capital — un excédent de 100 milliards de dollars en 1984 après de faibles déficits en 1980 et 1981 — a résulté en partie de la forte baisse des achats d'actifs étrangers par les banques américaines (qui, de 65 milliards de dollars en moyenne, sont tombés à moins de 10 milliards). Ainsi, la contrepartie du déficit croissant des opérations courantes a été davantage une diminution des sorties de fonds américains qu'une augmentation des entrées de capitaux étrangers. Il sera difficile aux banques américaines de réduire encore beaucoup l'encours de leurs créances sur l'étranger, et les États-Unis devront donc attirer davantage de capitaux extérieurs.

Cette évolution récente a entraîné un renversement du solde des investissements internationaux des États-Unis. De créateur net, pour un montant de l'ordre de 150 milliards de dollars, le solde était pratiquement nul fin 1984 et les États-Unis sont probablement débiteurs nets à l'heure actuelle. Leur position devrait se détériorer encore au cours des années à venir. De ce fait, les importants revenus nets que les États-Unis tiraient de l'investissement deviendront négatifs, aggravant le déficit courant. Or, un déficit important accélérera la détérioration du solde des investissements et la croissance des paiements nets d'intérêts aux non-résidents. En conséquence, les importants déficits courants s'entretiennent d'eux-mêmes et ne peuvent être stabilisés que par une amélioration durable des composantes « opérations

commerciales » et « invisibles ». Si leur déficit se maintenait à son niveau actuel — de l'ordre de 2½ à 3 % du PNB —, les États-Unis deviendraient débiteurs nets pour un montant de quelque 700 à 800 milliards de dollars en 1990 (soit 10 à 15 % du PNB). Dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt effectif de 8½ %, il faudrait alors que la balance commerciale et les opérations invisibles dégagent un excédent de 1 % du PNB simplement pour couvrir le service de cette dette, même si la balance courante revenait à l'équilibre.

Si, du point de vue strictement financier, un important déficit courant n'est donc pas supportable à long terme, il a aussi de graves conséquences pour l'économie réelle. En théorie, aussi longtemps que le taux de rendement des capitaux étrangers investis aux États-Unis dépasse le taux d'intérêt réel versé aux prêteurs non-résidents, le revenu supplémentaire engendré couvrira, et au-delà, les paiements d'intérêts, sous réserve que les entrées nettes se traduisent en investissements réels et non en consommation. Tel ne semble pas avoir été toujours le cas jusqu'à présent. De 1979 à 1984, l'investissement net est resté plus ou moins inchangé, à 4¼ % du PNB, tandis que la balance courante se détériorait d'environ 2½ % du PNB avec, pour contrepartie, une baisse de l'épargne intérieure, dans la mesure où les impôts étaient réduits et où le déficit budgétaire augmentait. De plus, la forte expansion des investissements pourrait bien commencer à s'essouffler, de sorte que, même si la situation a été soutenable jusqu'à présent, elle pourrait bien ne plus l'être à l'avenir.

Face à cet état de choses, le Groupe des cinq a récemment décidé d'intervenir pour faire baisser le dollar. Mais le rééquilibrage de la balance courante supposerait logiquement une nouvelle et importante dépréciation. Toutefois, celle-ci ne serait efficace que si elle s'accompagnait d'une réduction des dépenses intérieures pour permettre un accroissement des exportations. Le déficit extérieur ne peut être réduit que si l'épargne intérieure totale augmente, y compris par une compression du déficit budgétaire. Il serait alors à craindre qu'une baisse trop rapide et trop accusée du dollar ne provoque des tensions inflationnistes qu'il faudrait amortir en laissant s'accroître l'expansion de la masse monétaire pour éviter une hausse des taux d'intérêt.

Il ne faudrait pas sous-estimer la menace que ces déséquilibres intérieurs et extérieurs croissants font peser sur les perspectives économiques des États-Unis. Ces déséquilibres ont des implications aussi bien à court qu'à moyen terme, et ils posent des problèmes complexes et difficiles à résoudre dans la mesure où les avis divergent sur le fonctionnement de certains des principaux mécanismes en cause. Mais aussi diverses que soient les thèses sur la relation entre l'ampleur du déficit courant et la fermeté du dollar, il n'en est pas moins vrai qu'un mécanisme foncièrement déstabilisateur est à l'œuvre et que le déficit s'entretiendra de lui-même s'il n'est pas maîtrisé ; à cela s'ajoute le fait que les

États-Unis sont devenus débiteurs nets pour la première fois depuis la première guerre mondiale, ce qui complique le processus d'ajustement au point que les autorités pourraient se trouver dans l'obligation de prendre des mesures pour que la balance commerciale redevenue excédentaire et le reste durablement.

L'examen récent par le Congrès des textes qui doivent permettre d'équilibrer le budget avant 1991 montre que tout le monde reconnaît que le déficit fédéral ne peut perdurer. L'OCDE estime qu'il a probablement contribué à faire monter les taux d'intérêt à long terme. Mais le plus préoccupant n'est pas tant le rapport PNB/intérêts de la dette publique, proche de la moyenne de l'OCDE, que la relation entre le gonflement de la dette et le volume actuel des recettes fiscales et de l'épargne intérieure. Si rien n'était fait pour le corriger, le déficit budgétaire pourrait porter les paiements d'intérêts au-delà du seuil où les réductions de dépenses et/ou les relèvements d'im-

pôts requis sont politiquement acceptables.

Cette éventualité souligne donc l'urgence d'une action décisive et crédible visant à réduire le déficit budgétaire fédéral. Tout en espérant que les compressions de dépenses votées par le Congrès au mois d'août seront mises en œuvre comme prévu, il faudra prendre d'autres mesures pour faire en sorte que le déficit revienne à un niveau plus normal avant la fin de la décennie, surtout si les hypothèses de croissance sur lesquelles les autorités ont fondé leurs projections budgétaires s'avèrent trop optimistes et si le coût de certains programmes dépasse les estimations. Il faut également éviter qu'une réforme fiscale ne vienne modifier les recettes ; étant donné la gravité de la situation, il serait regrettable que des réformes comportant de fortes réductions d'impôts soient adoptées dans les années à venir, car elles compromettraient l'effet de compression du déficit attendu des réductions de dépenses proposées.

Une telle maîtrise du chômage et de l'inflation, maintenus l'un et l'autre à des niveaux remarquablement bas, pourrait conduire les dirigeants des autres pays à s'interroger : y a-t-il un modèle économique suisse ? De fait, le contraste entre les résultats de la Suisse et ceux du reste de l'Europe est particulièrement frappant : au milieu de l'année 1985, le taux de chômage moyen des pays européens de l'OCDE s'élevait à 11 %, contre moins de 1 % en Suisse, et le taux d'inflation moyen à 6 1/2 %, contre 3 % ; quant à l'« indice de misère » — donnée composite faite de la moyenne de ces deux taux —, la performance de la Suisse a constamment dépassé tant la moyenne de la zone OCDE que celle des pays européens durant toute la période pour laquelle on dispose de chiffres comparables.

Pourtant, avec le premier choc pétrolier de 1973-74, les tendances de l'inflation et du chômage dans la Confédération se sont sensiblement dégradées. Le taux de chômage moyen, auparavant pratiquement nul, s'est accru depuis, jusqu'à atteindre 1 1/4 % au premier trimestre 1984, record historique de l'après-guerre. L'inflation s'est accélérée, passant d'un rythme annuel moyen de 3 1/2 % dans les années 60 à un pic de 9 3/4 % en 1974. Si, depuis quelques années, l'inflation est revenue à son rythme des années 60, le taux de chômage ne paraît pas devoir retomber à zéro.

Quoi qu'il en soit, le chômage reste en Suisse à un niveau exceptionnellement bas. On ne saurait, ainsi, attribuer ce résultat hors pair à la méthode de mesure utilisée. Le travail à horaires réduits est certes une pratique courante dans l'industrie suisse durant les périodes de faiblesse conjoncturelle de la demande, mais la conversion de ce « chômage partiel » en équivalent de chômage complet n'aurait qu'une incidence modeste sur le taux de chômage global. De même, la prise en compte des migrations de la main-d'œuvre étrangère saisonnière et de l'existence de « travailleurs frontaliers » (qui ont leur emploi en Suisse mais résident dans des pays limitrophes), tout en faisant presque doubler les dernières estimations officielles de 1 %, ne changerait pas fondamentalement la situation : la Suisse reste un pays où le chômage est exceptionnellement bas.

Les facteurs liés à l'offre et à la demande de main-d'œuvre donnent une explication plus satisfaisante. Côté offre, on note une grande flexibilité conjoncturelle, due à la fois aux variations du nombre des travailleurs étrangers et aux fluctuations du taux d'activité des résidents. Au fil des ans, les autorités ont pratiqué une politique visant à contenir les effectifs de la main-d'œuvre immigrée, pour éviter que la proportion des étrangers dans la population n'atteigne un niveau qui serait difficilement accepté. Elles ont maintenu une distinction entre immigrants « établis » ou permanents et travailleurs étrangers temporaires (ou saisonniers). Il existe quatre types de permis de séjour correspondant aux différentes catégories d'étrangers : le permis permanent pour les travailleurs « établis », qui ne com-

Suisse



Quatre types de permis sont délivrés aux travailleurs étrangers en Suisse — permanents, annuels, saisonniers et ceux pour les frontaliers.

La Suisse constitue un cas exemplaire de réussite économique dans la zone OCDE ; elle parvient à concilier une balance des paiements régulièrement excédentaire avec une croissance positive, une inflation réduite, un chômage à peu près nul et des finances publiques pratiquement équilibrées. Les performances économiques de la Confédération ont fait du franc suisse un symbole de force et de stabilité. Mais c'est paradoxalement la faiblesse relative de la monnaie nationale en 1985 (vis-à-vis aussi bien du dollar et du yen que des monnaies européennes) qui a permis aux exportations suisses de poursuivre leur

essor et à la reprise actuelle de maintenir son dynamisme.

C'est ainsi que la Suisse peut aujourd'hui se targuer d'un taux de croissance de quelque 3 1/2 % par an, d'un taux d'inflation de l'ordre de 3 1/4 % et d'un taux de chômage inférieur à 1 %, tandis que l'excédent de la balance courante équivaut à 4 % du PIB et le déficit des administrations publiques à 1/4 % environ. S'agissant des perspectives à court terme, l'inflation devrait tomber à un taux de quelque 2 % en 1986, et le chômage à environ 1/2 %, malgré la possibilité d'un certain tassement de la croissance.

porte aucune restriction ; *le permis annuel*, délivré aux nouveaux arrivants pour des emplois spécifiques mais renouvelable sans restriction les années suivantes ; *le permis saisonnier*, délivré pour une durée inférieure ou égale à neuf mois par an en vue de travaux saisonniers dans la construction, le tourisme et l'agriculture ; enfin, *le permis pour les travailleurs frontaliers*, qui accorde aux personnes habitant dans les pays limitrophes le droit de travailler en Suisse, sans l'assortir du droit de résidence.

Le nombre des travailleurs étrangers a atteint son maximum en 1973, après avoir progressé rapidement au cours des années 60. Dès 1960, les immigrés représentaient près de 20 % de la population active, beaucoup plus que dans aucun autre pays d'Europe, le Luxembourg excepté. Étant donné le nombre élevé des travailleurs étrangers détenteurs de permis annuels ou saisonniers, l'offre de main-d'œuvre peut être ajustée par l'augmentation ou la réduction du nombre de nouveaux permis délivrés. Cette possibilité a été utilisée pour la première fois sur une grande échelle après le premier choc pétrolier, ce qui a provoqué non seulement une baisse considérable de l'offre de main-d'œuvre — celle-ci n'est jamais revenue à son niveau maximum de 1973 — mais aussi une forte contraction de la consommation, venant accentuer la récession de 1974-75. Indépendamment de considérations strictement économiques, le sentiment s'était déjà développé dans l'opinion que la main-d'œuvre étrangère dépassait le niveau optimum socialement souhaitable.

La baisse de l'offre de main-d'œuvre consécutive aux deux chocs pétroliers n'a pas résulté uniquement d'une diminution du nombre des travailleurs étrangers. Durant la période 1975-76, la population active s'était réduite de 7 %, contraction portant à 75 % sur les immigrés temporaires ; en 1982-83, la baisse de l'emploi totale fut moindre (- 2 %) et ne concerna ceux-ci qu'à concurrence de 47 %. Par ailleurs, alors qu'en 1975-76 la diminution de l'emploi n'avait contribué que pour 8 % à l'augmentation du chômage, cette part fut en 1982-83 de 33 %. En 1984, la main-d'œuvre étrangère temporaire avait été ramenée à un niveau légèrement supérieur à 10 % de la population active totale, niveau suffisant pour maintenir la marge de flexibilité de l'offre de main-d'œuvre.

La flexibilité est aussi une caractéristique du processus de détermination des salaires. Le système des négociations salariales est très décentralisé, la plupart des conventions collectives étant signées à l'échelon de l'entreprise. L'absence d'indexation automatique des salaires sur les prix, la prise en considération des résultats de l'entreprise dans les négociations et l'absence de salaire minimum national sont autant de facteurs qui contribuent à la modération des hausses de salaire. La plupart des accords comportant des clauses de « paix sociale », les grèves sont relativement rares.

Depuis 1973, les coûts réels de main-d'œuvre ont progressé plus rapidement

que la productivité et cet écart a persisté même après le second choc pétrolier ; pourtant la hausse annuelle moyenne des coûts de main-d'œuvre nominaux a été plus faible en Suisse que dans d'autres pays de l'OCDE. Cette performance explique pour l'essentiel le faible taux d'inflation de la Suisse, mais elle n'a guère freiné la baisse de compétitivité extérieure du pays, l'avantage en matière de coûts intérieurs étant réduit à néant par la forte appréciation du franc suisse entre 1970 et 1984. Il en est résulté des pertes importantes de parts de marché extérieur pour l'industrie manufacturière. Cependant, si la Suisse enregistre un déficit structurel dans ses échanges de marchandises, son excédent au titre des opérations invisibles suffit largement à lui assurer une balance des paiements positive.

Si favorable que soit l'évolution de l'emploi, des salaires, des coûts et des prix, le trait le plus remarquable de l'économie suisse est le faible niveau d'équilibre du

chômage, défini comme le taux de chômage compatible avec une inflation stable. Il est vrai que les autres pays de l'OCDE n'ont sans doute pas la même marge de manœuvre que la Suisse pour contenir le chômage en modifiant la taille de la population active, mais l'aptitude démontrée de ce pays à éviter l'accélération des salaires nominaux tout en maintenant le taux de chômage à un niveau très faible constitue un exemple pour tous les gouvernements. Les paramètres de la réussite économique suisse ne sont certes pas tous « exportables ». Il n'en reste pas moins que les autres pays pourraient trouver une inspiration dans la politique économique judicieuse suivie par les autorités helvétiques : une gestion macro-économique flexible subordonnée strictement à des objectifs à moyen terme. Au lieu de tenter d'assurer un réglage de précision de l'économie, les dirigeants suisses ont cherché, et manifestement réussi, à créer les conditions d'une croissance non inflationniste durable. ■

L'IRLANDE DEVIENT MEMBRE DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



Projet d'exploitation de la tourbe au Burundi financé par l'Irlande.

L'Irlande est devenue tout récemment le dix-neuvième membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)¹. Créé en 1960, le CAD a pour objectifs d'encourager la croissance du volume de l'aide et d'améliorer son efficacité.

En adhérant au CAD, le gouvernement irlandais affirme son soutien à ce double objectif et sa volonté de travailler à son avancement. Il se déclare prêt à souscrire aux recommandations et principes directeurs adoptés par le CAD depuis sa création.

L'Irlande a mis en œuvre, depuis 1974, un programme d'aide bilatérale sous forme de dons qui bénéficie essentiellement à un groupe de pays à faible revenu en Afrique. Si l'on inclut les contributions aux programmes de développement multilatéraux, l'ensemble de l'aide publique irlandaise atteint 34,6 millions de dollars en 1984, soit 0,22 % du PNB.

Le plan économique national pour la période 1985-87 comprend des allocations budgétaires qui permettront à l'Irlande d'atteindre un rapport APD/PNB de 0,28 % en 1987 (montant global : environ 50 millions de dollars), soit une augmentation des versements nets d'APD d'environ 25 % en termes réels. A plus long terme, le gouvernement irlandais s'est fixé pour objectif le 0,7 % du PNB des Nations unies.

Plus de 10 % du programme d'aide publique bilatérale de l'Irlande passe par les organisations non gouvernementales.

1. Les dix-huit autres membres sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Commission des Communautés européennes.

Les points essentiels des Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1985

Coopération et reprise

Les perspectives jusqu'au milieu de 1987

Les prévisions actuelles sont analogues, sur plusieurs points importants, à celles publiées il y a six mois. Pendant le premier semestre de 1985, la croissance s'est révélée un peu plus faible (de $\frac{3}{4}$ de point en taux annuel) que prévu ; les causes de cette divergence ont varié selon les pays et semblent avoir été temporaires. Sont à citer pour les États-Unis, la faiblesse des exportations et un mouvement de déstockage ; en Europe, la rigueur de l'hiver et le report temporaire d'achats d'automobiles en Allemagne ; au Japon, le ralentissement des exportations et de l'investissement. Un redressement technique s'est ultérieurement produit.

Généralement parlant, aucun changement majeur n'est intervenu dans les forces économiques qui semblent devoir déterminer l'évolution de l'ensemble de la zone OCDE au cours des dix-huit prochains mois. La demande d'importations des pays non-membres s'est cependant affaiblie et paraît devoir rester peu soutenue, tandis que la baisse des cours des produits de base s'est traduite par une amélioration des termes de l'échange de la zone. Certaines modifications se sont également opérées au sein des différents pays de l'OCDE. Le dollar et quelques autres monnaies se sont fortement repliés en termes effectifs et, dans la quasi-totalité des cas, les taux de change par rapport au dollar se sont inscrits en hausse. L'orientation de la politique budgétaire pourrait cesser d'être expansionniste aux États-Unis et la politique budgétaire mise en œuvre dans les autres pays est devenue moins restrictive. Les projections centrales pour les dix-huit prochains mois qui reposent sur les hypothèses techniques habituelles (taux de change inchangés, pas de modification des politiques mises en œuvre ou annoncées par les pouvoirs publics et pas de variations du prix du pétrole en dollars), laissent présager une croissance sous-jacente dans la zone OCDE de l'ordre de $2\frac{1}{2}\%$ (tableau 1). A la différence de 1983-84, le rythme de croissance aux États-Unis ne devrait pas, en moyenne, être très différent de celui des autres pays de l'OCDE. On prévoit un rapprochement analogue des taux de croissance de la demande intérieure. Ainsi, tant la demande intérieure que le PNB devraient progresser de $2\frac{1}{2}\%$ aux États-Unis au cours des dix-huit prochains mois, leur

1. CROISSANCE DU VOLUME DU PIB/PNB DANS LA ZONE OCDE^a
Pourcentages de variation, taux annuels désaisonnalisés

| | 1982 Part dans le total OCDE | Par rapport à l'année précédente | | | | Par rapport au semestre précédent | | | | |
|------------------------------------|--|-------------------------------------|------|------|------|--------------------------------------|----|------|----|------|
| | | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1985 | | 1986 | | 1987 |
| | | | | | | I | II | I | II | I |
| États-Unis | 40,4 | 3,7 | 6,8 | 2½ | 2¾ | 1,7 | 2¾ | 2¾ | 2½ | 2½ |
| Japon | 14,0 | 3,4 | 5,8 | 5 | 3½ | 4,7 | 5 | 3¾ | 2 | 3¼ |
| Allemagne | 8,5 | 1,5 | 2,7 | 2¼ | 3¼ | -0,2 | 5¾ | 2¼ | 2½ | 2¼ |
| France | 7,1 | 0,7 | 1,6 | 1 | 2 | 0 | 2¾ | 1¾ | 1¾ | 1½ |
| Royaume-Uni | 6,4 | 3,2 | 2,6 | 3¼ | 2¼ | 4,0 | 2½ | 2½ | 2¼ | 1¾ |
| Italie | 4,6 | -0,4 | 2,6 | 2¼ | 2½ | 1,8 | 3½ | 2¼ | 1¾ | 2¼ |
| Canada | 3,8 | 3,3 | 5,0 | 4 | 3 | 4,0 | 2¾ | 3 | 2¾ | 2¾ |
| Total des pays ci-dessus | 84,8 | 2,9 | 5,2 | 2¾ | 2¾ | 2,1 | 3½ | 2¾ | 2¼ | 2½ |
| Autres pays de l'OCDE ^b | 15,2 | 1,6 | 3,1 | 2¾ | 2¼ | 3,0 | 2 | 2¼ | 2¼ | 2¾ |
| Total OCDE | 100,0 | 2,7 | 4,9 | 2¾ | 2¾ | 2,2 | 3¼ | 2¾ | 2¼ | 2½ |
| Quatre grands pays européens | 26,6 | 1,4 | 2,4 | 2¼ | 2½ | 1,2 | 3¾ | 2¼ | 2¼ | 2 |
| Total OCDE moins les États-Unis | 59,6 | 2,0 | 3,5 | 3 | 2¾ | 2,7 | 3½ | 2¾ | 2¼ | 2½ |
| Production industrielle : | | | | | | | | | | |
| Sept grands pays | - | 3,8 | 8,9 | 3 | 2½ | 1,7 | 2¾ | 2½ | 2¾ | 2½ |
| Total OCDE | - | 3,4 | 8,3 | 3 | 2¾ | 1,9 | 2¾ | 2¾ | 2¾ | 2¾ |

croissance se situant, selon les projections, entre 3 et $3\frac{1}{2}\%$ au Japon et entre 2 et $2\frac{1}{2}\%$ en Europe.

L'emploi dans la zone OCDE semble devoir s'accroître d'environ 1% par an au cours de la période considérée, les États-Unis enregistrant un taux deux fois plus élevé et l'Europe un taux moitié moindre. On ne s'attend pas à beaucoup de modifications des taux de chômage dans la plupart des pays et le taux de la zone OCDE dans son ensemble paraît devoir se maintenir autour de $8\frac{1}{2}\%$ (tableau 2). On prévoit que l'inflation se stabilisera aux alentours de $4\frac{1}{2}\%$ dans la zone OCDE et à des taux nettement plus faibles dans chacun des trois grands pays (tableau 3). Le niveau absolu des prix a baissé dans plusieurs pays de l'OCDE pendant l'été, partiellement en raison de facteurs saisonniers. Les soldes des opérations courantes - notamment le déficit des États-Unis et les excédents du Japon et de l'Allemagne - devraient encore s'élargir au premier semestre de 1986 et se stabiliser par la suite (tableau 4). La balance des opérations courantes de l'ensemble de la zone OCDE ne paraît guère devoir se modifier ; en ce qui concerne les pays non-membres, le déficit courant combiné des pays en développement non pétroliers pourrait quelque peu se creuser, tandis que celui des pays de l'OPEP se réduirait.

Autres pays de l'OCDE
Pourcentages de variation

| | 1982 Part dans le total OCDE | Par rapport à l'année précédente | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|------|------|------|
| | | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Autriche | 0,9 | 1,8 | 2,0 | 2¾ | 2¼ |
| Belgique | 1,1 | -0,1 | 1,3 | 1½ | 1½ |
| Danemark | 0,7 | 2,1 | 3,5 | 2½ | 3½ |
| Espagne | 2,4 | 2,2 | 2,2 | 1¼ | 2 |
| Finlande | 0,7 | 2,9 | 3,0 | 3¾ | 2¼ |
| Grèce | 0,5 | 0,3 | 2,6 | 1½ | - |
| Irlande | 0,2 | -1,8 | 2,3 | ¼ | 2¼ |
| Islande | 0 | -5,7 | 2,5 | 2 | 1¼ |
| Luxembourg | 0 | 2,8 | 4,9 | 2½ | 2¼ |
| Norvège | 0,7 | 3,9 | 3,8 | 3 | 2¼ |
| Pays-Bas | 1,8 | 1,1 | 1,7 | 2 | 2 |
| Portugal | 0,3 | -0,9 | -1,5 | 2¼ | 2¾ |
| Suède | 1,3 | 2,6 | 3,4 | 2½ | ½ |
| Suisse | 1,3 | 0,7 | 2,1 | 3¾ | 2¼ |
| Turquie | 0,7 | 3,3 | 5,9 | 4 | 4½ |
| Total des pays ci-dessus | 12,8 | 1,6 | 2,5 | 2½ | 2 |
| Australie | 2,1 | 0,5 | 6,3 | 4¼ | 4¼ |
| Nouvelle-Zélande | 0,3 | 5,3 | 4,8 | 0 | ¼ |
| Total des 17 pays ci-dessus | 15,2 | 1,6 | 3,1 | 2¾ | 2¼ |
| OCDE Europe | 39,3 | 1,5 | 2,4 | 2¼ | 2¼ |
| CEE | 31,0 | 1,3 | 2,3 | 2¼ | 2½ |

a) Les agrégats ont été calculés sur la base des taux de change de 1982.

b) Les données semestrielles sont des estimations très approximatives : pour onze de ces pays, représentant plus de 50% du PIB de l'ensemble des petits pays, les taux de variation semestrielle ont été obtenus par simple interpolation.

2. CHÔMAGE DANS LA ZONE OCDE

Définitions nationales

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1985 | | 1986 | | 1987 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|-----|------|-----|------|
| | | | | | I | II | I | II | I |
| Taux de chômage | | | | | | | | | |
| États-Unis | 9,6 | 7,5 | 7¼ | 7¼ | 7,3 | 7¼ | 7¼ | 7¼ | 7¼ |
| Japon | 2,7 | 2,7 | 2½ | 2¾ | 2,5 | 2½ | 2¾ | 2¾ | 2¾ |
| Allemagne | 8,2 | 8,2 | 8¼ | 8 | 8,3 | 8¼ | 8 | 8 | 7¾ |
| France | 8,4 | 9,9 | 10½ | 10¾ | 10,3 | 10½ | 10½ | 10¾ | 11 |
| Royaume-Uni | 11,6 | 11,7 | 11¾ | 11½ | 11,8 | 11¾ | 11½ | 11½ | 11½ |
| Italie | 9,8 | 10,3 | 10¼ | 10½ | 10,2 | 10¼ | 10½ | 10½ | 10¾ |
| Canada | 11,9 | 11,3 | 10½ | 9¾ | 10,9 | 10¼ | 9¾ | 9¾ | 9½ |
| Total des pays ci-dessus | 8,2 | 7,6 | 7½ | 7½ | 7,5 | 7½ | 7½ | 7½ | 7½ |
| Autres pays de l'OCDE | 10,9 | 11,4 | 11¾ | 11¾ | 11,6 | 11¾ | 11¾ | 11¾ | 11¾ |
| Total OCDE | 8,8 | 8,4 | 8¼ | 8¼ | 8,4 | 8¼ | 8¼ | 8¼ | 8¼ |
| Quatre grands pays européens | 9,5 | 10,0 | 10¼ | 10 | 10,1 | 10¼ | 10 | 10 | 10¼ |
| Total OCDE moins les États-Unis | 8,4 | 8,8 | 8¾ | 8¾ | 8,8 | 8¾ | 8¾ | 8¾ | 9 |
| Niveau de chômage (millions) | | | | | | | | | |
| Amérique du Nord | 12,1 | 9,9 | 9¾ | 9¾ | 9,8 | 9¾ | 9¾ | 9¾ | 9¾ |
| OCDE Europe | 17,3 | 18,3 | 18¾ | 19 | 18,8 | 19 | 19 | 19¼ | 19¼ |
| Total OCDE | 31,7 | 30,6 | 30¾ | 31¼ | 30,8 | 30¾ | 31 | 31¼ | 31½ |

Autres pays de l'OCDE

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Autriche | 4,1 | 4,1 | 4¼ | 4½ |
| Belgique | 13,2 | 13,3 | 13¼ | 13½ |
| Danemark | 10,4 | 10,0 | 9 | 8¾ |
| Espagne | 17,8 | 20,6 | 22¼ | 22½ |
| Finlande | 6,1 | 6,1 | 6 | 6¼ |
| Grèce | 7,4 | 8,0 | 8¼ | 9 |
| Irlande | 14,1 | 15,5 | 16½ | 16¾ |
| Islande | 1,1 | 1,3 | 1 | 1 |
| Luxembourg | 1,5 | 1,7 | 1¾ | 1¾ |
| Norvège | 3,3 | 3,0 | 2½ | 2¼ |
| Pays-Bas | 15,0 | 15,4 | 14½ | 14 |
| Portugal | 10,8 | 10,5 | 11 | 11½ |
| Suède | 3,3 | 3,1 | 2¾ | 3 |
| Suisse | 0,9 | 1,1 | ¾ | ½ |
| Turquie | 12,0 | 12,4 | 13 | 13½ |
| Total des pays ci-dessus | 11,1 | 11,8 | 12¼ | 12½ |
| Australie | 9,9 | 8,9 | 8¼ | 7½ |
| Nouvelle-Zélande | 5,0 | 3,7 | 4 | 4¼ |
| Total des 17 pays ci-dessus | 10,9 | 11,4 | 11¾ | 11¾ |
| OCDE Europe | 10,2 | 10,7 | 11 | 11 |
| CEE | 9,9 | 10,3 | 10½ | 10½ |

Les projections sont largement dépendantes de leurs hypothèses. L'une d'elles est que les taux de change se maintiendront à leur niveau du 5 novembre. Au cours de l'année 1985, néanmoins, les taux de change ont accusé de très importantes variations et de nouvelles fluctuations de grande ampleur pourraient affecter sensiblement la répartition de la demande entre les pays, modifiant aussi les projections relatives aux taux nationaux d'inflation. Les résultats prévus sont également entourés d'incertitudes. Les soldes des opérations courantes des trois grandes régions de la zone semblent devoir diverger encore un peu plus, la persistance des excédents et des déficits sur l'ensemble de la période couverte par les prévisions se traduisant par des positions extérieures nettes créditrices ou débitrices encore plus importantes. Comme on l'a analysé dans de précédents numéros de *Perspectives économiques*, on risquerait alors d'assister à des variations si brusques des taux de change et des flux financiers, qu'elles pourraient poser des pro-

blèmes aux responsables de la gestion économique. Ces risques subsistent, mais, comme on le verra plus loin, les grands pays apparaissent maintenant plus fermement résolus à agir de concert pour les réduire.

Politiques économiques et résultats pendant la première moitié des années 80

Depuis maintenant près de cinq ans, la plupart des pays de l'OCDE définissent leur politique économique dans une perspective à moyen terme, bien qu'au niveau de la mise en œuvre, des différences soient nécessairement apparues selon les pays et les périodes. La stratégie de l'OCDE impliquait essentiellement la poursuite de politiques monétaires et budgétaires régulières et prudentes en vue de réduire puis de stabiliser l'inflation à un faible niveau, de maîtriser les déficits budgétaires et les dépenses publiques et d'améliorer les profits et la rentabilité afin de renforcer l'investissement. L'autre volet de la stratégie visait l'amélioration du fonctionnement des économies. L'accent a été particulièrement mis sur les mesures propres à faciliter l'ajustement structurel. En permettant aux marchés de fonctionner plus efficacement et en améliorant la flexibilité et la capacité d'adaptation du secteur public, ces mesures contribuent à réduire les risques inflationnistes. Ces objectifs fondamentaux demeurent et c'est là que réside l'une des principales raisons pour lesquelles une poursuite de la reprise paraît probable. Dans le même temps, les politiques mises en œuvre ne cessent d'évoluer.

a) Politiques macro-économiques et résultats

Au cours de ces dernières années, la politique monétaire a, dans l'ensemble, suivi les recommandations de la stratégie : d'abord généralement restrictive, elle a été progressi-

vement assouplie à mesure que l'inflation se ralentissait. Dans un certain nombre de pays, on pourrait considérer que les taux récents d'expansion monétaire risquent d'entraîner une réaccélération de l'inflation ; ce pourrait être notamment le cas aux États-Unis et au Royaume-Uni. Mais il est depuis peu devenu difficile d'interpréter la croissance des agrégats monétaires ; il n'est pas impossible que les effets de l'expansion monétaire aient été atténués par une baisse de la vitesse de circulation dans certains pays, peut-être en raison de la rapidité du changement structurel sur les marchés de capitaux.

La mise en œuvre de la politique budgétaire a été plus irrégulière. Le solde budgétaire structurel des pays de l'OCDE dans leur ensemble ne s'est guère modifié depuis le début de la décennie ; l'apparition d'un important déficit aux États-Unis a pratiquement compensé une variation en sens inverse du solde combiné des autres pays. Le déficit budgétaire global recensé pour l'ensemble de la zone OCDE s'est élargi pendant la première partie de la décennie, mais s'est quelque peu réduit pendant les deux dernières années de reprise.

Ces mesures, notamment sur le plan de la politique monétaire, ont réussi à ramener l'inflation de la zone OCDE qui culminait à 13 % au début de l'année 1980, à environ 4½ % actuellement, taux le plus faible que l'on ait observé depuis seize ans. La phase actuelle de désinflation, la plus longue de l'après-guerre, rompt avec la tendance qui, depuis le début des années 60, voulait que chaque cycle successif s'accompagne d'une hausse du taux moyen d'inflation. Les cours des produits de base ont été exceptionnellement faibles. Certains signes témoignent aussi d'un changement de comportement en matière de fixation des salaires dans certains pays et, de façon plus générale, d'une modification du partage du revenu national en faveur des profits, bien que la rentabilité se soit améliorée dans une moindre mesure.

La reprise de l'activité dans la zone OCDE est entrée à présent dans une phase de maturité, puisqu'elle se poursuit depuis maintenant trois ans. Il est possible que, dans un premier temps, les effets exercés sur la dépense, du seul fait du processus de désinflation, aient donné une forte impulsion à la reprise ; peut-être convient-il désormais de ne plus guère compter sur ce facteur. La formation brute de capital fixe a témoigné d'un plus grand dynamisme que la production, notamment aux États-Unis, mais aussi au Japon et en Europe.

Le fait que l'inflation soit encore en train de se ralentir trois ans après le début de la reprise et l'absence de toute contrainte importante à court terme du côté de l'offre permettent raisonnablement d'espérer que la reprise pourra se poursuivre pendant encore un certain temps - d'où la projection d'une croissance durable jusqu'au milieu de 1987. A cet égard, la stratégie a entraîné un changement fondamental par rapport au contexte de la politique économique de la fin des années 60 et des années 70, où l'inflation semblait parfois presque incontrôlable et où, à trois reprises, les contraintes exercées du côté de l'offre ont mis un terme à l'expansion économique.

Il existe cependant encore certains facteurs moins favorables. Le premier qui tient en partie aux orientations contradictoires de

3. INDICE DE PRIX IMPLICITE DE LA CONSOMMATION PRIVÉE DANS LA ZONE OCDE^a

Pourcentages de variation, taux annuels désaisonnalisés

| | Par rapport à l'année précédente | | | | Par rapport au semestre précédent | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|------|------|------|-----------------------------------|-----|------|-----|------|
| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1985 | | 1986 | | 1987 |
| | | | | | I | II | I | II | I |
| États-Unis | 3,7 | 3,2 | 3 | 3¼ | 2,9 | 2¾ | 3½ | 3½ | 3½ |
| Japon | 1,6 | 2,1 | 2½ | 1½ | 2,7 | 2 | 1½ | 1½ | 1½ |
| Allemagne | 3,2 | 2,5 | 2¼ | 1¼ | 3,2 | 1 | 1¼ | 1¼ | 1¼ |
| France | 9,6 | 7,3 | 5¾ | 3¾ | 5,5 | 4¾ | 3½ | 3½ | 3¼ |
| Royaume-Uni | 5,2 | 5,1 | 5 | 4 | 5,8 | 3¾ | 4¼ | 4½ | 4½ |
| Italie | 14,9 | 10,9 | 9¼ | 6¾ | 10,7 | 8¼ | 6½ | 5¾ | 5½ |
| Canada | 5,8 | 4,0 | 4 | 3¾ | 4,5 | 4 | 3¾ | 3¾ | 4 |
| Total des pays ci-dessus | 4,6 | 3,9 | 3½ | 3¼ | 3,9 | 3 | 3¼ | 3¼ | 3 |
| Autres pays de l'OCDE ^b | 9,9 | 11,1 | 11 | 10½ | 10,8 | 10¾ | 10½ | 10¾ | 11 |
| Total OCDE | 5,4 | 5,0 | 4¾ | 4½ | 5,0 | 4¼ | 4½ | 4½ | 4½ |
| Quatre grands pays européens | 7,5 | 6,0 | 5¼ | 3¾ | 6,0 | 4 | 3½ | 3½ | 3½ |
| Total OCDE moins les États-Unis | 6,6 | 6,4 | 6 | 5¼ | 6,5 | 5½ | 5 | 5¼ | 5¼ |

Autres pays de l'OCDE

Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

| | 1984 | 1985 | 1986 |
|-------------------------------|------|------|------|
| Autriche | 5,7 | 3½ | 2¾ |
| Belgique ^c | 6,1 | 4½ | 3¾ |
| Danemark | 6,4 | 4¾ | 2¾ |
| Espagne ^c | 11,0 | 8½ | 9 |
| Finlande ^c | 7,1 | 6 | 5 |
| Grèce | 18,0 | 18½ | 21¼ |
| Irlande | 8,5 | 5½ | 5 |
| Islande ^c | 29,0 | 31½ | 31½ |
| Luxembourg | 6,4 | 4½ | 4 |
| Norvège | 6,6 | 5¾ | 6 |
| Pays-Bas | 2,5 | 2¼ | 1¾ |
| Portugal | 29,3 | 19½ | 15½ |
| Suède | 8,0 | 7¼ | 5½ |
| Suisse ^c | 3,4 | 3¼ | 1½ |
| Turquie | 53,0 | 46½ | 35 |
| Total des pays ci-dessus | 11,9 | 11½ | 11 |
| Australie | 6,8 | 7¼ | 8¼ |
| Nouvelle-Zélande ^c | 8,7 | 13½ | 12¼ |
| Total des pays ci-dessus | 11,1 | 11 | 10½ |
| Total OCDE | 5,0 | 4¾ | 4½ |
| OCDE Europe | 8,0 | 7¼ | 6¼ |
| CEE | 6,1 | 5¼ | 4 |

a) Les agrégats ont été calculés sur la base des valeurs du PNB/PIB de 1982 exprimées en dollars de 1982.

b) Les données semestrielles sont des estimations très approximatives : pour onze de ces pays, représentant plus de 50 % du PIB de l'ensemble des petits pays, les taux de variation semestrielle ont été obtenus par simple interpolation.

c) Indice des prix à la consommation au lieu de l'indice de prix implicite de la consommation privée.

la politique budgétaire, a été le déséquilibre de la configuration géographique de la reprise. Les États-Unis tendent généralement à jouer un rôle moteur dans les phases d'expansion de la zone OCDE mais, jusqu'à présent, les autres pays Membres leur emboîtaient toujours assez rapidement le pas. Cette fois-ci cependant, la reprise de la demande dans les pays autres que les États-Unis a été loin de suivre avec la même vigueur. Ce facteur, conjugué au niveau élevé du dollar, explique les positions de plus en plus contrastées des balances courantes des grands pays de l'OCDE, le déficit des États-Unis et l'excédent du Japon atteignant chacun 3¼ % de leur PNB respectif, et l'excédent de l'Allemagne approchant 3 % du PNB. Cette

configuration, que la plupart des observateurs jugent insoutenable, semble avoir contribué à renforcer les pressions protectionnistes.

Une deuxième caractéristique préoccupante a été la montée du chômage en Europe, phénomène qui a commencé bien avant l'adoption de la stratégie mais qui s'est poursuivi sans relâche. La situation est particulièrement inquiétante dans le cas des jeunes et des chômeurs de longue durée. Ce problème, lié à la lenteur de la croissance en Europe, est renforcé par une nette tendance à procéder à des investissements destinés à économiser la main-d'œuvre. Il est possible que, dans le passé, le chômage ait tenu à des salaires réels trop élevés par rapport aux niveaux de la productivité. Mais les ajustements opérés au cours des cinq dernières années, qui ont largement supprimé ou, dans un petit nombre de cas, inversé « l'avance » prise par les salaires réels dans les années 70, ont préparé le terrain pour une amélioration de la situation future de l'emploi.

Evolution des taux de chômage

| | % | | | | |
|------------|------|------|------|-------------------|-------------------|
| | 1973 | 1979 | 1984 | 1985 ^a | 1986 ^a |
| États-Unis | 4,8 | 5,8 | 7,5 | 7¼ | 7¼ |
| Europe | 3,5 | 6,2 | 10,7 | 11 | 11 |
| Japon | 1,3 | 2,1 | 2,7 | 2½ | 2¾ |

a) Estimations et projections.

Une troisième caractéristique est le niveau toujours élevé des taux d'intérêt réels, phénomène dont les causes ont été longuement discutées mais pour lequel aucune explication ne fait l'unanimité. Dans la mesure où le niveau élevé des taux d'intérêt réels tient à ce que l'épargne est accaparée par le financement des déficits publics, sa persistance risquerait de freiner l'accumulation de capital et, par là même, d'affaiblir les perspectives de croissance à moyen terme. Dans un avenir plus immédiat, le niveau élevé des taux d'intérêt réels constitue un sujet de préoccupation de part les tensions qu'il

exerce sur tous les débiteurs de l'économie mondiale - d'abord et bien évidemment les pays en développement, mais aussi les gouvernements et les entreprises des pays de l'OCDE.

b) Politiques structurelles et résultats

On peut considérer que les politiques structurelles améliorent les résultats économiques à moyen terme de plusieurs façons. Elles peuvent, en premier lieu, augmenter l'efficacité et la productivité par un meilleur système d'incitations et une meilleure affectation des ressources. Elles peuvent ensuite favoriser une plus grande flexibilité des économies, ce qui permet de réduire le chômage et les pertes de production qu'entraîne l'ajustement aux chocs d'importance majeure et de rendre l'économie mieux à même de répondre aux possibilités offertes par les technologies nouvelles et par la demande de nouveaux produits. Enfin, et peut-être surtout, les gouvernements mettent en œuvre de telles politiques pour réduire les risques inflationnistes liés à des niveaux plus élevés d'emploi et de taux d'utilisation des capacités. Les politiques structurelles couvrent un large éventail d'activités : quatre secteurs ont retenu particulièrement l'attention dans le contexte de l'exercice annuel d'examen par pays de l'OCDE.

Marchés du travail. Les gouvernements se sont efforcés d'aider la main-d'œuvre à passer plus facilement des secteurs en perte de vitesse vers ceux en expansion et de parvenir à ce résultat d'une manière qui réduise au minimum l'inflation générale des salaires. Ils ont également cherché à encourager des accords de salaires réalistes qui permettent la reconstitution des profits et la reprise de l'investissement, afin de renforcer la croissance de l'emploi. Un autre de leurs objectifs a été, dans le même esprit, d'encourager un processus de formation des salaires propres à rendre l'emploi moins vulnérable en cas de chocs du côté de l'offre. Un certain nombre d'évolutions récentes suggèrent que des progrès ont été réalisés dans la voie de ces objectifs.

• La progression des salaires s'est modérée dans presque tous les pays. Cette modération est en partie le résultat de l'aggravation du chômage, mais certains signes donnent à penser que les salaires ont augmenté en moyenne un peu moins vite que ne l'auraient laissé prévoir les relations antérieures. L'une des raisons en est l'affaiblissement de l'impact qu'exercent sur les salaires les variations passées des prix, du fait par exemple de l'abandon progressif de l'indexation automatique des rémunérations (France, Italie, Danemark, Irlande, Pays-Bas). Dans un petit nombre de pays, l'écart s'est creusé entre le salaire minimum fixé par la loi et le salaire moyen. Dans certains pays cependant, le taux moyen de croissance des salaires nominaux demeure préoccupant.

• Les prestations de chômage sont désormais assujetties à l'impôt sur le revenu dans un plus grand nombre de pays et l'écart entre la rémunération du travail et l'indemnisation de la non-activité s'est élargi dans beaucoup de cas.

• Plusieurs méthodes ont été utilisées pour encourager une plus grande flexibilité dans la détermination des salaires. Dans certains pays, les négociations salariales fortement centralisées tendent à faire place à des

4. BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES DE LA ZONE OCDE

Milliards de dollars, taux annuels désaisonnalisés

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1985 | | 1986 | | 1987 |
|---------------------------------|-------|--------|-------|------|--------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | I | II | I | II | |
| États-Unis | -40,8 | -101,5 | -128¼ | -146 | -124,3 | -132½ | -144½ | -147¾ | -147½ |
| Japon | 20,8 | 35,0 | 47½ | 57¼ | 43,4 | 51½ | 58 | 56½ | 57 |
| Allemagne | 4,1 | 6,3 | 12¾ | 20¼ | 10,1 | 15½ | 20¼ | 20¼ | 18 |
| France | -4,4 | -0,8 | ¾ | 3½ | -0,2 | 1½ | 4 | 3 | 2½ |
| Royaume-Uni | 4,8 | 1,2 | 4¼ | 5 | 2,5 | 5¾ | 5 | 5 | 4 |
| Italie | 0,8 | -3,0 | -7¼ | -5¼ | -7,1 | -7¼ | -5¼ | -5¼ | -4¾ |
| Canada | 1,4 | 2,0 | 0 | -1 | 1,6 | -1¾ | -1¼ | -¾ | 0 |
| Total des pays ci-dessus | -13,4 | -60,8 | -70¼ | -66½ | -73,8 | -66¾ | -64 | -68¾ | -70½ |
| Autres pays de l'OCDE | -9,4 | -3,0 | -1¾ | 3½ | -4,4 | 1 | 4¼ | 2¾ | 1¾ |
| Total OCDE | -22,8 | -63,8 | -72 | -63 | -78,2 | -65¾ | -59¾ | -66¼ | -68¾ |
| Quatre grands pays européens | 5,3 | 3,8 | 10½ | 23½ | 5,4 | 15¾ | 23¾ | 23¼ | 19¾ |
| Total OCDE moins les États-Unis | 18,0 | 37,7 | 56¼ | 83¼ | 46,1 | 66½ | 84½ | 81¾ | 78¾ |

Autres pays de l'OCDE

| | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|-----------------------------|------|------|------|------|
| Autriche | 0,3 | -0,8 | 0 | ¼ |
| Belgique-Luxembourg | -0,4 | -0,2 | ¼ | 1¼ |
| Danemark | -1,2 | -1,6 | -2 | -2¼ |
| Espagne | -2,5 | 2,3 | 2½ | 3¼ |
| Finlande | -0,9 | 0 | 0 | ½ |
| Grèce | -1,9 | -2,1 | -3 | -2 |
| Irlande | -1,1 | -0,9 | -½ | -½ |
| Islande | -0,1 | -0,1 | -¼ | -¼ |
| Norvège | 2,1 | 3,2 | 2½ | 1 |
| Pays-Bas | 3,7 | 4,9 | 6¼ | 6¾ |
| Portugal | -1,5 | -0,5 | -¼ | -½ |
| Suède | -1,0 | 0,1 | -1½ | -½ |
| Suisse | 3,8 | 3,8 | 3½ | 4¼ |
| Turquie | -1,8 | -1,4 | -1 | -¾ |
| Total des pays ci-dessus | -2,4 | 6,7 | 7 | 11½ |
| Australie | -5,9 | -8,3 | -7½ | -7¼ |
| Nouvelle-Zélande | -1,2 | -1,4 | -1 | -1 |
| Total des 17 pays ci-dessus | -9,4 | -3,0 | -1¾ | 3½ |
| OCDE Europe | 2,9 | 10,5 | 17½ | 35¼ |
| CEE | 4,5 | 3,8 | 11¾ | 27 |

arrangements conclus davantage au niveau de l'établissement ou de l'entreprise et en fonction de la capacité de rémunération (États-Unis, Canada, Irlande, Pays-Bas, Suède). Le développement des primes, de l'intéressement des travailleurs et de leur participation au capital de l'entreprise a été encouragé (aux États-Unis, en Allemagne, en Suède) par un régime fiscal favorable. Une formule originale a consisté en l'adoption de systèmes de salaires à deux niveaux (pour les travailleurs en place et pour les travailleurs nouvellement embauchés) dans certaines branches aux États-Unis.

- La mobilité des travailleurs est favorisée de plusieurs façons, notamment par une flexibilité accrue du marché du logement et une plus grande transférabilité des pensions de retraite.

- Un effort accru de formation professionnelle est entrepris dans certains pays. Dans quelques cas (le dernier accord conclu à la General Motors par exemple), une formation supplémentaire est offerte en échange d'une plus grande souplesse d'organisation du travail et de l'acceptation de l'introduction de nouvelles technologies.

- La flexibilité des horaires de travail a été

encouragée dans plusieurs pays, permettant une meilleure utilisation de la main-d'œuvre lors des pointes journalières et saisonnières et favorisant dans certains cas, l'utilisation plus intensive des équipements grâce à une réorganisation du travail posté.

Qualité des dépenses publiques. Une deuxième préoccupation, compte tenu de la part importante que représentent tant les recettes fiscales que les dépenses publiques dans le PNB de la plupart des pays, est d'améliorer la qualité des dépenses publiques. La notion de qualité est difficile à définir dans ce contexte : des critères différents peuvent s'appliquer, par exemple, aux paiements de transfert et aux dépenses en biens et services. Il est cependant nécessaire de financer les dépenses publiques et lorsque les taux marginaux d'imposition sont élevés, il en résulte des distorsions qui entravent la bonne marche de l'économie - en affaiblissant, par exemple, les incitations au travail et à l'épargne. Ce sont là des effets qui, si l'on en croit certaines études, peuvent être très importants.

Évolution de la composition des dépenses publiques

Sept grands pays, en pourcentage du PNB nominal

| | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Total | 35,0 | 37,2 | 38,5 | 41,7 | 42,2 | 41,3 |
| Transferts ^{a)} | 15,9 | 16,7 | 17,8 | 19,0 | 19,3 | 19,3 |
| Dépenses réalisées sur les ressources réelles | 19,7 | 20,3 | 20,5 | 20,9 | 20,7 | 20,3 |
| Consommation | 17,4 | 18,0 | 18,2 | 18,7 | 18,6 | 18,3 |
| Investissement | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 2,2 | 2,1 | 2,0 |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| Intérêts sur la dette du secteur public | 2,2 | 2,4 | 2,9 | 3,2 | 3,4 | 3,7 |

a) Transferts courants, y compris l'intérêt de la dette et les subventions. Les transferts en capital n'étant cependant pas pris en compte, le total des colonnes n'est pas tout à fait égal à 100.

Les gouvernements s'efforcent de plus en plus de réduire le poids des transferts dans les dépenses publiques totales, tout en renforçant, en termes relatifs, la contribution des dépenses publiques à l'amélioration quantitative et qualitative des ressources productives (compétences humaines théoriques et pratiques et capital) dont dispose l'économie. Dans la pratique, les progrès ont été limités ces dernières années, les principaux obstacles étant l'effet exercé par le niveau élevé des taux d'intérêt sur l'encours croissant de la dette publique qui s'est traduit par un rapide gonflement des paiements d'intérêts et, en Europe, les transferts à un nombre croissant de chômeurs. Les efforts faits pour réduire les déficits budgétaires pourraient, de ce fait, s'être traduits par une tendance à la dégradation de la qualité des dépenses publiques dans la mesure où les réductions ont concerné les secteurs où elles étaient politiquement les plus faciles à opérer et non ceux où les programmes ne satisfaisaient pas à un critère objectif de rentabilité sociale.

Ajustement industriel et politique commerciale. Les gouvernements cherchent à influencer la structure de l'industrie de diverses façons, aussi bien par des mesures générales (d'ordre fiscal, par exemple) que par des actions plus étroitement ciblées, tant sur plan intérieur qu'aux frontières. Dans la période postérieure aux chocs pétroliers, certains gouvernements se sont efforcés de gérer plus activement le processus d'ajustement à la fois en favorisant les nouvelles activités et en encourageant - en leur apportant directement ou indirectement un soutien financier - la restructuration des branches qui devaient réduire leurs activités.

Avec ou sans intervention des gouvernements, l'ajustement structurel de l'industrie a réalisé des progrès importants au cours des cinq dernières années. Cette médaille a eu son revers, avec une forte réduction des effectifs. Dans les branches en déclin, des pertes d'emplois ont été enregistrées dans pratiquement tous les pays, les gouvernements finissant par abandonner les tentatives pour contrecarrer cette évolution. On a, en revanche, constaté d'importantes différences entre les pays en ce qui concerne l'ampleur des créations d'emplois compensatrices dans les branches à croissance plus forte. De ce point de vue, les pays européens ont généralement obtenu de moins bons résultats que les États-Unis ou le Japon. Si les pays européens doivent désormais être amenés à prendre un plus grand nombre de décisions d'investissement influant sur l'affectation des ressources à moyen terme, il est particulièrement souhaitable de supprimer les distorsions qui ont pour effet d'isoler les prix intérieurs de la structure des prix mondiaux.

Nombre de distorsions subsistent, pas seulement en Europe. Dans l'agriculture, la tendance a été à l'aggravation au cours des dix ou douze derniers mois, avec par exemple, le développement des exportations subventionnées. Dans les secteurs de services, mis à part les services financiers, les progrès ont été inégaux ; dans les transports et les télécommunications par exemple, la déréglementation a été opérée à grande échelle dans un très petit nombre de pays, mais n'a guère été poussée dans la grande majorité des cas. Dans les industries manufacturières, le tableau est mitigé. Un certain nombre de faits encourageants ont pu être observés. Des efforts ont été entrepris dans nombre de pays

de l'OCDE pour contenir les pressions protectionnistes. La décision des États-Unis de ne pas imposer de restrictions aux importations de chaussures en est un exemple. Des mesures ont par ailleurs été prises par des grands et des petits pays pour atténuer ou supprimer certaines restrictions quantitatives et autres formes de distorsions, avec notamment une certaine libéralisation des importations d'automobiles japonaises sur le marché d'Amérique du Nord, les mesures d'ouverture du marché, prévues dans le programme triennal d'action du Japon, et la réduction progressive des subventions au secteur de la sidérurgie dans la Communauté européenne. D'autres mesures ont, en revanche, marqué un recul, notamment le durcissement des restrictions imposées par les États-Unis et la CEE aux importations d'articles d'habillement et l'extension des accords visant à éviter un gonflement excessif des importations de produits sidérurgiques aux États-Unis. Citons également l'utilisation croissante des crédits « mixtes » pour le financement d'exportations vers les NPI et les pays en développement à revenu intermédiaire.

Pour l'avenir, on doit se féliciter de ce qu'un accord ait été atteint sur la préparation d'un nouveau cycle de négociations au GATT. Un large éventail de pratiques discriminatoires restent à examiner. La renégociation de l'Arrangement multifibres pourrait être un premier pas important. Les textiles et l'habillement représentant environ le quart des exportations totales de produits manufacturés des pays en développement, leur intérêt pour l'avenir est considérable.

Libéralisation des marchés de capitaux. Les gouvernements souhaitent améliorer l'affectation des ressources financières en intensifiant la concurrence entre les fournisseurs de services financiers et en réduisant les distorsions dans la structure des taux d'intérêt applicables tant aux prêteurs qu'aux emprunteurs. A cet effet :

- la plupart des pays ont désormais moins largement recours aux contrôles quantitatifs sur les flux de crédit et nombre d'entre eux ont libéré les taux d'intérêt
- les contrôles des changes ont été levés ou assouplis dans beaucoup de pays
- certains pays ont autorisé une concurrence accrue des établissements financiers étrangers (Japon, Canada, Australie, Danemark, Norvège, Suède)
- l'environnement de plus en plus libéral a permis l'introduction dans nombre de pays d'un large éventail de nouveaux instruments financiers, conçus en fonction des besoins de prêteurs et d'emprunteurs spécifiques.

Tout cela a certainement contribué à améliorer l'affectation des ressources dans un certain nombre de domaines. On assiste cependant parallèlement à l'apparition de divers problèmes connexes. Premièrement, la rapidité des changements intervenant dans la nature et la substituabilité des instruments financiers rend difficile l'interprétation des mouvements des agrégats monétaires, ce qui introduit un élément supplémentaire d'incertitude dans le processus de contrôle monétaire. Deuxièmement, et c'est peut-être plus grave, les ratios imposés aux banques sont plus difficiles à interpréter qu'autrefois, ce qui complique la tâche des dirigeants de ces établissements et des autorités de contrôle, responsables de la sûreté et de la solidité du système bancaire.

Au niveau international, la libéralisation financière a permis des transferts de ressources de très grande ampleur à l'échelle mondiale. D'une part, il y a lieu de se féliciter d'une telle évolution à cause de l'impulsion qu'elle donne au développement global et parce qu'elle permet à des pays, dont l'avenir est riche de promesses sur le double plan de la productivité et du revenu, de traduire plus facilement et plus rapidement ces promesses dans les faits. D'autre part, l'évolution de l'endettement depuis le milieu des années 70 – et en fait pratiquement toute l'histoire de l'investissement international – semble présenter une configuration cyclique, la succession de phases de prêts excessifs et de phases de brusques restrictions se révélant peu souhaitable d'un point de vue global. On peut ainsi se demander si la facilité avec laquelle des moyens de financement peuvent être trouvés au niveau international n'affaiblit pas exagérément la discipline que devraient s'imposer les pays en butte à des déficits budgétaires ou des déficits courants extérieurs.

La voie à suivre

Lorsqu'en 1979 les pays se sont trouvés confrontés à des déficits du secteur public importants en croissance rapide et à une inflation qui menaçait de devenir incontrôlable, alors même qu'en présence de chocs prononcés du côté de l'offre, leurs économies se révélaient moins capables d'adaptation qu'on ne l'avait espéré, chacun d'eux a été contraint de s'attaquer à la racine même de ces problèmes. Les exemples donnés plus haut permettent de penser que si ces efforts ont été largement couronnés de succès, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'inflation et la durée de la présente reprise, certaines caractéristiques se sont révélées moins encourageantes.

En adoptant en particulier une méthode selon laquelle chacun s'employait à « mettre de l'ordre dans sa propre maison », il était sans doute inévitable que les pays se préoccupent moins que dans le passé des répercussions internationales de leur action. C'est peut-être en partie du fait de cet intérêt moindre pour les interactions entre les économies nationales et les effets systématiques qu'un certain nombre de problèmes sont apparus.

A l'été 1985, la situation d'ensemble, présente et future, offrait les caractéristiques suivantes :

- l'expansion dans la zone OCDE s'était nettement ralentie, dans la ligne de la décélération observée aux États-Unis où la croissance s'était établie à un taux plus modéré ; la croissance des pays de la zone semblait devoir rester limitée, sans guère de chances d'un nouveau recul du chômage à court terme
- les balances courantes des grands pays étaient devenues exceptionnellement déséquilibrées, du fait de l'évolution asymétrique de la croissance et, plus encore, des échanges commerciaux
- les taux de change étaient encore à des niveaux susceptibles d'entraîner une nouvelle aggravation de ces déséquilibres
- les pressions protectionnistes semblaient plus fortes que jamais et le Congrès des États-Unis était saisi d'un nombre record de propositions dans ce sens
- la stratégie adoptée pour la gestion du

problème de la dette avait marqué le pas après les bons résultats obtenus en 1984, les principaux pays débiteurs progressant moins rapidement dans la voie de l'ajustement et ne recevant que peu ou pas « d'argent frais ». C'est dans ce contexte que deux initiatives internationales d'importance ont été récemment prises : la déclaration faite par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des cinq, le 22 septembre, à New York et les propositions formulées par M. Baker, secrétaire du Trésor des États-Unis, lors des réunions annuelles du FMI et de la BIRD le 8 octobre, à Séoul.

La déclaration du Groupe des cinq

Développant les grands axes tracés par les ministres de l'OCDE lors de leur réunion d'avril et par les pays participants au sommet du mois de mai, le Groupe des cinq a abordé dans sa déclaration les problèmes de la compatibilité des politiques économiques et des taux de change entre les grands pays, afin d'améliorer l'équilibre et la durabilité de la reprise dans la zone OCDE. Il espérait contribuer ainsi à atténuer les pressions protectionnistes aux États-Unis. Mais le message le plus clair a été que les taux de change ne reflétaient pas parfaitement les données économiques fondamentales et qu'il était souhaitable que les principales devises autres que le dollar s'apprécient davantage (poursuivant le processus amorcé plus tôt dans l'année) et de façon ordonnée par rapport au billet vert. Les autorités monétaires des pays en cause ayant rapidement montré qu'elles étaient prêtes à donner suite à cette déclaration en intervenant largement sur les marchés des changes, les taux ont évolué dans le sens souhaité. Plus récemment, le Japon a fait monter les taux d'intérêt pour renforcer le raffermissement du yen.

A la mi-novembre, le dollar avait reperdu environ les deux-cinquièmes de son appréciation effective entre son minimum du troisième trimestre 1980 et son maximum du premier trimestre 1985. Vis-à-vis du yen, il était revenu à son point de départ et cette hausse du yen par rapport au dollar semble avoir contribué, du moins pour le moment, à un affaiblissement des tensions protectionnistes aux États-Unis.

Parallèlement, l'évolution ainsi observée au cours des deux derniers mois a servi à mettre en lumière les contextes différents et donc les priorités et les dilemmes des responsables économiques de chaque pays.

- Les États-Unis, qui ont connu une forte reprise en même temps qu'une décélération de l'inflation, souhaitent progresser dans la voie difficile de la réduction des dépenses publiques et du déficit budgétaire. Dans le même temps, ils souhaitent éviter un affaiblissement de la croissance qui pourrait conduire à une nouvelle augmentation du chômage, aggraver encore les forces protectionnistes et exacerber les tensions financières intérieures. Bien qu'un dollar plus faible soit nécessaire pour améliorer la compétitivité des États-Unis, un repli trop rapide de la devise américaine tendrait à relancer l'inflation. Les responsables de la politique monétaire sont donc confrontés à un dilemme : une baisse des taux d'intérêt pourrait contribuer à rendre le taux de change plus compétitif,

mais l'expansion monétaire plus rapide qui l'accompagnerait risquerait d'exercer une poussée du même ordre sur l'inflation.

• Le Japon, dont la balance courante est en position de force et qui se heurte à un sentiment protectionniste croissant à l'étranger, souhaiterait voir la demande se porter relativement moins sur les exportations nettes, et davantage sur les fournisseurs locaux, et l'équilibre entre l'épargne intérieure et l'investissement se modifier en conséquence. Ce résultat serait obtenu, au moins en partie, grâce à un raffermissement du yen. Le dilemme est qu'une politique monétaire destinée à renforcer le yen tend à avoir un effet de freinage sur la demande intérieure. Les autorités estiment que la situation budgétaire actuelle, notamment au niveau de l'administration centrale, ne laisse guère de marge de manœuvre.

• La plupart des pays européens souhaiteraient voir la production et l'emploi s'accroître plus rapidement, mais ne voudraient pas compromettre les progrès déjà obtenus dans la voie de la réduction de l'inflation et des déficits du secteur public. Même l'Allemagne, qui a fait plus de progrès que la plupart des autres pays dans ces domaines et qui voit se gonfler l'excédent de sa balance courante, juge risquée toute nouvelle mesure de politique macro-économique visant à accélérer la croissance, en dépit du fait qu'une croissance un peu plus rapide que prévu serait bénéfique pour l'emploi.

Les variations récentes des parités des trois grandes monnaies ont tenu non seulement à des interventions directes, mais aussi aux effets des politiques monétaires. Aux États-Unis, les autorités ont toléré le dépassement persistant de l'objectif fixé pour M1. Au Japon, la politique monétaire a été durcie, les taux d'intérêt sur le marché augmentant tant à court terme qu'à long terme. Dans l'un et l'autre cas, le taux de change a manifestement pesé — de façon déterminante dans le cas du Japon — sur les décisions récentes des autorités monétaires. Il semble en revanche, que le gouvernement allemand n'ait pas modifié l'orientation de la politique monétaire pour faire monter le *deutschemark*.

On ne peut toutefois indéfiniment compter sur le seul ajustement de la politique monétaire pour assurer une plus grande compatibilité des politiques économiques au niveau international. Si l'on veut éviter le risque d'une relance de l'inflation aux États-Unis, il ne fait guère de doute qu'il sera nécessaire à un moment ou à un autre de freiner le rythme, actuellement rapide, de l'expansion monétaire. Dans l'intervalle, la hausse des taux d'intérêt au Japon pourrait faire naître le risque d'un nouvel affaiblissement de la demande intérieure alors même que son renforcement est nécessaire. Pour refléter de manière plus fondamentale le problème des écarts importants au niveau international des taux d'intérêt à long terme en faveur des instruments financiers libellés en dollars, il semblerait nécessaire de réduire le déficit budgétaire toujours élevé des États-Unis, problème qui a été examiné dans plusieurs numéros précédents de *Perspectives économiques*. Si l'on ne s'attaque pas rapidement et efficacement à ce problème de base, les efforts faits pour préserver les résultats jusqu'à présent favorables de l'initiative du Groupe des cinq en ayant seulement recours à la politique monétaire, risqueraient bel et

bien de compromettre les acquis des États-Unis sur le front de l'inflation et la reprise de l'économie japonaise ; les politiques monétaires ne peuvent se substituer efficacement à des politiques budgétaires adéquates. Cette analyse s'appliquerait *a fortiori* à toute tentative visant à faire monter les taux de change des monnaies à des niveaux permettant une forte réduction des déséquilibres des balances courantes.

Les « propositions Baker »

Les « propositions Baker » visant à renforcer la stratégie de lutte contre le problème de l'endettement, et dont les grandes lignes ont été ultérieurement approuvées par d'autres pays de l'OCDE, comportent trois éléments essentiels et complémentaires :

• mise en œuvre par les grands pays débiteurs de politiques macro-économiques et structurelles propres à relancer la croissance en accordant une plus large place au jeu des forces du marché

• maintien d'un rôle central pour le FMI, mais aussi nette augmentation des prêts de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement, pour étayer les politiques d'ajustement structurel axées sur la croissance, mises en œuvre par les pays débiteurs

• augmentation des prêts des banques commerciales.

Un quatrième élément, implicite, est la poursuite d'une croissance adéquate dans les pays industriels, avec des marchés ouverts aux exportateurs des pays en développement et des politiques aboutissant à de nouvelles baisses des taux d'intérêt.

Cette initiative venait à point nommé. Les propositions sont solidement fondées sur l'idée que pour réduire le problème de la dette à un niveau plus supportable, une action de coopération est nécessaire, associant aussi bien créanciers et pays débiteurs, secteur public et secteur privé. Leur mise en œuvre nécessite des efforts sur tous les fronts : pour mener à bien les politiques requises dans les pays débiteurs ; pour régler les questions de « partage du fardeau » entre les nombreuses banques, et groupes de banques, concernées ; pour obtenir rapidement l'accroissement nécessaire des prêts des banques de développement aux conditions adéquates ; et pour donner aux divers participants l'assurance que les autres, notamment les gouvernements, jouent bien leur rôle. Ce sont néanmoins là des difficultés auxquelles il faut faire face pour améliorer les perspectives de croissance des pays débiteurs et préserver la stabilité du système financier international.

En résumé, il y a tout lieu de se féliciter de ces deux initiatives récentes parce qu'elles montrent clairement que les grands pays s'inquiètent et se sentent maintenant responsables du fonctionnement de l'économie internationale et parce qu'elles soulignent une fois de plus la nécessité d'agir en coopération pour résoudre les difficultés. Elles ne constituent cependant qu'un premier pas pour tenter de régler les problèmes de l'économie mondiale ; il s'agit désormais de les prolonger par l'adoption, dans les grands pays et ailleurs, de politiques économiques appropriées et cohérentes au plan international, et par un effort soutenu pour traduire dans les faits les propositions relatives à la dette.

Conclusions

Bien que les perspectives de croissance et d'emploi ne soient guère différentes de ce que l'on prévoyait il y a six mois, les risques qui s'y attachent se sont dans l'ensemble un peu atténués. La dette des pays en développement et les déséquilibres internationaux des balances courantes demeurent certes préoccupants, mais les grands pays sont maintenant clairement résolus à s'attaquer de concert à ces problèmes. La reprise paraît de ce fait avoir plus de chances d'être durable que ce ne semblait être le cas il y a six mois. Il paraît cependant peu probable qu'elle entraîne dans les dix ou douze prochains mois une réduction du taux de chômage dans la zone OCDE. La tâche essentielle reste la même : faire baisser le chômage dans les pays de l'OCDE sans accélérer l'inflation et sans créer de positions budgétaires intenable.

Les différents pays doivent contribuer de différentes façons à la réalisation de cette tâche. Les États-Unis doivent réduire leur déficit budgétaire et les moyens d'y parvenir sont désormais au centre des préoccupations du gouvernement et du Congrès. Le Japon doit faire en sorte que l'épargne intérieure contribue plus efficacement à l'expansion économique interne, l'appréciation du yen affaiblissant l'impulsion en provenance des exportations. C'est cependant en Europe que les problèmes restent les plus immédiatement préoccupants, bien que l'on ait des raisons de penser que, dans un certain nombre de pays européens, et principalement en Allemagne, les conditions deviennent plus favorables à une amélioration des résultats économiques.

La possibilité d'une évolution plus favorable des économies européennes naît des ajustements opérés en réponse aux deux chocs pétroliers, et des progrès ininterrompus, bien qu'irréguliers, obtenus grâce à l'application de tout un éventail de mesures structurelles. Cela signifie que les économies pourraient bien être en passe de devenir plus flexibles et moins sujettes à l'inflation. Elles pourraient par là-même être en mesure — ce qui n'a pas été le cas jusqu'à ces derniers temps — de tirer profit d'une croissance de la demande nominale un peu plus rapide qu'on ne le prévoit actuellement.

Une telle expansion de la demande n'est pas évidente à obtenir. Rares sont les pays d'Europe — s'il en est — qui disposent actuellement d'une marge de manœuvre relativement importante sur le plan budgétaire ; il semble de la même façon peu probable que l'on puisse compter sur les exportations pour assurer un net accroissement de la demande. Le moyen le plus acceptable et, en fait, le plus souhaitable, serait sans doute une baisse des taux d'intérêt qui, d'une part, soutiendrait la demande et, d'autre part, du fait de cette action sur la demande et de l'allègement des charges de la dette publique, réduirait encore les déficits du secteur public. Cette détente des conditions monétaires serait facilitée par une baisse encore un peu plus marquée du dollar, laquelle serait elle-même aidée par une action résolue sur le déficit budgétaire fédéral des États-Unis.

10 décembre 1985.

Source: OCDE

CRÉDITS À L'EXPORTATION : BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT MINIMUMS

Les taux d'intérêt minimums des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public qui sont fixés dans la matrice de l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public – également appelé « Consensus » – ont été ajustés en baisse de 1,05 point à compter du 15 janvier 1986. La nouvelle matrice des taux d'intérêt minimums s'établit comme suit (taux actuels entre parenthèses) :

| Classification du pays | Délai maximum de remboursement en nombre d'années | | |
|--------------------------|---|-----------------|-------------------|
| | Plus de 2 à 5 | Plus de 5 à 8,5 | Plus de 8,5 à 10 |
| Pays relativement riche | 10,95 (12,00) | 11,20 (12,25) | pas d'application |
| Pays intermédiaire | 9,65 (10,70) | 10,15 (11,20) | pas d'application |
| Pays relativement pauvre | 8,80 (9,85) | 8,80 (9,85) | 8,80 (9,85) |

La révision des taux est faite en application d'un mécanisme automatique que les participants à l'Arrangement ont adopté le 15 octobre 1983. Les taux minimums peuvent être modifiés tous les six mois.

Aucun changement ne s'étant produit dans les taux minimums au 15 juillet 1985, la présente modification sera la troisième obtenue par l'intermédiaire du mécanisme automatique. Les taux avaient d'abord été relevés le 15 juillet 1984 et ensuite baissés le 15 janvier 1985. Ils feront l'objet d'un nouvel ajustement au mois de juillet prochain.

Nouvelles publications de l'OCDE

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 38 – DÉCEMBRE 1985 (décembre 1985)

Étude semestrielle qui présente les tendances et les prévisions concernant l'évolution de la production, de l'emploi, des prix et des balances des paiements courants aux cours des dix-huit prochains mois. Ces prévisions sont fondées sur l'analyse de la situation de chaque pays Membre, compte tenu des incidences de l'évolution internationale sur chacun d'eux.

(12 85 38 2) ISBN 92-64-22777-6 230 pages

Le numéro :

F55.00 £5.50 US\$12.00 DM24.00

(12 00 00 2) ISSN 0304-3274 Abonnement 1986 (N° 39
juin and N° 40 décembre):

F130.00 £13.00 US\$26.00 DM58.00

PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT ET DÉPENSES RÉELLES DANS LES PAYS DE L'OCDE, par Michael Ward (décembre 1985)

Par convention, dans les comparaisons économiques

internationales on utilise les taux de change pour la conversion des monnaies. On obtient ainsi des données dans une unité monétaire commune mais évaluée à partir de groupes de prix différents. La conversion des monnaies à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA) permet d'obtenir des données dans une unité monétaire commune évaluée à partir d'un même groupe de prix. Ce rapport présente des estimations des dépenses réelles de 18 pays de l'OCDE fondées sur les PPA calculées pour l'année 1980.

(11 85 01 2) ISBN 92-64-22764-4 98 pages
F60.00 £6.00 US\$12.00 DM26.00

COÛTS ET AVANTAGES DES MESURES DE PROTECTION (novembre 1985)

Communiqué du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel – avril 1985. Les ministres ont pris connaissance avec intérêt du rapport de l'Organisation sur les coûts et avantages des mesures de protection. Ce rapport fournit de nouveaux éléments montrant clairement que ces mesures n'apportent, au mieux, que peu d'avantages mais imposent des coûts très substantiels, particulièrement aux pays qui les prennent. Outre leur inefficacité dans le soutien de

l'emploi, les restrictions commerciales ont aussi pour effet de retarder les ajustements indispensables.
(03 85 02 2) ISBN 92-64-22758-X 290 pages
F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE – Série 1984-1985

Études annuelles, très détaillées, pour les pays de l'OCDE, des tendances et des politiques économiques.

CANADA (octobre 1985)

(10 85 01 2) ISBN 92-64-22768-7 82 pages

Chaque étude :

F20.00 £2.00 US\$5.00 DM9.00

(10 00 00 2) ISSN 0304-3363 Abonnement à la Série
1985-1986 (20 à 22 études à paraître) :

F400.00 £40.00 US\$80.00 DM180.00

ÉNERGIE

AIE (Agence internationale de l'énergie)

POLITIQUES ET PROGRAMMES ÉNERGÉTI-
QUES DES PAYS DE L'AIE – EXAMEN 1984
(novembre 1985)

(61 85 10 2) ISBN 92-64-22717-2 606 pages

F250.00 £25.00 US\$50.00 DM111.00

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

LES QUESTIONS D'INTERFACE DANS LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE. Compte rendu d'un colloque de l'AEN tenu à Paris les 16-18 avril 1985 (décembre 1985) Textes en anglais et en français. Étant donné le caractère très complexe de certaines notions de sûreté utilisées dans l'industrie nucléaire, leur application peut soulever des difficultés. Afin de les surmonter, il faut une bonne connaissance de la nature des interfaces existant entre les différentes disciplines qui interviennent dans la sécurité nucléaire. On trouvera dans ce rapport le compte rendu du colloque international organisé à l'initiative de l'Agence pour l'énergie nucléaire en vue de rechercher des solutions satisfaisantes des problèmes d'interface.

(66 85 06 3) ISBN 92-64-02726-2 356 pages
F200.00 £20.00 US\$40.00 DM89.00

LES EXPÉRIENCES IN SITU DANS DU GRANITE RELATIVES A L'ÉVACUATION DES DÉCHETS RADIOACTIFS. Compte rendu du symposium, International Stripa Project, Stockholm, Suède, 4-6 juin 1985, organisé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et la société suédoise d'approvisionnement en combustible nucléaire (SKB), division KBS. Textes en anglais, résumés en français (novembre 1985)

Le projet international de Stripa a été créé en 1980 pour mettre au point des techniques permettant la caractérisation de sites situés à grande profondeur dans des formations granitiques susceptibles de convenir à l'évacuation des déchets de haute activité et pour étudier des phénomènes particuliers sur le plan technique et sur celui de l'environnement liés au comportement à long terme d'un dépôt de déchets de haute activité. Ce compte rendu contient les résultats et les conclusions de la Phase I du projet (1980-85) ainsi que les renseignements préliminaires de la Phase II (1983-86). Les premiers résultats obtenus par des installations expérimentales similaires dans les pays de l'OCDE sont également donnés.

(66 85 07 3) ISBN 92-64-02728-9 268 pages
F168.00 £16.80 US\$34.00 DM75.00

DÉVELOPPEMENT ET AIDE

Études du Centre de développement

DEUX CRISES. L'AMÉRIQUE LATINE ET L'ASIE - 1929-38 et 1973-83, par Angus Maddison (novembre 1985)

On rapproche souvent, un peu vite, les problèmes économiques mondiaux des dix dernières années de ceux des années 30. Mais une comparaison rigoureuse fait apparaître des différences importantes entre la désagrégation subie par l'économie mondiale dans les années 30 et la capacité d'adaptation dont elle fait preuve dans la crise actuelle. Cette étude met en perspective l'efficacité des instruments et des institutions dont disposent aujourd'hui les gouvernements, et les problèmes qui restent à résoudre.

(41 85 03 2) ISBN 92-64-22771-7 144 pages
F70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Études de politique sociale

LA SANTÉ EN CHIFFRES 1960-1983. Dépenses, coûts, résultats (novembre 1985)

Il s'agit ici du premier exercice entrepris au niveau international en vue d'établir des comptes de la santé : niveaux et évolution des dépenses, facteurs de production et prix des systèmes de soins, estimations de l'activité et des produits. Il est destiné à permettre aux décideurs et analystes de mieux comprendre l'un des domaines de la consommation publique et privée qui a connu l'expansion la plus rapide.

(81 85 06 2) ISBN 92-64-22736-9 166 pages
F90.00 £9.00 US\$18.00 DM40.00

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ENTRE L'EST ET L'OUEST. Le transfert de technologie occi-

dentale à l'URSS, par Morris Bornstein (décembre 1985)

Les exportations de technologie vers l'Union soviétique ont régulièrement suscité de l'intérêt dans les pays Membres de l'OCDE. Mais, comme le montre cette étude, la contribution de la technologie occidentale à la croissance et au développement de l'industrie soviétique dans son ensemble, ne paraît guère importante, bien qu'elle soit difficile à mesurer avec précision.

(92 85 04 2) ISBN 92-64-22779-2 214 pages
F140.00 £14.00 US\$28.00 DM62.00

L'INDUSTRIE DE L'ESPACE. Questions liées aux échanges (novembre 1985)

L'industrie spatiale aborde une phase nouvelle de son développement : ses produits et services sont désormais plus largement commercialisés, la structure de l'offre s'étend et la concurrence se fait plus vive. Ce rapport analyse l'évolution des marchés spatiaux, souligne l'importance des liens de coopération scientifique, technologique et industrielle entre pays et entre firmes, et met l'accent sur le rôle des politiques gouvernementales en s'attachant plus particulièrement à leurs répercussions sur les échanges.

(70 85 03 2) ISBN 92-64-22772-5 100 pages
F70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES :

L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LES ENTREPRISES MULTINATIONALES (novembre 1985)

Cette étude examine la manière dont les entreprises multinationales ont réagi aux mutations structurelles et établit un parallèle entre ces réactions et celles des entreprises nationales. Elle analyse aussi l'action des pouvoirs publics face aux mutations ainsi que les points de vue des travailleurs et des employeurs.

(21 85 05 2) ISBN 92-64-22770-9 76 pages
F55.00 £5.50 US\$11.00 DM25.00

ÉDUCATION

CERI (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement)

L'ÉDUCATION DES ADOLESCENTS HANDICAPÉS :

L'ACCUEIL DES HANDICAPÉS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES. Cinq études de cas (novembre 1985)

L'intégration est l'un des principaux aspects des politiques à l'égard des jeunes handicapés. Toutefois, ce terme n'a pas partout le même sens et tous les pays n'ont pas réussi dans la même mesure à supprimer la ségrégation dont les handicapés faisaient autrefois l'objet. Ce volume donne des exemples de méthodes ayant donné de bons résultats dans quatre pays : les États-Unis, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni.

(96 85 03 2) ISBN 92-64-22774-1 208 pages
F80.00 £8.00 US\$16.00 DM36.00

INDUSTRIE

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES MONDIAUX D'ACIER - 1960-1983. Une analyse statistique (novembre 1985)

On a cherché dans cette étude à clarifier l'évolution à long terme des échanges internationaux d'acier. On y trouvera des données, par pays et par région, sur la production, la consommation et les échanges, y compris les parts de marché. Beaucoup de ces données ne figurent dans aucune autre publication.

(58 85 04 2) ISBN 92-64-22759-8 168 pages
F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00

PÊCHERIES

PROBLÈMES DES ÉCHANGES DES PRODUITS DE LA PÊCHE (décembre 1985)

L'introduction du nouveau régime de la mer a entraîné un changement dans la production des

pêcheries et les courants d'échanges. Ce rapport en examine les conséquences pour les politiques et les pratiques commerciales dans le domaine des pêcheries.

(53 85 02 2) ISBN 92-64-22775-X 432 pages
F140.00 £14.00 US\$28.00 DM62.00

TRANSPORTS

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

L'ÉVALUATION RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DES MESURES DE POLITIQUE DES TRANSPORTS. Rapports introductifs et synthèse des discussions. 10ème symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports, Berlin (ouest), 13-15 mai 1985 (décembre 1985)

(75 85 11 2) ISBN 92-821-2105-9 498 pages
F200.00 £20.00 US\$40.00 DM88.00

RECHERCHE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS. Bulletin annuel d'information Volume XVIII, novembre 1985 (octobre 1985) bilingue

Présente les résultats d'une enquête qui se déroule de mars à juin de la même année des recherches en cours dans les pays Membres de la CEMT et les pays industrialisés intéressés.

(74 85 01 3) 598 pages
(74 00 00 3) ISSN 0304-3320 Abonnement 1985 :
F220.00 £22.00 US\$45.00 DM92.00

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES COÛTS DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES - Table ronde N° 70 (novembre 1985)

(75 85 10 2) ISBN 92-821-2104-6 134 pages
F60.00 £6.00 US\$12.00 DM27.00

Recherche en matière de routes et de transports routiers

ESSAIS EN VRAIE GRANDEUR DES SUPERSTRUCTURES ROUTIÈRES. Rapport réalisé par un groupe d'experts scientifiques de l'OCDE (octobre 1985)

Présente un inventaire des installations d'essais en vraie grandeur des superstructures routières et des programmes de recherche dans les pays Membres de l'OCDE, y compris les résultats d'un programme international de mesures mené en coopération sur les déformations de chaussées sous l'effet des charges des véhicules lourds de marchandises.

(77 85 04 2) ISBN 92-64-22766-0 112 pages
F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

TARIFICATION COORDONNÉE DES TRANSPORTS URBAINS. Rapport réalisé par un groupe d'experts scientifiques de l'OCDE (octobre 1985)

Examine les concepts de tarification coordonnée et leur mise en pratique dans les pays de l'OCDE en vue d'améliorer les performances et la qualité des services de transport urbain.

(77 85 01 2) ISBN 92-64-22692-3 148 pages
F110.00 £11.00 US\$22.00 DM49.00

STATISTIQUES

COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS N° 3/1985 (novembre 1985) bilingue

Données trimestrielles donnant la ventilation du PIB par emplois et par genres d'activité, la composition de la consommation finale et de la formation de capital.

(36 85 03 3) 158 pages
Le numéro :
F50.00 £5.00 US\$10.00 DM17.00
(36 00 00 3) ISSN 0304-3738 Abonnement 1985 :
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM40.00

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DE LA POPULATION ACTIVE N° 4/1985 (décembre 1985) bilingue

Présente l'évolution à court terme des composantes essentielles de la population active pour un certain nombre de pays qui publient mensuellement ou trimestriellement des estimations correspondantes.

(35 85 04 3) 86 pages. Pas de vente au numéro.
(35 00 00 3) ISSN 0255-3627 Abonnement 1985 :
F85.00 £8.50 US\$17.00 DM35.00

Où obtenir les publications de l'OCDE

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,
Florida 165, 4° Piso,
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tél. (03) 873 4411

AUTRICHE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 21.60.45

Agent local :
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1 Tél. 52.22.35

BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE
avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. 02/538.51.69

CANADA

Editions Renouf limitée
Siège social/Magasin :
61 rue Sparks, Ottawa,
Ontario KIP 5A6
Tél. (613)238-8985. 1-800-267-4164
Magasin : 211 rue Yonge, Toronto,
Ontario M5B 1M4 Tél. (416)363-3171
Bureau des ventes régional :
7575 Trans-Canada Hwy., Suite 305 Saint-Laurent,
Québec H4T 1V6 Tél. (514)335-9274

CORÉE

Pan Korea Book Corporation
P.O. Box n° 101, Kwangwhamun, Séoul
Tél. 72.7369

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,
35, Nørre Søgade, DK 1370 København K
Tél. +45.1.12.85.70

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001
Tél. 431.33.99
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,
Barcelone 7 Tél. 317.53.08/317.53.58

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center,
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave. N.W.,
Washington, D.C. 20006 - 4582
Tél. (202) 724.1857

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10 Tél. 65.11.22

FRANCE

OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tél. (1) 45.24.82.00
Librairie : 33, rue Octave-Feuillet, 75016 Paris
Tél. (1) 45.24.81.67 ou (1) 45.24.81.81
Principal correspondant :
Librairie de l'Université,
13602 Aix-en-Provence Tél. 42.26.18.08

GRÈCE

Librairie Kauffmann,
28, rue du Stade, Athènes 132 Tél. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Publications (Sales) Office,
Beaconsfield House, 4/F.,
Queen's Road Central

INDE

Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, New Delhi I Tél. 45896
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, Dublin 1
Tél. 744835-749677

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,
Hafnarstræti 4 & 9,
P.O.B. 1131 - Reykjavik. Tél. 13133/14281/11936

INDONÉSIE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.
Tél. 583467

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze
Tél. 579751/584468
Via Bartolini 29, 20155 Milano. Tél. 365083

Sub-depositari :
Ugo Tassi, Via A. Farnese 28,
00192 Roma Tél. 310590
Editrice e Libreria Herder,
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma
Tél. 6794628

Agenzia Libreria Pegaso,
Via de Romita 5, 70121 Bari Tél. 540.105/540.195
Agenzia Libreria Pegaso, Via S. Anna dei Lombardi 16, 80134 Napoli
Tél. 314180

Libreria Hoepli,
Via Hoepli 5, 20121 Milano Tél. 865446
Livreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio "Aeiou"
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tél. 807679
Libreria Zanichelli, Piazza Galvani 1/A,
40124 Bologna Tél. 237389
Libreria Lattes,
Via Garibaldi 3, 10122 Torino Tél. 519274
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata
dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Center,
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, Tokyo 107 Tél. 586.2016

LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,
Edison Building, Bliss St.,
P.O.B. 5641, Beirut Tél. 354429-344425

MALAISIE

University of Malaya Co-operative
Bookshop Ltd., P.O. Box 1127,
Jalan Pantai Baru, Kuala Lumpur
Tél. 577701/577072

NORVÈGE

Tanum-Karl Johan a.s.
P.O. Box 1177 Sentrum, 0107 Oslo 1
Tél. (02) 80.12.60

NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland
Street,
Mail Orders, 85 Beach Road
Private Bag C.P.O.
Hamilton: Retail: Ward Street,
Mail Orders, P.O. Box 857
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)
Cubacade World Trade Centre,
Mail Orders, Private Bag
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,
Mail Orders, Private Bag
Dunedin: Retail, Princes Street,
Mail Orders, P.O. Box 1104

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3 Tél. 66839

PAYS-BAS

Staatsuitgeverij Verzendboekhandel
Chr. Plantijnstraat 1 Postbus 20014
2500 EA S-Gravenhage Tél. 070.789911
Voor bestellingen: Tél. 070.789208

PORTUGAL

Livraria Portugal,
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.
Tél. 360582/3

ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O.B. 276, London SW8 5DT
Tél. (01) 622.3316, ou

49 High Holborn
London WC1V 6HB (personal callers)
Branches at : Belfast, Birmingham,
Bristol, Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd
Pei-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road N° 02-06
Singapore 1953 Tél. 2831786, 2831798

SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,
Box 16356, S 103 27 STH,
Regeringsgatan 12,
DS Stockholm Tél. (08) 23.89.00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 30004, S104 25 Stockholm Tél. 08/54.12.00

SUISSE

OECD Publications and Information Center,
4 Simrockstrasse,
5300 Bonn (Allemagne) Tél. (0228) 21.60.45
Agent local :
Librairie Payot,
6 rue Grenus, 1211 Genève 11 Tél. (022) 31.89.50

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec.2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,
1715 Rama IV Rd.,
Samyambangkok 5 Tél. 2511630

TURQUIE

Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvari No. 191/Kat. 21
Kavaklidere/ANKARA Tél. 17.02.66
Dolmabahce Cad. No: 29
Besiktas/Istanbul Tél. 60.71.88

VENEZUELA

Libreria del Este,
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,
Edificio Galipan, Caracas 106
Tél. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

YOUgoslavIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,
P.O.B. 36, Beograd Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Pays Membres :

Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à Statut spécial :

Yugoslavie

